



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX PROVENANT DE L'ACTIVITE MECANIQUE

Société Filtréco

CAPSE 2014-2550-01

Décembre 2014

Dossier au titre des ICPE – Livre IV, Titre I du code de l'environnement de la province Sud



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex
Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc
SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Titre : Dossier de demande d'autorisation provisoire d'exploiter un centre de déchets dangereux provenant de l'activité mécanique au titre des ICPE

Demandeur : Filtréco

Destinataire(s) : DENV (3 exemplaires papier + 1 exemplaire informatique°)

Copie(s) : Filtréco (1 exemplaire papier et 1 exemplaire informatique)

Référence commande : devis CAPSE NC n°2014-M81 rev0 validé le 30/05/2014.

HISTORIQUE DU DOCUMENT

18/12/2014	CAPSE NC	B.GRAUX	C.DELORME	B.GRAUX	I.PICOT	Intégrations commentaires DENV
29/08/14	CAPSE NC	M.MICHEL /B.GRAUX	C.DELORME	B.GRAUX	I.PICOT	Commentaires DENV du 01/04/13 (Courrier n°2014-11086/DENV) Reprise des parties II et IV – Ajout de l'activité de stockage de batteries dans les parties III et V
17/12/13	CBE	M.GUILLAUME	N.CASENOBAS	-	I.PICOT	Commentaires DENV du 17/07/13 (Courrier n°2013-21430/DENV)
02/02/13	CBE	M.GUILLAUME	N.CASENOBAS	-	I.PICOT	Commentaires DIMENC (Courrier n°CS-3160-SI)
02/03/12	EMR	M.GUILLAUME	E.POVEDA	-	I.PICOT	Etablissement Changement de site d'exploitation
Date	Bureau d'étude	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	10
PARTIE I : IDENTITE DU DEMANDEUR	12
1 PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	13
1.1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR.....	13
1.2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE.....	13
1.3 RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER	13
2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT	14
PARTIE II : PRESENTATION DU SITE ET DU PROJET.....	15
1 LOCALISATION, ASPECT FONCIER ET URBANISME	16
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE	16
1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'URBANISME	17
2 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	18
2.1 AVANT-PROPOS	18
2.2 RUBRIQUE CONCERNEE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE.....	18
2.3 CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE	20
3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS, PROCEDES ET PRODUITS MIS EN ŒUVRE.....	21
3.1 JUSTIFICATION DU PROJET	21
3.2 AMENAGEMENTS GENERAUX	22
3.3 ACTIVITES	26
3.4 PROCEDURES ET PRODUITS.....	30
3.5 ZONES DE STOCKAGES DES DECHETS	33
PARTIE III : ETUDE D'IMPACT	36
1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....	37
1.1 DONNEES GENERALES.....	37
1.2 ETAT INITIAL DU SITE	38
1.3 EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	39

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

2	ETAT INITIAL DU SITE	42
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE	42
2.2	ANALYSE DU PAYSAGE	42
2.3	MILIEU PHYSIQUE	42
2.4	MILIEU HUMAIN.....	45
2.5	QUALITE DU SITE.....	48
3	IMPACTS ET MESURES REDUCTRICES ET/OU COMPENSATOIRES	50
3.1	LES DECHETS	50
3.2	POLLUTION DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES ET POLLUTION DES SOLS.....	55
3.3	QUALITE DE L'AIR	59
3.4	LES COMMODITES DU VOISINAGE.....	60
3.5	PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL.....	73
3.6	COUTS DES MESURES	74
4	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION.....	75
	PARTIE IV : ETUDE DE DANGERS	76
1	RESUME NON TECHNIQUE.....	78
1.1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION.....	78
1.2	ELEMENTS VULNERABLES.....	78
1.3	SCENARIO D'ACCIDENT	78
1.4	MESURE DE MAITRISE DE RISQUE	79
1.5	CONCLUSION	79
2	INTRODUCTION.....	80
3	INSTALLATION – PROCEDES – PRODUITS.....	82
3.1	DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS, PROCEDES ET UTILITES.....	82
3.2	IDENTIFICATION DES PRODUITS ET QUANTITES STOCKEES.....	82
3.3	PHASES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	82
3.4	DISPOSITIFS DE PROTECTION ET PREVENTION	82

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

4	RECENSEMENT DES INTERETS A PROTEGER.....	86
4.1	POPULATION.....	86
4.2	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, EQUIPEMENTS PUBLICS ET COMMERCES.....	86
4.3	MILIEU NATUREL.....	86
5	ACCIDENTOLOGIE	87
5.1	ACCIDENTOLOGIE METROPOLITAINE	87
6	ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES	90
6.1	METHODOLOGIE GENERALE.....	90
6.2	DEFINITION DES POTENTIELS DE DANGERS	90
7	EVALUATION DES RISQUES.....	105
7.1	METHODE D'ANALYSE DETAILLEE DE REDUCTION DES RISQUES	105
7.2	TABLEAUX D'ANALYSE DES RISQUES.....	110
7.3	HIERARCHISATION ET CRITICITE DES SITUATIONS DANGEREUSES	115
8	MOYENS DISPONIBLES ET ORGANISATION DES SECOURS.....	117
8.1	MOYENS HUMAINS.....	117
8.2	MOYENS MATERIELS	118
8.3	ORGANISATION DES SECOURS	120
9	CONCLUSION	121
PARTIE V : NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE		122
1	PRESENTATION DES INSTALLATIONS	123
1.1	PRESENTATION DES ACTIVITES	123
1.2	LE PERSONNEL	123
2	EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	123
3	LES MESURES D'HYGIENE	124
3.1	INSTALLATIONS SANITAIRES.....	124
3.2	AMBIANCE DES ZONES DE TRAVAIL.....	124
4	LES MESURES DE SECURITE	126

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

4.1	ÉLABORATION DES CONSIGNES DE SECURITE	126
4.2	FORMATION ET INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE	127
4.3	CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DES APPAREILS DE LEVAGE.....	128
5	RISQUES SPECIFIQUES DE FILTRÉCO.....	129
5.1	POSTE DE TRAITEMENT DES FILTRES A AIR.....	129
5.2	POSTE DE TRAITEMENT DES FILTRES A HUILE.....	130
5.3	RISQUES LIES A LA PRESENCE D'HUILES USAGEES.....	130
5.5	RISQUE LIE A LA MANIPULATION DE BATTERIE.....	132
5.6	RISQUES SPECIFIQUES A LA MANUTENTION MANUELLE.....	132
5.7	RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA MANUTENTION MECANIQUE.....	133
ANNEXES	135

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des abréviations utilisées dans le dossier.....	11
Tableau 2 : Situation géographique de l'installation	16
Tableau 3 : Classement dans la nomenclature des ICPE	20
Tableau 4: Caractéristiques du DSH	26
Tableau 5 : Capacité et temps de stockage des déchets	34
Tableau 6. Tableau de synthèse du traitement des déchets ménagers et industriels banals de FILTRÉCO et leur classification.....	54
Tableau 7. Tableau de synthèse du traitement des déchets dangereux de FILTRÉCO et leur classification.	54
Tableau 8. Risques de pollution des eaux, mesures existantes et analyse des impacts.....	56
Tableau 9. Risques de pollution liés au traitement des filtres, mesures existantes et analyse des impacts.	57
Tableau 10. Mesures réductrices supplémentaires envisagées pour réduire le risque de pollution des eaux et des sols.	58
Tableau 11. Risques de pollution de l'air, mesures de prévention existantes et analyse des impacts.	59
Tableau 12 : Résultats des calibrages avant et après chaque mesure de bruits.	62
Tableau 13 : Principales caractéristiques des mesures réalisées sur l'établissement Filtréco en limite de propriété.	64
Tableau 14 : Résultats finaux obtenus (bruit ambiant, bruit résiduel et émergence) au cours de cette campagne de mesures de bruits.....	70
Tableau 15. Limites admissibles des émissions sonores (en décibels) dans l'environnement par les ICPE soumises à autorisation et dans les zones à émergence réglementée.	72
Tableau 16 : Coût des mesures en faveur de la protection de l'environnement.....	74
Tableau 17: Méthodologie globale de l'étude de dangers	81
Tableau 18 : Nature, quantité, usage et lieu de stockage des produits utilisés	82
Tableau 19 : Choix de l'extincteur en fonction du type de feu	85
Tableau 20 : Risques générés par l'environnement naturel et potentiels de dangers retenus.....	91
Tableau 21 : Risques générés par l'environnement industriel et humain et potentiels de dangers retenus	94

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Tableau 22: Risques liés au stockage d'essence sans plomb.....	99
Tableau 23: Risques liés au stockage du gazole	102
Tableau 24 : Echelle d'occurrence	106
Tableau 25 : Echelle de gravité	107
Tableau 26 : Principaux moyens de secours extérieurs	117
Tableau 27 : Principaux moyens de lutte et de surveillance interne	118

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Emplacement du site (géorep.nc, sans échelle).....	16
Figure 2: Caractérisation du lot 41	17
Figure 3: Schéma d'aménagement des installations	22
Figure 4: Bac de rétention pour batteries.....	30
Figure 5 : Evolution des températures maximales et minimales à Nouméa (1951-1993) - source : Atlas climatique de la Nouvelle-Calédonie.	43
Figure 6 : Contexte hydraulique à proximité de la zone d'implantation de Filtréco – Païta (source : Géorep, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie).	45
Figure 7. Cuve enterrée de stockage des huiles usagées (3000 litres).....	52
Figure 8: Carte de localisation des points de mesures en limites de propriété de l'établissement Filtréco. 63	
Figure 9 : Caractéristiques d'un son par sa fréquence – échelle graves – médiums – aigus (Source : www.Spectra.fr).....	71
Figure 10: Risque tsunami sur la zone d'étude (géorep.nc, sans échelle)	92
Figure 11. Photo d'un fût de stockage et de l'étiquetage qu'il comporte (EMR, 2010).	131
Figure 12. Illustration des bonnes et mauvaises postures en manutention manuelle.	133

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Paita	

AVANT PROPOS

Le présent document constitue la demande d'autorisation d'exploiter un centre de recyclage de déchets non dangereux et dangereux, principalement des filtres à air et à huile par la société Filtréco, située sur la commune de Paita, province Sud.

Ce dossier fait suite à un certain nombre d'échanges entre la société Filtréco et la DIMENC (jusqu'au transfert du dossier pour instruction à la Direction de l'environnement le 20 décembre 2012) et la DENV. Toutes les remarques portées par la DENV a donc été prise en considération dans le présent dossier et notamment les courriers du 18 juillet 2013 (N°2013-21430/DENV) et du 30 avril 2014 (N°2014-11086/DENV).

Ce document a été rédigé conformément au chapitre III, titre I, livre IV du code de l'environnement de la Province Sud, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Cette activité est visée par les rubriques 2718-2, 2790-1 et 2790-2.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Le tableau suivant présente la liste des abréviations utilisées dans le dossier.

Tableau 1 : Liste des abréviations utilisées dans le dossier

Acronyme	Définition
AEP	Alimentation en eau potable
BS	Bassin de sédimentation
DENV	Direction de l'environnement de la province Sud
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie
DSH	Débourbeur-Séparateur d'Hydrocarbures
MES	Matières en suspension (Qualité de l'eau)
NIC	Numéro d'Inventaire Cadastral
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
ZER	Zone à Émergence Réglementée
ZRT	Zone Réglementée Temporaire

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

PARTIE I : IDENTITE DU DEMANDEUR

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Paita	

1 PRESENTATION DU DEMANDEUR

1.1 DENOMINATION ET RAISON SOCIALE DU DEMANDEUR

L'activité principale de la société Filtréco est le traitement de déchets non dangereux et dangereux.

Raison sociale ou dénomination	Filtréco
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (SARL)
Adresse du siège social	Dock n°6 – ZICO Factory – Paita – BP 1242 98890 Paita
N° RIDET	763730.001

Un extrait K-Bis et le Ridet sont présentés en **Annexe 1**.

1.2 SIGNATAIRE DE LA DEMANDE

Nom, prénoms	Mme PICOT Isabelle
Nationalité	Française
Adresse	Dock n°6 – ZICO Factory – Paita – BP 1242 98890 Paita
Qualité	Gérante
Coordonnées	isabellepicot@lagoon.nc /Filtréco@lagoon.nc 46 49 08/ 76 34 20

La justification des pouvoirs du signataire de la demande est présentée en **Annexe 1**.

1.3 RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER

Nom, prénoms	Mme PICOT Isabelle
Qualité	Gérante
Coordonnées	Idem

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

Filtréco dispose d'un carnet d'environ 80 à 90 clients. Le matériel utilisé et dont la société est propriétaire est énuméré dans la description des installations. Le montant des investissements en matériel et machines s'élève à environ 28 millions de francs pour un volume d'activité d'en moyenne 1200 à 2500 filtres à huiles traités par mois (soit entre 14 400 et 30 000 filtres par an) et environ 60 à 100 filtres à air recyclés par mois (soit entre 720 et 1 200 filtres par an).

Déchets principaux traités	Volume d'activités (par an)
Filtres à air	720 à 1200 filtres
Filtres à huile	14400 à 30000 filtres
Chiffons souillés	11 m ³
Batteries au plomb	Nouvelle activité

Le chiffre d'affaires de la société est d'environ 15 millions de francs.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

PARTIE II :

PRESENTATION DU SITE ET DU PROJET

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

1 LOCALISATION, ASPECT FONCIER ET URBANISME

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le plan de situation du site au 1/25 000^{ème} est présenté en **Annexe 2**.

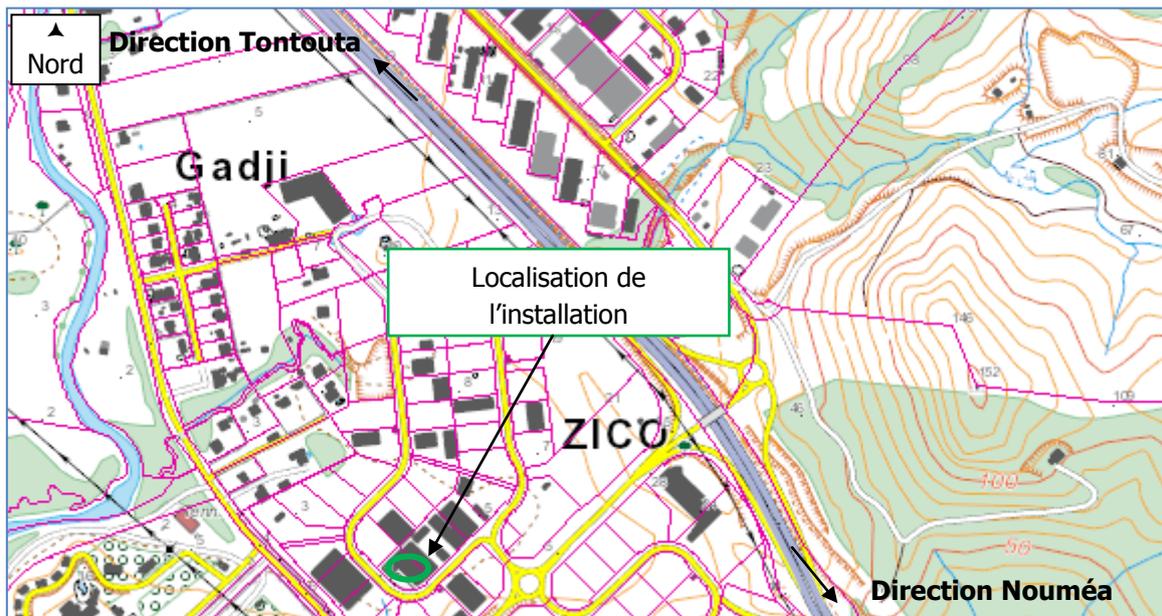


Figure 1 : Emplacement du site (géorep.nc, sans échelle)

Tableau 2 : Situation géographique de l'installation

Province	Province Sud
Commune	Païta
Section cadastrale	Lotissement ZICO de Païta
Numéro du lot	Lot n°41
Superficie du lot	21a 74 ca
Numéro centroïde	428227-5012
Coordonnées géographiques du centre du projet (RGNC 91-93, projection Lambert NC)	E : 227026 N : 438506
Superficie de l'installation	165 m ²
Accès	Le terrain est accessible depuis la VE2, sortie 2.8 « ZIZA ZICO », puis par la voie urbaine n°36.

Au sein de la parcelle, Filtréco est locataire du dock n°6 dans l'ensemble industriel « ZICO » (propriétaire du dock : *SCI Bebelles*. Le kbis de la SCI Bebelles est présenté en Annexe 1.). L'attestation de location est présentée en **Annexe 3**.

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	



Figure 2: Caractérisation du lot 41

1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE AU TITRE DE L'URBANISME

Selon le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) de Païta, la parcelle se situe sur la zone industrielle et commerciale (ZICO) de Païta. Le Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Païta est en cours de validation définitive. En attendant cette validation, le règlement de lotissement de la ZICO prime.

Selon le règlement de lotissement de la ZICO de Païta, le lot n°41 fait partie des lots « industriels et commerciaux ». Les installations du lot n°41 sont conformes aux prescriptions du règlement présenté en **Annexe 4**.

Les aménagements réalisés à l'extérieur du dock ont fait l'objet d'une demande de permis de construire. L'arrêté accordant le permis de construire est présenté en **Annexe 4**.

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

2 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

2.1 AVANT-PROPOS

La nature et le volume des activités de la société Filtréco sont présentés ci-après ainsi que leurs classements dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) selon la délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} juin 2011. La description détaillée des installations, des procédés et des produits est présentée au chapitre 3.

2.2 RUBRIQUE CONCERNEE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Les rubriques susceptibles d'être concernées par les activités de Filtréco sont données dans le tableau ci-dessous

n° rubrique	Désignation des activités	Régime
2718	<p>Installations de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719.</p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour les huiles lubrifiantes répondant au code SH tarifaire des douanes n°2710.19.9X usagées : <ol style="list-style-type: none"> a. Supérieur ou égale à 5 t b. Supérieure à 1 t mais inférieure à 5t 2. Pour les autres déchets dangereux ou déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses : <ol style="list-style-type: none"> a. Supérieur ou égale à 5 t b. Supérieure à 1 t mais inférieure à 5t 	<p>A</p> <p>D</p> <p>A</p> <p>D</p>
2790	<p>Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses à l'exclusion des rubriques 2760 et 2770.</p> <p>Nota : Sont visées les substances ou préparations d'un même établissement et relevant d'un même exploitant sur un même site, calculées selon la règle mentionnée à la rubrique 2717.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les déchets destinés à être traités concernant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées dans le nota ci-dessus : <ol style="list-style-type: none"> a. La quantité de substances dangereuses ou préparations dangereuses susceptibles d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale aux seuils HRi des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou préparations b. La quantité de substances dangereuses ou préparations dangereuses susceptibles d'être présente dans l'installation étant inférieure aux seuils HRi des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou préparations 2. Les déchets destinés à être traités ne contenant pas les substances dangereuses ou préparations dangereuses dans le nota ci-dessus. 	<p>HRi</p> <p>A</p> <p>A</p>
2791	<p>Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782</p> <p>La quantité de déchets traités étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieur ou égale a 10t/j 2. Inférieure a 10t/j 	<p>A</p> <p>D</p>

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

A : autorisation ; D : déclaration ; NC : non classé ; HRI : haut risque industriel ; GF : garantie financière.

Rubrique n°2718-2 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses

Filtréco récupère des déchets contenant des substances dangereuses (huiles de moteur usagées, graisses usagées, acide sulfurique) et gère des déchets dangereux issus de son activité de traitement. Les quantités susceptibles d'être présentes dans l'installation sont :

- filtres à huile : 7,5 t (25 fûts de filtres à presser et 25 fûts de filtres pressés)
- chiffons souillés : 4,2 t (28 fûts)
- graisses : 3,2 t (20 fûts)
- huiles usagées : 2,7 t (cuve de 3000 litres, densité de 0.9 environ pour les huiles noires)
- batteries : 20 t maximum (un conteneur max de 20 pieds avec un poids maximum de 20 tonnes)
- filtre à air contenant des poussières d'amiante environnemental : 6 t (40 fûts)

La quantité susceptible d'être stockée est donc supérieure à 5 t.

Filtréco est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2718-2 de la nomenclature ICPE.

Rubrique n°2790-1: Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses

Nous considérons que l'huile usagée contenue dans les filtres à huile est classée dangereux pour l'environnement de type A, c'est-à-dire très toxique pour les organismes aquatiques.

Filtréco stocke en transit des filtres à huiles qui relève de la rubrique 2790-1. La quantité maximale d'huile usagée présente sur le site correspond au volume de la cuve de stockage des huiles usagées, soit 2,7 tonnes auquel s'ajoute l'huile usagée contenue dans les filtres à huile non traités, soit 15,5 kg. Ce seuil est largement inférieur au seuil HRI de la rubrique d'emploi ou de stockage de substance dangereuses pour l'environnement – A (rubrique 1172, 100 t pour être à déclaration). Ainsi, l'activité de Filtréco pour la rubrique 2790-1 n'est pas classée.

Filtréco est non classé au titre de la rubrique n°2790-1 de la nomenclature ICPE.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Rubrique n°2790-2 : Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparation dangereuses

Les filtres à air sont considérés comme des déchets non dangereux lorsqu'ils ne contiennent pas de poussière d'amiante (rubrique 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux). Comme il n'est pas envisageable de faire analyser la présence d'amiante sur chaque filtre à air, cette rubrique ne serait pas retenue au profit de la rubrique 2790-2 selon le principe de précaution. Le poids moyen d'un filtre à air est de 3 kg. La quantité de filtres à air traités est de 3,6 tonnes/an.

Filtréco est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2790-2 de la nomenclature ICPE.

2.3 CLASSEMENT DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE

Tableau 3 : Classement dans la nomenclature des ICPE

Activité	Nature et volume de l'activité	Nomenclature		Régime de classement
		Rubrique	Seuil de classement	
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses	43,6 tonnes	2718-2	≥ 5 tonnes	A
Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses	2,71 t d'huiles usagées	2790-1 b) (1172)	< 20 tonnes	NC
	3,6 t/an de filtres à air	2790-2	Sans seuil	A

Selon l'article 413-31 du code de l'environnement de la province Sud, est considérée comme installation HRc toute installation comportant au moins une installation mentionnée dans la liste des installations à haut risque chronique.

Les activités du projet ne sont pas concernées.

Les activités de la société Filtréco sont donc **soumises au régime de l'autorisation** au titre des rubriques 2718-2 et 2790-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement de la province Sud (délibération n°274-2011/BAPS/DIMENC du 1^{er} juin 2011).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS, PROCÉDES ET PRODUITS MIS EN ŒUVRE

3.1 JUSTIFICATION DU PROJET

Les activités de la société Filtréco permettent le traitement des principaux déchets produits par les activités mécaniques (ateliers mécanique des stations-service, des entreprises, etc.) : filtres à huile, filtres à air, chiffons souillés aux hydrocarbures, graisses usagées et les batteries. La société Filtréco propose une prestation pour l'ensemble des déchets, ce qui facilite la gestion des déchets pour les producteurs et évite que certains déchets ne finissent avec les déchets assimilés à des déchets ménagers par solution de facilité.

La prestation proposée présente également l'avantage de diminuer les coûts de gestion des filtres à huile par une séparation de la phase liquide (huiles usagées) de la phase solide (coque en acier).

Enfin, elle est la seule société sur le Territoire qui propose un traitement des filtres à air potentiellement amiantifères dans le respect de règle de sécurité de l'opérateur mais aussi un recyclage des filtres à air non dangereux pour le mécanicien en charge du montage du filtre.

Les activités développées par la société Filtréco répondent aux attentes des entreprises soucieuses de la protection de l'environnement et de la sécurité et la santé de leurs agents.

La société Filtréco possède actuellement neuf années d'expérience dans le traitement des déchets dangereux, un savoir-faire qu'elle souhaite poursuivre et développer avec de nouveaux clients.

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

3.2 AMENAGEMENTS GENERAUX

3.2.1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

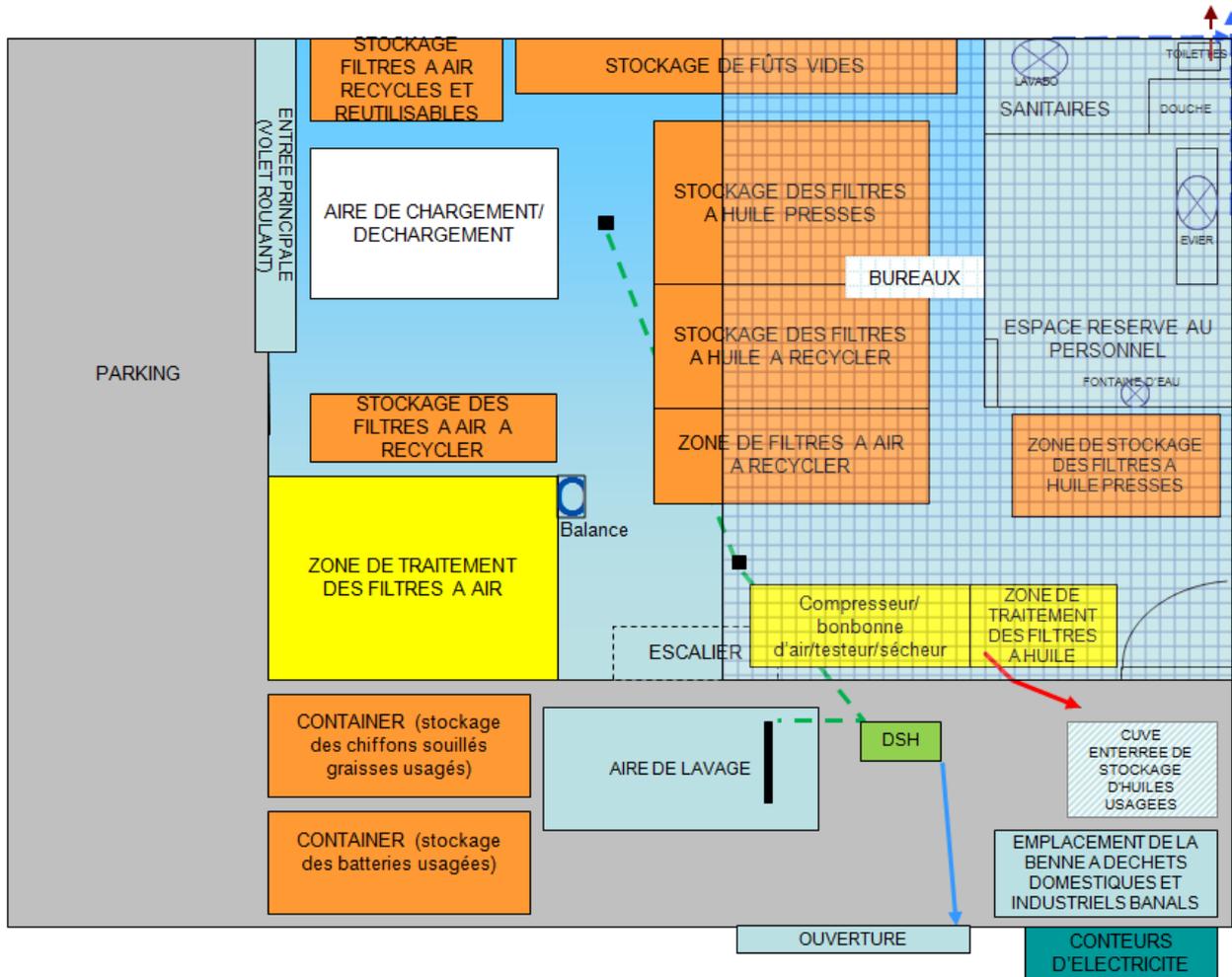


Figure 3: Schéma d'aménagement des installations

Légende :



La société Filtréco occupe le dock n°6, situé à l'extrémité sud de l'ensemble immobilier à usage industriel et commercial composé de 6 docks hébergeant des sociétés de construction de maisons, toitures et charpentes. Sa superficie est d'environ 165 m². Le dock dispose d'une mezzanine d'une surface de 88 m², avec une pièce servant de bureau, et desservie par un escalier métallique disposé le long du mur. L'entrée du dock se fait par une large ouverture fermée par un volet roulant métallique. Le dock dispose d'une porte de service située à l'arrière du bâtiment.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Un parking goudronné comportant 19 places de parking, dont 2 sont allouées à Filtréco. Il est situé sur le devant du bâtiment à l'ouest du dock. Filtréco utilise également l'aire goudronnée située devant la porte de service au sud du bâtiment. La zone extérieure est clôturée et elle est accessible par un grand portail.

La mezzanine sert de bureau d'accueil des clients. Au rez-de-chaussée, l'espace est divisé en quatre parties principales : l'aire de travail où sont situés les équipements, la zone de stockage des filtres à air, la zone de stockage des filtres à huiles usagés et la zone de stockage des futs scellés. Une cabine de confinement de la zone de travail des filtres à air a été mise en place. A l'extérieur sur l'aire goudronnée, deux emplacements sont prévus pour y garer deux conteneurs dans lesquels sont stockés tous les déchets en attente de départ vers le centre de recyclage et de traitement en Nouvelle-Zélande.

3.2.2 DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS GENERAUX

3.2.2.1 Aménagements existants

Les équipements utilisés par Filtréco sont :

Traitement des filtres à huile :

- Bac d'égouttage en acier de 4,5 m³ (bac de 3x1x1,5 m) recouvert d'une grille métallique ;
- Deux bacs de rétention (pour fûts) utilisés pour l'égouttage ;
- deux presses à filtre à huile électrohydraulique de marque OMCN d'une pression de 40 tonnes, situées près de l'entrée de service du dock;
- une électropompe volumétrique rotative (Viscomat 70-90) située à côté de la presse à filtre à huile, et reliée à la cuve de récupération de l'huile usagée ;
- une machine de filtration d'huile hydraulique *Donaldson* (utilisée sur site minier pour filtrer les huiles des petites particules de métal qu'elles contiennent, avant de les remettre dans les engins) ;
- deux électropompes pour évacuer l'huile des bacs d'égouttage dans la cuve de stockage de 3000 litres ;
- une cuve de stockage des huiles usagées d'une capacité de 3000 litres (cuve enterrée Sorocal en polyéthylène noire avec un sarcophage béton/bitume) ;

Traitement des filtres à air :

- Une cabine de confinement de l'air pour le traitement des filtres à air (parois étanches, lisses et non poreuses, extracteur d'air, alarme à détecteur de pression, déprimogène de secours SMH),
- une cabine de nettoyage des filtres à air par vibrations et soufflage et son système de récupération des poussières *PNEUVAC* ;
- un compresseur d'air Rollair 40 *WORTHINGTON-CREYSSENSAC*, une bombonne de stockage d'air comprimé (1000 litres) et un système de déshumidification de l'air *DRY ENERGY* ;

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

- un système de récupération des poussières (*ECOPLUS*).
- un appareil de test des filtres à air ;
- une presse pour les filtres à air défectueux ;
- une balance homologuée *KERN* pour peser les filtres à air avant et après nettoyage ;

Equipements annexes :

- une balance électronique ;
- un chariot élévateur 2,5T de marque *MITSUBISHI FG15* ;
- un camion de marque *CABSTAR* ;
- 1 benne de 8 m³ ;
- un pick-up Nissan ;
- deux conteneurs de 20 pieds.

Les fiches techniques des équipements de la société Filtréco sont présentés en **Annexe 6**.

3.2.2.2 Aménagements réalisés pour la mise en conformité

Afin de répondre aux demandes de l'administration et afin d'améliorer les procédures de travail et la sécurité au sein de son installation, l'exploitant a procédé aux travaux suivants :

- Une aire de lavage en béton construite sur la zone extérieure au dock. La collecte des eaux souillées générées par le lavage est assurée par un regard installé sur la dalle qui dirige les eaux vers le débourbeur-séparateur. La dalle en béton a une surface de 21 m² (6m x 3,5 m).
- La dalle intérieure du dock (130 m²) reprise en tête de diamant avec mise en place d'un collecteur des eaux central (diamètre 200). Une canalisation PVC DN 200 assure le transfert des eaux collectées vers le débourbeur /séparateur à hydrocarbures.
- Un débourbeur / séparateur à hydrocarbures (DSH) mis en place à l'extérieur du dock. Il traite les eaux de l'aire de lavage ainsi que les eaux souillées de l'intérieur du dock. Il est retenu un débourbeur de 1000 litres sans by-pass et un séparateur d'hydrocarbures de 3 l/s. La note de calcul du dimensionnement du débourbeur / séparateur est présenté en **Annexe 7**.
- Une clôture permettant la sécurisation de l'extérieur du dock (zone de lavage, de stockage des conteneurs et benne à DIB. La clôture est de type AXIS (clôture rigide aux normes CE), d'une longueur de 21,50 m.
- Une cabine de confinement de l'air de traitement des filtres à air (parois étanches, lisses et non poreuses, extracteur d'air, alarme à détecteur de pression, déprimogène de secours)

L'exploitant a effectué une demande d'aide de financement (CASE Vert) pour la réalisation de ces travaux. Une visite de la DEFE (PS) a été effectuée le 7/02/2013 afin de visiter le site, de présenter les travaux et de faire le point sur le dossier.

L'entreprise qui a effectué les travaux est : Maxime Mohamed Construction (Devis joint en **Annexe 5**).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

3.2.3 UTILITES

3.2.3.1 Alimentation électrique et téléphone

Le réseau électrique ainsi que le réseau téléphonique longent le bâtiment du côté du parking pour rejoindre le réseau général.

Les compteurs électriques des six docks du bâtiment se trouvent devant la porte de service du dock n°6 de Filtréco.

3.2.3.2 Alimentation en eau

La parcelle est viabilisée. Le vestiaire est équipé d'un lavabo, d'une douche et d'un sanitaire.

3.2.3.3 Gestion des eaux pluviales

L'ensemble des eaux pluviales récupérées sont dirigées vers le réseau situé le long de la voie urbaine 36. Le réseau d'eaux pluviales longe la voie urbaine 36, la traverse au niveau du côté sud du bâtiment puis se dirige en direction du rond-point de la zone industrielle. Des regards de récupération des eaux pluviales sont installés tout au long de cette route – sur le bord de la chaussée. Les eaux pluviales récupérées au niveau du bâtiment (toiture et parking) où se situe Filtréco sont dirigées vers le réseau en longeant le bâtiment du côté parking.

3.2.3.4 Assainissement des eaux usées domestiques et eaux vannes

Les eaux usées transitent via des bacs à graisse situés entre le dock 5 et le dock 6, entre le dock 4 et le dock 3 et entre le dock 1 et le dock 2. Les eaux usées domestiques issues des installations sanitaires sont dirigées séparément le long de l'arrière du bâtiment vers la fosse toutes eaux située à l'arrière du dock n°2. Les eaux sortant de la fosse vont ensuite vers des septodiffuseurs (2x6 septodiffuseurs) reliés à l'exutoire du réseau des eaux pluviales.

3.2.3.5 Assainissement des eaux industrielles

Une dalle en béton (surface de 6 x 3.5 m soit 21 m²) munie d'un regard permet de récupérer les eaux industrielles issues du lavage des sols à l'intérieur du dock. Ce regard est relié à un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures implanté à l'extérieur du dock. Les eaux résiduelles traitées sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales.

Les caractéristiques du débourbeur-séparateur sont les suivantes (note de calcul et caractéristiques en **Annexe 7**) :

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Tableau 4: Caractéristiques du DSH

Caractéristiques	
Références	EH1502C
Matériau	PEHD
Type de rejet	< 5 mg/l
Taille	10 l/s
Hauteur totale (mm)	1400 mm
Diamètre des tuyaux d'entrée/sortie (mm)	110 mm
Volume débourbeur	1000 litres
Volume séparateur	400 litres
Couvercle	En polyéthylène, verrouillé par des vis inox

Celui-ci est muni d'un dispositif d'obturation automatique à la sortie du séparateur en cas d'afflux d'hydrocarbures pour empêcher tout déversement d'hydrocarbures dans le réseau.

3.2.4 HORAIRES D'OUVERTURE

La société Filtréco est ouverte :

- du lundi au jeudi de 7h00 à 16h00
- le vendredi de 7h00 à 15h00

3.2.5 PERSONNEL SUR SITE

La société emploie 3 personnes :

- 2 salariés chargés du recyclage des filtres
- 1 secrétaire

En comptant la gérante de la société, 4 personnes sont quotidiennement sur site.

3.3 ACTIVITES

Les activités de la société sont les suivantes :

- Activité de traitement des filtres à air
 - o le ramassage des filtres à air d'engins miniers et du BTP pour traitement (nettoyage) et recyclage (retour au client) ;
 - o le traitement des filtres ;

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

- la destruction des cartouches de filtres à air s'ils ne sont pas réutilisables par pressage des cartouches, ajout de surfactant (pour éviter tout risque d'envol de poussières amiantifères) ainsi que leur stockage en attendant leur envoi pour enfouissement à l'ISD de Gadji ;
 - Le renvoi des filtres à air réutilisables chez le client.
- Activité de traitement des filtres à huile
- Le ramassage des filtres à huiles chez le client ;
 - le traitement des filtres ;
 - la destruction des cartouches de filtres à huile de tous véhicules par pressage des cartouches, ainsi que leur stockage en attendant d'être exportées un recycleur agréé (en Nouvelle Zélande) pour être recyclées ;
 - la récupération des huiles usagées issues du pressage des filtres à huile qui sont ensuite brûlées dans la centrale électrique de Doniambo.

Filtréco recycle en moyenne 1200 à 2500 filtres à huiles par mois et environ 60 à 100 filtres à air par mois.

- Activité de station de transit
- la récupération et le stockage provisoire de chiffons et « spill kit » souillés par des hydrocarbures pour être envoyés pour recyclage en Nouvelle-Zélande par la société Transpacific Technical Service ;
 - la récupération de graisses usagées pour leur envoi en Nouvelle-Zélande afin d'y être détruites par la société Transpacific Technical Service;
 - La récupération des batteries usagées apportées par le client pour envoi en Nouvelle Zélande par la société Transpacific Technical Service.

3.3.1 TRAITEMENT DES FILTRES A AIR

Pour une question de traçabilité, les filtres à air sont répertoriés, mesurés et pesés avant traitement. A cet effet, un tableau de suivi est rempli avec les caractéristiques du filtre (marque, modèle, engin, diamètre, hauteur, poids avant et après nettoyage) et le nombre de nettoyage effectués pour chacun d'eux (**Annexe 8**).

Le traitement des filtres à air consiste à éliminer les poussières présentes pour redonner au filtre sa perméabilité initiale et ainsi prolonger sa durée de vie. Les filtres peuvent alors être de nouveau réutilisés. Un contrôle de toutes anomalies de la membrane du filtre (perforation, fissure) est réalisé avant et après son traitement, afin de vérifier si le filtre peut être recyclé. Ce contrôle permet également de constater

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

l'état d'empoussièrement du filtre. Cette vérification se fait grâce à une machine mesurant la pression d'air circulant à travers le filtre. Si la pression mesurée est comprise entre 50 et 75 hPa, le filtre est considéré comme étant en bon état. Si cette pression est inférieure, le filtre est probablement perforé, il est alors mis à l'écart et sera évacué à l'ISD de Gadji. Si cette pression est supérieure à 75 hPa, ce dernier est colmaté.

Les filtres entrants sont dans des sacs plastiques hermétiques.

Le procédé de traitement consiste à placer le filtre dans un sas étanche, où par un système de vibration couplé à un soufflage sous air sec, le filtre est dépoussiéré. Un décollement des particules est préalablement réalisé par un procédé à rouleaux vibreurs. Le filtre est ensuite mis en rotation vibratoire où il est balayé par jets d'air sec qui terminent d'éliminer les impuretés du filtre. Les particules sont simultanément aspirées puis évacuées par une conduite jusqu'à un sac, contenu dans un récipient étanche. Le système de récupération des poussières est situé à côté du sas étanche. Le procédé dure environ 30 minutes et est renouvelable jusqu'à 5 fois.

Après son nettoyage, le filtre est pesé pour évaluer si le traitement a été efficace ou non. Si le poids du filtre est de $0,27 \pm 0,18$ kg par rapport au poids d'un filtre neuf, le filtre a bien été traité. Si ce n'est pas le cas, le filtre doit de nouveau être traité ou alors éliminé.

L'élimination des filtres non réutilisables consiste à les presser puis pulvériser du surfactant pour éviter tout risque d'émission de poussières amiantifères (dilution par dix à l'eau du surfactant). La fiche de données sécurité (FDS) du surfactant est présent en **Annexe 10**. Les filtres non réutilisés sont par la suite mis dans des sacs plastiques puis envoyés à l'ISD de Gadji en tant que déchets non dangereux (ils ne présentent plus de danger dans la mesure où le filtre a été nettoyé des poussières amiantifères ou les poussières sont collées au filtre grâce à l'action du surfactant).

Le temps de stockage des filtres à air sur le site est au plus de deux semaines.

Le sac contenant les poussières récupérées après nettoyage des filtres, est évacué dans les plus brefs délais par une société agréée pour la récupération et le traitement des déchets d'amiante (ADS-NC).

La zone de traitement des filtres est située au niveau d'une cabine de confinement permettant d'isoler la zone du reste du dock. L'employé s'occupant du traitement des filtres est muni d'une combinaison intégrale afin de prévenir de tout risque de contact avec des poussières potentiellement amiantifères ainsi que d'un masque. Les caractéristiques de ces équipements sont présentés en **Annexe 6**. Après la fin du traitement des filtres, l'employé nettoie sa combinaison et le masque avec des lingettes à l'alcool isopropyl (utilisées pour nettoyer les surfaces des équipements, téléphones, équipements médicaux) et se change dans le vestiaire.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

3.3.2 TRAITEMENT DES FILTRES A HUILE

Les filtres à huile sont récupérés chez les clients par Filtréco et sont transportés dans des fûts de 200 litres placés sur des bacs de rétention. Ils sont ensuite entreposés à l'intérieur du dock et déplacés à l'aide d'un chariot élévateur. Le traitement des filtres à huile passe par leur destruction par compactage qui permet la récupération des huiles usagées dans un bac situé sous la presse.

Le principe consiste à compacter le filtre sous une presse afin de récupérer l'huile dans un récipient de 40 litres environ directement relié à la cuve de 3000 litres. Une fois pressé, le filtre tombe dans un deuxième récipient situé également sous la presse. Dès que celui-ci est plein, les filtres en métal pressés sont égouttés sur une grille placée au-dessus d'un bac de rétention pendant trois jours. Les filtres sont ensuite essuyés un par un avec des chiffons puis saupoudrez d'absorbant « Enretech-1 » et transvasés dans des fûts de 200 litres situés dans le dock. Les filtres sont ensuite évacués en Nouvelle Zélande pour être traités par la société Transpacific Technical Service. Les envois en Nouvelle-Zélande sont prévus tous les deux mois.

Concernant les huiles usagées recueillies, lorsque le récipient de récupération d'huile situé sous la presse est suffisamment rempli, le technicien active manuellement l'électropompe qui entraîne l'huile jusqu'à une cuve enterrée de 3000 litres située à l'extérieur du dock dans l'axe de la porte de service. Lorsque la cuve est pleine, les huiles sont récupérées par pompage par une entreprise agréée (Velayoudon) pour être utilisées comme combustibles dans la centrale électrique de Doniambo où elles sont brûlées.

Un filtre à huile de poids lourd contient 50 ml d'huile. Un filtre à huile de véhicule léger contient 10 ml. A terme Filtréco espère traiter environ 400 filtres par jour, la fréquence de vidange de la cuve serait alors d'environ deux fois par an. Chaque vidange fait l'objet de l'émission d'un bon de vidange par la société Velayoudon (**Annexe 9**).

3.3.3 STATION DE TRANSIT

La société Filtréco prend en charge la récupération des chiffons souillés et graisses, et prendra prochainement en charge la récupération de batteries usagées. Ces déchets sont stockés dans des fûts pour les graisses et chiffons souillés, et dans des bacs de rétention pour les batteries. Les fûts de graisse sont récupérés pleins et fermés. Les fûts de chiffons sont récupérés fermés.

Ces déchets sont collectés chez les clients, stockés sur rétention dans la société Filtréco puis envoyés à la société Transpacific Technical Service.

Concernant les batteries, une attention particulière sera faite lors de leurs manipulations. Les batteries seront stockées dans des bacs de rétention fermés (figure ci-dessous).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	



Figure 4: Bac de rétention pour batteries

Une fois que le nombre pour remplir un conteneur est atteint, les batteries seront conditionnées sur palette sur trois étages avec des couches de polystyrène entre les couches, le tout entouré de film plastique et sertie avec des liens en plastique. Cette manipulation se fera à l'entrée du conteneur révu à cet effet ou sur l'aire de lavage située devant l'entrée du conteneur. Ce conteneur est équipé sur le sol d'un bac de rétention.

3.4 PROCEDURES ET PRODUITS

3.4.1 LISTE DES PRODUITS PRESENTS SUR L'EXPLOITATION

Les produits présents au sein de l'installation sont :

- les déchets,
- les produits de maintenance (huile et graisse pour l'entretien des machines en petite quantité)
- Enretech-1 en sacs,
- le gazole pour le fonctionnement du karcher (bidon jerrican de 20 litres),
- l'essence pour le fonctionnement du chariot élévateur (bidon jerrican de 20 litres),
- l'air comprimé (mélange O₂/N₂ en bombonne),
- Surfactant.

Les fiches des données de sécurité concernant ces produits sont données en **Annexe 10**. Les dangers liés à la présence ou l'utilisation de ces produits sont présentés en partie IV (Etude de Dangers).

3.4.2 TRAÇABILITE DES DECHETS

3.4.2.1 Réception/enlèvement des déchets

A chaque réception de déchets, un contrôle visuel des déchets est effectué pour voir si les éléments suivants sont bien absents :

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

- Eau : la présence d'eau dans les filtres à huiles diminue l'efficacité du pressage et de la récupération des huiles, de même que dans les filtres à air car elle empêche d'ôter les poussières ;
- Autres déchets, par exemple de type papier.

Les filtres récupérés sont inscrits dans un tableau de suivi (**Annexe 8**).

A chaque réception au dock ou remise d'un déchet par un tiers à Filtréco, un bon d'enlèvement (**Annexe 11**) est rempli pour permettre une traçabilité complète. Le bon indique la provenance (producteur), la quantité et le type de déchets enlevés, le numéro du lot attribué et comporte la signature du gérant de Filtréco et celle du demandeur.

3.4.2.2 Échantillonnage des déchets

Les déchets contenant des substances dangereuses liquides ou pulvérulentes font l'objet d'un échantillonnage. Pour chaque lot collecté, auquel est attribué un numéro, l'opérateur réalise :

- Un échantillon de 5g de poussières récupérés sur un filtre d'un lot de filtres à air est prélevé.

Les échantillons sont conservés dans un sac étanche avec le dossier de suivi du lot. Les poussières étant systématiquement considérée comme amiantifère, les échantillons ne sont analysés (analyse de l'amiante environnemental) que sur demande du client. Le coût d'une analyse est de 50 000 F (.

- Un échantillon de 100 ml d'huiles usagées pour un lot de filtres à huile.

Les échantillons sont conservés sur le site dans une armoire équipée de rétention jusqu'à la réception du bordereau de suivi des déchets signé par l'établissement de traitement. Les échantillons scellés sont conservés sur la mezzanine.

Il n'est pas prévu de faire réaliser des analyses sur les huiles dans la mesure où elles sont réalisées par le Vidangeur dans le cadre de son activité (procédure Trecodec). Cependant, si le vidangeur découvre la présence de polluant dans un lot d'huiles analysées dont une partie aurait été pompée dans la cuve de 3000 litres de la société Filtréco, cette dernière est en mesure de faire analyser les échantillons correspondants.

3.4.2.3 Suivi des déchets

En parallèle, un bordereau de suivi de déchets dangereux (**Annexe 11**) est rempli par le producteur des déchets et par Filtréco afin d'assurer la traçabilité des déchets : obligatoire pour les déchets batteries et à la demande du producteur pour les autres déchets. Chacun conserve la partie qui le concerne. Une fois

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

les déchets traités, Filtréco transmet au producteur les bordereaux de suivi remplis. Chaque intervenant garde un exemplaire qui doit être conservé pendant 5 ans.

3.4.2.4 Exportation des déchets

Le transfert et l'élimination ou le recyclage des déchets dangereux vers la Nouvelle-Zélande se font dans le respect de la convention de Bâle. Pour chaque type de déchet un dossier de demande d'autorisation d'exportation est transmis à la DIMENC chaque année pour tout mouvement/transfert transfrontière et comprend :

- un courrier de demande d'autorisation ;
- les informations concernant Filtréco ;
- un formulaire de notification de mouvement de déchet transfrontière (**Annexe 11**) ;
- le contrat d'exportation entre Filtréco et la société de traitement ;
- une attestation d'assurance.

L'ensemble des certificats d'export des déchets exportés par la société Filtréco est joint en **Annexe 11** du présent rapport.

3.4.2.5 Registre des déchets

L'exploitant établit et tient à jour un registre où sont consignées toutes les quantités de déchets entrant et sortant du site. Ce registre permet de suivre la gestion d'un déchet entrant dans les installations depuis l'aire de réception jusqu'à son expédition.

Le registre des déchets contient à minima les informations suivantes :

1. Réception :

La date de réception des déchets ; le nom et l'adresse du détenteur des déchets entrants ; le code et le libellé des déchets ; la nature et la quantité de chaque déchet reçu ; le numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets entrants ; le nom, l'adresse du transporteur des déchets et le cas échéant, son numéro de récépissé ; - le numéro d'immatriculation du véhicule.

2. Expédition :

La date de l'expédition des déchets ou des lots correspondants ; le nom et l'adresse du destinataire ; le code et le libellé des déchets ; la nature et la quantité de chaque déchet expédié ; le numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets sortants ; le nom, l'adresse du transporteur des déchets et le cas échéant, son numéro de récépissé ; le numéro d'immatriculation du véhicule ; l'opération de traitement qui va être opérée.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Le registre est tenu à disposition de l'inspecteur des installations classées.

3.5 ZONES DE STOCKAGES DES DECHETS

3.5.1 ZONES DE STOCKAGE

Les huiles usagées sont stockées dans une cuve enterrée de 3000 litres située à l'extérieur du dock face à la porte d'accès.

Les aires de stockage sont réparties comme suit (voir plan sur la carte 2) :

► A l'intérieur du dock :

- une zone de stockage de fûts vides située le long du mur nord du dock près de l'accès principal (environ 50 fûts) ;
- une zone de stockage des fûts contenant des filtres à huiles et à air compactés et de fûts contenant des filtres à huiles à compacter, située au fond du dock sous la mezzanine ;
- une zone de stockage des filtres à air recyclés en attente de départ pour retour au client, située près de l'accès principal le long de la zone de traitement des filtres à air ;
- une zone de stockage des filtres à air qui n'ont pas pu être recyclés et qui ont été pressés, en attente de leur envoi à l'ISD de Gadji;
- une zone de stockage de fûts de graisse en attente de leur exportation ;
- Les bidons d'essence et de gazole sont stockés à l'entrée du dock ;
- Le sac de poussières récupérées dans le récupérateur de poussières est mis dans un fût hermétique qui est pris en charge dans les 24 à 48h par la société ADS-NC. En cas de retard à l'enlèvement, le stockage est au maximum de 1 à 2 jours. Lorsque c'est le cas le fût est mis près de l'entrée principale à côté du stockage des fûts vides et des bidons d'essence et de gazole.

► A l'extérieur du dock :

- un emplacement pour 2 conteneurs:
 - Un conteneur dans lequel sont stockés les fûts contenant les chiffons souillés, et les graisses; les filtres à huiles usagés (capacité maximale de 56 fûts) ;
 - Un conteneur dans lequel sont stockées les batteries sur bac de rétention ou sur palette avec polystyrène et film plastique (capacité maximale de 20 tonnes).
- une benne de stockage de déchets domestiques et industriels banals garée à l'extérieur du dock (8 m³) protégée par une bâche.

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

3.5.2 CAPACITES ET DUREES MAXIMALES DE STOCKAGE

Les capacités de stockage des différents déchets récupérés par Filtréco sont données dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Capacité et temps de stockage des déchets

Déchets récupérés	Capacité	Durées maximales de stockage
Fûts de filtres à huile à compacter	30 fûts (6 m ³ environ)	1 mois
Fûts de filtres à huile pressés	25 fûts	3 mois (4 envois en Nouvelle-Zélande par an)
Fûts de filtres à air à recycler	40 fûts (8 m ³ environ)	1 mois
Fûts de filtres à air pressés	5 fûts (1 m ³ environ)	2 semaines
Huiles usagées	Cuve de stockage de 3000 litres (3 m ³)	Environ 3 mois (suivant le taux de remplissage)
Graisses, chiffons souillés	1 conteneur soit 56 fûts maximum (11,5 m ³ environ) dont - 36 fûts de chiffons, - 19 à 20 fûts de graisses	3 mois (4 envois en Nouvelle-Zélande par an)
Batteries	1 conteneur soit 20 tonnes max.	3 mois (4 envois en Nouvelle-Zélande par an)

Conformément à la réglementation, la durée de stockage des fûts ne doit pas dépasser 90 jours. De plus, le stockage se fait dans la limite de 160 fûts. En effet, un total d'environ 95 fûts est stocké à l'intérieur du dock.

Les chargements et déchargements se font à l'intérieur du dock près de l'entrée sur la dalle en béton munie d'un regard relié aux canalisations menant au DSH.

3.5.3 RETENTIONS

Les fûts de stockage de 200 litres utilisés sont stockés sur des rétentions d'une capacité de 400 litres, à raison de 4 fûts par rétention. Ces rétentions sont homologuées pour porter 4 fûts. Elles ont, conformément à la réglementation, un volume au minimum égal à 100% de la plus grande capacité du bac considéré et à 50% de la capacité totale des réservoirs contenus.

La presse à filtres est placée sur un bac de rétention d'une capacité de 60 litres.

La cuve de stockage des huiles est positionnée dans une enceinte bétonnée étanche équipée d'un dispositif de rétention. La cuve est équipée d'une jauge de niveau consultée hebdomadairement.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

Les batteries sont stockées dans des bacs de rétentions en attendant leurs conditionnements sur palette (avec polystyrène et film plastique).

Le surfactant est stocké dans un bidon de 20 litres sur rétention (stockage de deux bidons maximum).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	FILTRECO – Centre de traitement de déchets dangereux - Païta	

PARTIE III : ETUDE D'IMPACT

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1.1 DONNEES GENERALES

Objet du projet	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter le centre de recyclage de filtres à huile et à air par la société Filtréco.
Localisation	Le centre de recyclage de filtre est situé sur le lot n°41, lotissement de la ZICO, commune de Païta. Sur ce lot, 6 docks mitoyens sont présents. Ces docks sont dédiés à des activités de type industriel. L'accès se fait par la VE2 (sortie ZIZA ZICO) puis par la voie urbaine 36.
Situation administrative	Plan d'urbanisme Directeur de Païta en cours de validation définitive. Le zonage du règlement de la ZICO indique que le lot n°41 fait parti des lots « industriels et commerciaux ». Les installations du lot n°41 sont conformes à la réglementation de la ZICO.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Un dock de 125 m² comprenant une mezzanine de 88m² pour les bureaux. <p>Les activités de la société sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de traitement des filtres à air - Activité de traitement des filtres à huile - Activité de station de transit <ul style="list-style-type: none"> o chiffons et « spill kit » souillés par des hydrocarbures, o graisses usagées, o batteries usagées.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	
	<p>Filtréco recycle en moyenne 1200 à 2500 filtres à huiles par mois et environ 60 à 100 filtres à air par mois.</p> <p>Les activités de la société Filtréco sont soumises au régime de l'autorisation au titre des rubriques 2718-2 et 2791-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement de la province Sud.</p>	
Justification du projet	<p>Demande forte de prestataire traitant plusieurs types de déchets</p> <p>Compétence et expérience de la société Filtréco depuis plus de 9 ans.</p>	

1.2 ETAT INITIAL DU SITE

Sol	<p>Sol alluvionnaire</p> <p>Sol perméable</p>
Hydrologie	<p>Cours d'eau Katiramona situé à 400m du site</p> <p>Zone inondable d'aléa faible à moyen</p>
Végétation/Faune	<p>Absence d'enjeux.</p> <p>Présence de quelques arbres en périphérie du bâtiment.</p>
Paysage	<p>Absence d'enjeux</p> <p>Paysage de zone industrielle</p>

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

1.3 EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Thèmes	Impacts directs du projet sur l'environnement	Mesures
Déchets	Production par la société : <ul style="list-style-type: none"> - Déchets ménagers ou assimilés - Déchets industriels banals (cartons, plastiques, papiers, etc...) - Déchets industriels spéciaux (poussières des filtres à air, boue du DSH, filtres compactés, chiffons souillés, huiles usagées) 	Tous les types de déchets sont pris en charge : <ul style="list-style-type: none"> - Déchets ménagers ou assimilés : ISD de Gadji - DIB : ISD de Gadji - DIS Filtres compactés, chiffons souillés : Export en Nouvelle Zélande via la société Transpacific Technical service (conformément à la convention de Bâle) Huiles usagées : Société Velayoudon Poussières : ADS NC Boues DSH : Hydroclean Boues fosse septique : Hydroclean
Eaux superficielles et souterraines et pollution des sols	Absence de besoin d'eau pour les activités intrinsèques Lavage du sol Utilisation de sanitaire et de douche et du lavabo. Production : <ul style="list-style-type: none"> - Eaux usées domestiques (sanitaire, douche, lavabo) - Eaux usées industrielles (eaux de lavage) Pollution des sols: <ul style="list-style-type: none"> - Par les huiles - Par hydrocarbures 	Traitement des eaux : <ul style="list-style-type: none"> - Bac à graisse et fosse toutes eaux pour les eaux usées domestiques - DSH pour les eaux de lavage Maintenance et opération de curage des ouvrages de traitement dès que nécessaire. Fûts d'huiles et de chiffons souillés et bidons de gasoil sur bac de rétention Contrôle du niveau de remplissage de la cuve d'huile de 3000L. Dispositif de jaugeage. Batteries sur bacs de rétention
Air	Production : <ul style="list-style-type: none"> - Poussières lors du nettoyage des filtres à air. 	Conduite de récupération des poussières reliée de façon hermétique au sac de récupération. Contrôle de l'étanchéité de la conduite et des machines hebdomadaire Activité située dans une cabine de confinement. Port d'un masque de protection lors du changement du sac. Sac rempli de poussière stocké dans un autre sac et estampillé amiante. Lavage des sols à l'eau deux fois par semaine
Milieu naturel	Absence d'enjeux	

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	
Ambiances sonores	Sources d'émissions : <ul style="list-style-type: none"> - Centrale d'air - Sas de dépoussiérage des filtres à air Niveau sonore ambiant en limite de propriété et émergence de niveau gênant.	Bruit enregistré caractérisé comme gênant avec ou sans fonctionnement de l'installation (ambiance sonore de zone industrielle) Le nettoyage des filtres est l'activité engendrant le plus de bruit. Activité mise à part dans une cabine de confinement Fonctionnement irrégulier Fonctionnement des installations Filtréco aux horaires de travail. Absence d'habitation à proximité
Paysage et patrimoine culturel	Paysage sous forte influence : zone industrielle Absence d'habitation Aucune particularité paysagère	Abords de l'installation entretenus et nettoyés régulièrement (pour aspect paysager, hygiène et protection incendie).

1.3.1 ANALYSE DES COÛTS COLLECTIFS DES POLLUTIONS ET NUISANCES ET DES AVANTAGES INDUITS POUR LA COLLECTIVITE

<i>Mesures</i>	<i>Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)¹</i>
Mise en place d'un DSH	Environ 160 000 xpf pour le 3l/s
Curage du DSH	Environ 70 000 F / intervention + conditionnement en cubitainer Traitement : 38 000 F/m ³
Fosse toutes eaux Vidange de la fosse toutes eaux	Environ 400 000 F (prix entreprise) pour 6000L avec 2x6 septodiffuseurs Environ 60 000 F / intervention (pompage, transport + traitement)
Mise en place d'une dalle béton pour l'aire	- Coût infrastructures : 6 759 012 XPF

¹ Les prix énoncés sont à titre indicatif.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	
<i>Mesures</i>	<i>Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)¹</i>	
de lavage	- Coût équipement : 539 172 XPF	
Reprise de la dalle de béton à l'intérieur du dock pour récupération des effluents	Les devis des travaux sont présentés en Annexe 4 .	
Mise en place d'une cabine de confinement		
Mise en place d'une clôture		

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

2 ETAT INITIAL DU SITE

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La société Filtréco est implantée dans la zone industrielle de ZICO Est à Païta, accessible via la sortie n°2.8 depuis la VE2 (Voie Express 2). Les locaux se trouvent dans le bâtiment situé sur le lot n°41 (référéncé au cadastre sous le n° 438227-5012), dans le dock n°6. La société Filtréco est locataire de ce local.

2.2 ANALYSE DU PAYSAGE

La valeur esthétique d'un paysage repose sur ses qualités intrinsèques, sa contribution à l'environnement local ou régional en tant que « spectacle » ou « image reçue ». Les qualités visuelles généralement prises en compte dans l'analyse du paysage révèlent des particularités des composantes physiques du milieu (géologie, géomorphologie) ou de sa couverture, laquelle se matérialise à travers des variables biologiques et, dans certains cas, par l'action anthropique.

La végétation présente en périphérie du bâtiment se résume à quelques arbres (végétation arbustive) et à une végétation de type savane (Sources : *Géorep.nc*, occupation des sols).

2.3 MILIEU PHYSIQUE

Le milieu physique dans cette étude correspond à la description de la situation géographique et topographique, des contextes géologiques, hydrauliques et climatiques.

2.3.1 TOPOGRAPHIE

La zone d'étude est localisée au niveau de la commune de Païta, près de la rivière Katiramona (à moins de 400 mètres). Le relief de la zone d'étude culmine à environ 45m.

2.3.2 CONTEXTE CLIMATIQUE

La Nouvelle-Calédonie est située dans la zone intertropicale, juste au nord du tropique du Capricorne. Très isolée géographiquement et soumise au courant des alizés, elle bénéficie d'un climat relativement tempéré que l'on peut qualifier de « tropical océanique ». La variation annuelle de la position de la ceinture anticyclonique subtropicale et des basses pressions intertropicales permet de déterminer 2 saisons principales séparées par 2 intersaisons :

- Une saison chaude de mi-novembre à mi-avril caractérisée par des perturbations tropicales (dépressions ou cyclones) et des pluies abondantes.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- Une saison de transition de mi-avril à mi-mai pendant laquelle la pluviosité diminue et la température décroît.
- Une saison fraîche de mi-mai à mi-septembre pendant laquelle des perturbations d'origine polaire traversent fréquemment la mer de Tasman et atteignent assez souvent le territoire, pouvant provoquer des « coups d'ouest ». La température passe par son minimum annuel.
- Une dernière saison de transition entre mi-septembre et mi-novembre, est appelée saison sèche.

La zone d'étude est localisée dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie. Elle se caractérise par un environnement d'altitude moyenne (moins de 500 m).

2.3.2.1 Précipitations

Le contraste saisonnier est relativement peu marqué dans le Sud contrairement au Nord de la Nouvelle-Calédonie et à certaines régions comme Yaté. Toutefois les données météorologiques indiquent que les précipitations dans cette région sont un peu plus importantes en saison hivernale. La pluviométrie est généralement plus importante au mois de mars avec 140,2 mm de pluie en moyenne et le mois de septembre le plus sec avec 38 mm de pluie en moyenne.

2.3.2.2 Températures

La situation géographique a une grande influence sur les températures, celles-ci varient selon les régions en fonction de la proximité du littoral, de l'altitude et du relief. Les températures montrent également une variabilité temporelle, selon la saison et selon l'heure de la journée.

La température moyenne annuelle à Nouméa est de 23,1°C, avec comme mois les plus frais, les mois de juillet et août (moyenne de 20,1°C) et les mois les plus chauds ceux de décembre, janvier, février et mars, avec une moyenne autour de 26,3°C en février.

Ces valeurs sont, comme les précipitations, soumises aux variations telles que les phénomènes El Niño ou La Nina. Le record minimum enregistré à Nouméa depuis 1961 est de 13,2°C et le maximum de 36,8°C.

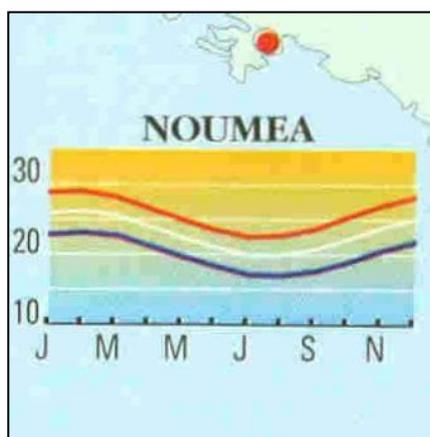


Figure 5 : Evolution des températures maximales et minimales à Nouméa (1951-1993) - source : Atlas climatique de la Nouvelle-Calédonie.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

2.3.2.3 Régime des vents

En dehors des perturbations tropicales, la Nouvelle-Calédonie est marquée par les vents dominants que sont les alizés et qui soufflent d'un secteur compris entre l'est/nord-est et le sud-est. Cependant la géomorphologie (relief et orientation des vallées) et l'effet du vent thermique influencent le comportement de ce régime général, notamment sur la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie. Le mois de janvier est généralement le plus venteux avec des vents moyens à 6,7 m/s et le mois de juillet le plus calme généralement avec une vitesse moyenne de 4,5 m/s. Le site d'étude est soumis aux alizés de sud-est.

2.3.3 CONTEXTE GEOLOGIQUE

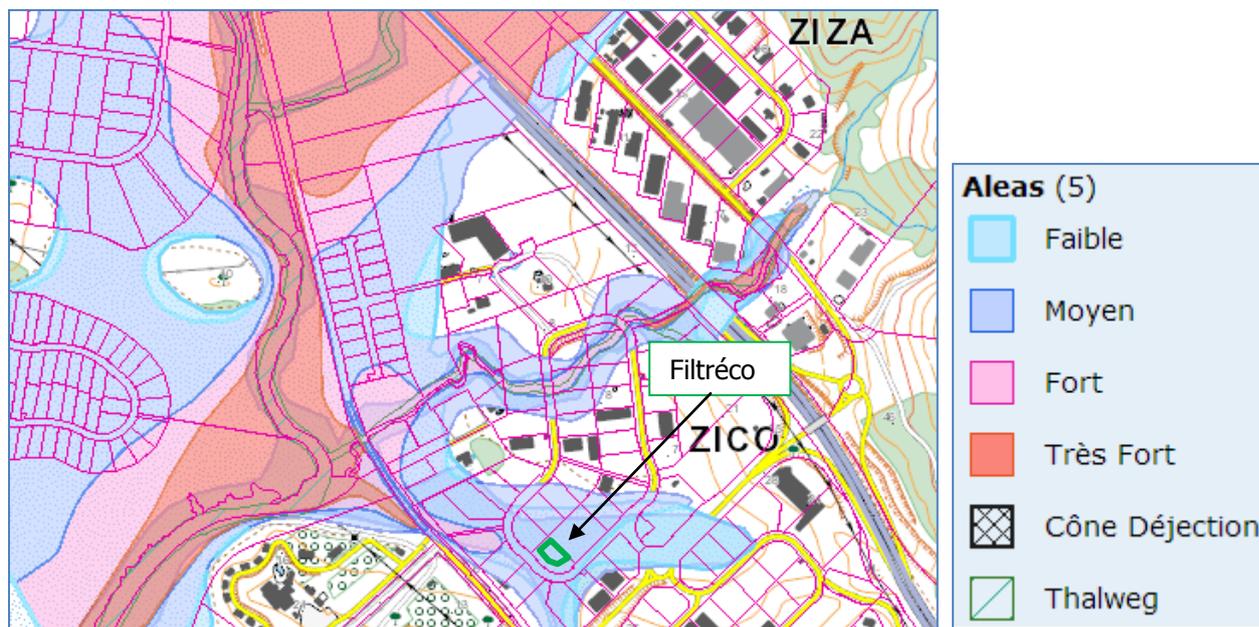
Le site est installé sur des terres composées d'alluvions actuelles et récentes, car proche de la rivière Katiramona. Cette formation remonte à l'époque du Miocène (Quaternaire) (*Georep*, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie).

2.3.4 CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le Sud de la Nouvelle-Calédonie est régulièrement soumis à de fortes précipitations, ce qui en fait une des régions les plus humides de la Grande Terre. Le réseau hydrographique y est dense et souvent saturé, ce qui provoque régulièrement le débordement des creeks et des rivières, rendant tout accès impossible.

La société Filtréco est située à moins de 400 mètres de la rivière Katiramona et à 1300 mètres environ de la Baie de Gadji (Figure 6). Le site d'implantation de la zone industrielle de ZICO est susceptible d'être concerné par un débordement de la Katiramona, l'aléa étant évalué comme moyen d'après une étude réalisée par la Sogreah en 2007. La cartographie de l'aléa a été mise à jour en 2009 (Sogreah, figure ci-dessous) suite aux aménagements de la zone, sans qu'aucune modification de l'aléa inondation ne soit constatée au droit du projet (Source DAVAR 2012). Le passage de Freda (janvier 2013) n'a pas occasionné d'inondation de la zone utilisée par Filtréco.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	



*Figure 6 : Contexte hydraulique à proximité de la zone d'implantation de Filtréco – Païta
(source : Géorep, Gouvernement de Nouvelle-Calédonie).*

2.4 MILIEU HUMAIN

La zone d'étude ne présente pas de construction à usage d'habitation, mais uniquement des bâtiments occupés par des sociétés professionnelles d'activités diverses (import/export, construction de maisons...). Cette zone est moyennement fréquentée, car c'est une zone commerciale et industrielle en développement.

2.4.1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SITE ET DES ALENTOURS

L'ensemble des éléments demandés au point III de l'article 413-4 du chapitre III, Titre I, Livre IV du Code de l'Environnement est présenté sur les plans suivants :

- Une carte au 1/25 000ème sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée (**Annexe 2**) ;
- Un plan orienté à l'échelle appropriée des abords de l'installation jusqu'à une distance au moins égale à 100 mètres (**Annexe 12**). Sur ce plan sont indiqués :
 - L'emplacement de l'installation projetée,
 - Tous les bâtiments avec leur affectation,
 - L'occupation du sol,
 - Les établissements recevant du public,
 - Les voies de communication,
 - Les plans d'eau et les cours d'eau,

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- Les points d'eau et de prélèvement d'eau souterraine et superficielle,
 - Les périmètres de protection des eaux,
 - Les hydrants publics,
 - Les carrières,
 - Les servitudes
 - Zones d'intérêt écologique terrestres ou marines.
- Un plan d'ensemble orienté à l'échelle appropriée (**Annexe 13**) indiquant les dispositions projetées de l'installation (bâti, tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, moyens de lutte contre l'incendie...) ainsi que jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et des terrains avoisinants, le zonage schématisé dans les documents graphiques des plans d'urbanisme directeurs opposables ainsi que le tracé des réseaux d'assainissement existants.

2.4.1.1 Description des alentours dans un rayon de 100 mètres

La société Filtréco est implantée au sein de la zone industrielle et commerciale de ZICO, d'étendue modérée. Le contexte environnemental est donc marqué par la présence d'infrastructures à vocation industrielle.

Dans un rayon de 100m, se trouvent un certain nombre de terrains inoccupés non construits (lots 12, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 36, 38, 39, 42, 43, 44 et 45). Au plus proche du bâtiment dans lequel se situe Filtréco (côté sud), se trouve un snack (« *Chez Elyse* ») et un dock abritant la société *Wallis Label* (atelier, machines de forage et un bureau) (sur le lot n°14). Sur le lot adjacent (lot n°13), se situe un bâtiment dans lequel sont installées deux sociétés de construction de maisons individuelles (sociétés *APPI* et *ABNC*), un magasin de produits discounts et dégriffés (*Agora Bazar*) ainsi que plusieurs commerces (la Cave, écoclim, etc.).

Sur les lots n°17, 18 et 19, se trouve la société *Sullivan NC*, société agronome d'import-export et de commerce international.

Sur le lot n°41 où se situe Filtréco, les différents docks abritent les sociétés suivantes :

- Dock 1 : société *Structure et toiture*, entreprise de levage et montage de structures et toitures (abrite un bureau, un stockage temporaire de bois, une machine à bois) ;
- Dock 2 : Dock à louer ;
- Dock 3 : société *PSI Formation*, dock de formation de 200 m², classé ERP (Catégorie 5 type R) et pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes ;

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- Dock 4 : dock utilisé par la société Guilliver NC pour stocker du matériel de type paddle et windsurf;
- Dock 5 : dock abritant un bureau et un stockage temporaire de bois) pour la société *Villaboï*, entreprise de construction de villas en bois.

La route de Gadji passe à moins de 100 mètres à l'ouest du bâtiment.

2.4.1.1 Description des alentours dans un rayon de 35 mètres

Selon les plans et nos visites des lieux, les immeubles occupés qui se situent dans un rayon de 35 mètres autour de Filtréco sont :

- Dock 1 : société *Structure et toiture*, entreprise de levage et montage de structures et toitures (abrite un bureau, un stockage temporaire de bois, une machine à bois) ;
- Dock 2 : Dock à louer ;
- Dock 3 : société *PSI Formation*, dock de formation de 200 m², classé ERP (Catégorie 5 type R) et pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes ;
- Dock 4 : dock utilisé par la société Guilliver NC pour stocker du matériel de type paddle et windsurf;
- Dock 5 : dock abritant un bureau et un stockage temporaire de bois) pour la société *Villaboï*, entreprise de construction de villas en bois.

A l'est du bâtiment (lot n°40), se trouve plusieurs docks abritant des ERP et des stockages de matériels divers par les sociétés (Inotech, ISP, Facadal, etc.)

Concernant le réseau routier présent dans un rayon de 35 mètres, celui-ci se compose de la voie urbaine 36 qui longe le lot 41 au sud et à l'ouest du lot.

2.4.2 INFRASTRUCTURES ET RESEAUX

La carte du rayon des 35 mètres (Annexe 13) reprend le tracé des réseaux et des infrastructures présents aux abords du site.

2.4.2.1 Réseau routier

La zone de ZICO est desservie par la Voie express 2. L'accès au dock n°6 se fait à l'Est par la voie urbaine 36 et à l'ouest par la route de Gadji.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

2.4.2.2 Réseaux d'eau

Eaux pluviales

Les eaux de pluies récupérées sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales. Des regards répartis le long de l'accotement de la voie urbaine 36 récupèrent les eaux pluviales de la route et sont transportées via une conduite Ø 110 en PVC, d'après le plan de récolement fournis par la Calédonienne des eaux.

Eaux usées domestiques et eaux vannes

Les eaux usées provenant des différents docks transitent via des bacs à graisse situés entre les docks 5 et 6, entre les docks 3 et 4 et entre les docks 1 et 2. Les eaux vannes et eaux usées transitent dans des canalisations longeant l'arrière du bâtiment pour rejoindre une fosse toutes eaux d'une capacité de 6000 litres. Les eaux résiduelles sortant de la fosse, passent ensuite via des septodiffuseurs (2 séries de 6). Après traitement les eaux résiduaires sont dirigées vers le réseau des eaux pluviales.

Eaux usées industrielles

L'intérieur du dock a été aménagé avec un profil en tête de diamant afin de collecter l'ensemble des eaux issues du lavage des sols. Ces eaux usées industrielles sont dirigées vers un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures enterré qui est à l'extérieur du dock. Les égouttures d'huiles et les souillures présentes dans les eaux de lavage sont alors séparées des eaux et sont récupérées sous forme de boues. Les eaux résiduelles seront rejetées dans le réseau d'eaux pluviales après traitement.

2.4.2.3 Réseau téléphonique

Un poste de téléphone est situé dans les bureaux à l'étage, ainsi qu'au rez-de-chaussée du bâtiment. Le réseau téléphonique longe le bâtiment au sud de celui-ci, puis du côté du parking le long des docks.

2.4.2.4 Réseau électrique

Un poste électrique est situé face au bâtiment au sud de celui-ci de l'autre côté de la route, et les compteurs d'électricité de l'ensemble des docks du bâtiment sont regroupés au bord de la route, face à la porte de service arrière du dock n°6 de Filtréco. Le réseau électrique ainsi que le réseau téléphonique, longent le bâtiment.

2.5 QUALITE DU SITE

2.5.1 PATRIMOINE CULTUREL ET PAYSAGE

Il n'existe pas de monument historique inscrit ou classé à proximité immédiate du dock de Filtréco.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Le paysage aux abords du lot n°41 est un paysage urbain composé de bâtiments d'autres sociétés travaillant dans divers secteurs d'activités et de la voirie.

2.5.2 LES NUISANCES EXISTANTES SUR LA ZONE

Sur la zone, les nuisances sont principalement liées aux activités des sociétés voisines présentes. Certains des docks ne sont pas utilisés quotidiennement (dock 2 : entreposage de panneaux de circulation). Les autres docks sont utilisés par des sociétés de construction de maisons pouvant créer du bruit par l'utilisation de leurs machines. La voie urbaine est utilisée par les véhicules de société et par les personnes se rendant sur la zone.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3 IMPACTS ET MESURES REDUCTRICES ET/OU COMPENSATOIRES

3.1 LES DECHETS

Il faut distinguer :

- les déchets récupérés par Filtréco et considérées comme des matières premières des activités de la société et qui seront traités/recyclés ;
- et les déchets produits par les activités de Filtréco.

Cette partie traite des déchets issus de l'activité de traitement de la société.

3.1.1 TYPES DE DECHETS PRODUITS

Au sein des installations de Filtréco, les activités sont susceptibles de produire 3 types de déchets :

- ⇒ des déchets ménagers ou assimilés liés à la présence du personnel ;
- ⇒ des déchets industriels banals : cartons, sacs plastiques, papiers, eaux usées domestiques et les déchets issus de leur traitement;
- ⇒ des déchets industriels spéciaux : poussières provenant du nettoyage des filtres à air, les boues récupérées dans le débourbeur-séparateur d'hydrocarbures après traitement des eaux usées industrielles, filtres à huile compactés (carcasses en métal), filtres à air compactés n'ayant pu être recyclés (carcasses en métal et papier), kits environnement (chiffons absorbants) utilisés pour l'absorption d'égouttures d'huiles et enfin les huiles usagées récupérées après pressage.

A noter que la société Filtréco prend en charge (mais ne produit pas) d'autres déchets industriels spéciaux de type graisse, chiffons souillés et batteries. Ne s'agissant pas de déchets produits, ce point n'est pas détaillé dans les paragraphes suivants. La prise en charge de ces déchets est détaillé dans le chapitre 3.3.3 « description des activités ».

3.1.1.1 Déchets ménagers et industriels banals

Déchets ménagers

Au vu du nombre de personnes présentes sur le site (3 personnes), les déchets ménagers produits le sont à un très faible volume (déchets issus de la prise des repas du personnel dans la salle prévue à cet effet).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Déchets industriels banals

Les déchets industriels banals sont représentés par :

- une faible quantité de cartons d'emballage jetés à faible fréquence
- des déchets « papier » issus des bureaux

Ces déchets sont stockés dans une benne (volume de 8m³) à l'extérieur du dock et sont emmenés régulièrement par Filtréco au centre d'enfouissement de Gadji (200 à 400 kg par benne). La fréquence d'élimination est d'une fois par semaine.

- Des déchets de type filtre à air comprimé avec surfactant. Ces déchets ne présentent plus de risque amiantifère pour l'Homme. Ils sont stockés dans des sacs en plastique en attendant leur enfouissement à l'ISD de Gadji (environ mille filtres par an)

La production de déchets ménagers et industriels banals est donc peu importante et n'entraîne ni pollution des sols ni pollution des eaux.

Concernant la sécurisation de la benne de stockage (et des autres matériels et éléments stockés à l'extérieur du dock), une clôture rigide de 1.50m de haut a été mise en place par l'exploitant. Un dispositif d'ancrage au niveau de la benne permet d'assurer sa stabilité en cas de cyclone ou d'épisode climatique extrême.

3.1.1.2 Déchets industriels spéciaux

Carcasses métalliques des filtres

En fonction de l'activité de la société, 15000 à 30000 filtres à huile sont traités par an sur le site, soit 1250 à 2500 filtres traités en moyenne par mois. Les filtres sont pressés pour en ôter l'huile et sont stockés dans des fûts de 200 litres à l'intérieur du dock. Les filtres sont ensuite compactés et essorés puis stockés dans des fûts avant leur export pour recyclage en Nouvelle Zélande par la société Transpacific Technical service (conformément à la convention de Bâle).

Le volume de carcasses métalliques est équivalent à celui des filtres reçus pour traitement.

Huiles usagées

Le pressage des filtres à huile permet de récupérer environ 50 ml d'huile usagée pour les filtres à huile de poids lourd et 10 ml pour les filtres à huile de véhicule léger.

Les huiles usagées, récupérées après pressage des filtres dans un récipient situé sous la presse, sont envoyées via la mise en marche manuelle d'une électropompe, dans une cuve de stockage enterrée d'une capacité de 3000 litres (Figure 7). La cuve est vidée approximativement 3 fois par an par la société Velayoudon. Un bon est établi pour chaque vidange réalisée (**Annexe 9**), puis conservé. Les

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

huiles usagées ainsi récupérées sont évacuées à la centrale électrique de Doniambo pour y être incinérées.



Figure 7. Cuve enterrée de stockage des huiles usagées (3000 litres).

La cuve, conformément à la réglementation, est sécurisée par les moyens suivants :

- accès permanent possible via une trappe,
- jauge mécanique à flotteur,
- mise à la terre,
- un système de retenue de la cuve en cas d'inondations,
- cuve placée dans une enceinte de rétention en béton étanche,
- événements.

Les canalisations de soutirage sont également mises à la terre.

La cuve est régulièrement contrôlée par les techniciens de Filtréco. Un contrôle visuel du remplissage et de l'absence de fuites est réalisé hebdomadairement. Ajouté à cela, et conformément à la réglementation (tous les 5 ans), un contrôle périodique de la cuve est réalisé, à raison de 2 à 4 inspections visuelles par an et une épreuve hydraulique périodique avec une surpression de 50%.

Sacs contenant les poussières

Le traitement des filtres à air passe par l'extraction des poussières incrustées sur les filtres. Celles-ci sont aspirées depuis le sas étanche puis récupérées via le système « PNEUVAC » dans un sac à poussières d'une contenance de 50 litres. Ce sac est changé dès son remplissage complet. En moyenne, 4 sacs de poussières de 50 litres sont remplis par an.

La centrale est quant à elle reliée au même type de système étanche de récupération des poussières (ECO +). Celles-ci sont récupérées dans un sac d'une contenance de 200 litres. Ce sac est changé dès son remplissage complet. En règle générale, 1 sac de 200 litres est rempli par an.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Les systèmes de récupération des poussières sont des systèmes étanches. Le bac de récupération du système Eco+ est placé sur un rail et muni d'un joint en mousse d'une épaisseur de 3 cm, permettant une excellent étanchéité. Ce joint est remplacé annuellement. Le système *Pneuvac* est muni d'un cerclage permettant également une excellente étanchéité.

Les poussières sont placées dans sacs estampillés amiante car elles contiennent potentiellement des fibres d'amiante. Les sacs de poussières sont collectés par une société agréée dans la collecte et le traitement des déchets d'amiante (ADS-NC).

Leur stockage se fait dans un fût dédié de 200 litres pour éviter leur perforation. Ils sont stockés provisoirement au plus 1 ou 2 jours puis sont pris en charge par ADS-NC.

Kits absorbants

Les boudins et lingettes utilisés dans le cadre des activités de Filtréco sont des déchets produits en faible quantité. Ces déchets sont envoyés pour traitement en Nouvelle-Zélande avec les chiffons souillés récupérés en tant que déchets par Filtréco auprès de ses clients.

Ceux-ci sont stockés dans des fûts eux-mêmes stockés dans un conteneur. Le traitement de ces déchets en Nouvelle Zélande est assuré par Transpacific Technical Service.

Déchets du déboureur-séparateur d'hydrocarbure

Les eaux industrielles produites (dans le dock et sur l'aire de lavage extérieure) sont dirigées dans un déboureur-séparateur permettant de séparer les huiles et de rejeter les eaux industrielles traitées dans le réseau d'eaux pluviales. Dans le séparateur, les boues résiduelles vont être récupérées par pompage puis brûlées à l'usine de Doniambo. Celui-ci sera nettoyé par une société habilitée (*Hydroclean*) aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Il sera nettoyé par une vidange des boues et le fonctionnement de dispositif d'obturation automatique sera vérifié. Les documents relatifs à la vidange et la vérification seront conservés.

3.1.2 TABLEAU RECAPITULATIF DU DEVENIR DES DECHETS

Concernant le devenir des déchets industriels dangereux, à défaut de réglementation en Nouvelle-Calédonie, le tableau ci-dessous donne, sur la base du décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, la synthèse du traitement des déchets par Filtréco, demandée par l'inspection des installations classées (Tableau 7).

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Tableau 6. Tableau de synthèse du traitement des déchets ménagers et industriels banals de FILTRÉCO et leur classification.

Déchets	Code déchet	Volume annuel	Dangerosité	Niveau de gestion	Devenir
Cartons, sacs plastiques, papiers	20.01.01	2400 kg	Déchets non dangereux	Niveau 3	Enlèvement et dépôt à l'ISD de Gadji
Carcasses de filtres à air	19.02.99	Environ mille filtres	Déchets non dangereux	Niveau 3	Stockage par Filtréco puis enfouissement à l'ISD de Gadji

Tableau 7. Tableau de synthèse du traitement des déchets dangereux de FILTRÉCO et leur classification.

Déchets	Code déchet	Volume annuel	Dangerosité	Niveau de gestion	Devenir
Carcasses de filtres à huiles	19.02.99*	15000 à 30000 filtres	Déchets dangereux	Niveau 1	Stockage par <i>Filtréco</i> puis export en Nouvelle Zélande pour traitement et valorisation
Huiles usagées	13.02.08*	12000 litres environ	Déchets dangereux	Niveau 2	Vidange par la société <i>Velayoudon</i> puis incinération à la centrale électrique de Doniambo
Poussière potentiellement amiantée	19.02.99*	4 sacs de 50litres	Déchets dangereux	Niveau 3	Prise en charge par ADS NC
Combinaison, gants, cartouches et lingette potentiellement amiantés	19.02.99*	Journalier	Déchets dangereux	Niveau 3	Prise en charge par ADS NC
Kit de matériaux absorbants	15.02.02*	5 kits par an	Déchets dangereux	Niveau 2	Envoi en Nouvelle-Zélande où les hydrocarbures et huiles sont ôtées puis incinérées et les chiffons sont détruits
Hydrocarbures du séparateur d'hydrocarbures	13.05.06*	Non connu	Déchets dangereux	Niveau 2	Pompage par une société de vidange et incinération à la centrale électrique de Doniambo
Boues du déboureur-séparateur	13.05.02/19.02.07/19 08 10*	Non connu	Déchets dangereux	Niveau 2	Pompage par une société de vidange et incinération à la centrale électrique de Doniambo
Boues de la fosse septique	20.03.04	Non connu	Déchets non dangereux	Niveau 2	Pompage et traitement par une société de vidange

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Dans le cadre d'une étude de déchets (*circulaire du 28 décembre 1990* relative aux ICPE – études déchets), on considérera qu'il y a globalement quatre niveaux en matière de gestion des déchets dans l'entreprise :

- Niveau 0 : réduction à la source de la quantité et de la toxicité des déchets produits.
- Niveau 1 : recyclage ou valorisation des sous-produits de fabrication;
- Niveau 2 : traitement ou prétraitement des déchets. Ceci inclut notamment les traitements physico-chimiques, la détoxification, l'évapo-incinération au l'incinération;
- Niveau 3 : mise en décharge ou enfouissement en site profond.

3.2 POLLUTION DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES ET POLLUTION DES SOLS

3.2.1 MODE ET CONDITIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les activités de Filtréco ne requièrent pas l'usage d'eau hormis pour le lavage du sol et pour l'utilisation des sanitaires, de la douche, du lavabo et de l'évier, destinés au personnel.

3.2.1.1 Eaux usées domestiques

Dans la pièce dédiée au personnel, se trouve une salle de bain munie d'un lavabo, de toilettes et d'une douche. Dans la partie cuisine, se trouve un évier. Les eaux usées passent d'abord par des bacs à graisse. Les eaux usées et les eaux-vannes sont dirigées vers une fosse toutes eaux (d'une capacité de 6000 litres) située le long du bâtiment, puis transitent par des septodiffuseurs et sont ensuite rejetées après traitement dans le réseau d'eaux pluviales.

3.2.1.2 Eaux usées industrielles

Les eaux issues du lavage du sol dans le dock ou de l'aire de lavage située à l'extérieur du dock peuvent contenir des traces d'huiles liées aux égouttures d'huiles qui peuvent résulter de la présence des filtres à huiles à recycler et du fonctionnement courant des véhicules. Ces eaux usées industrielles sont collectées puis dirigées vers un décanteur-séparateur pour séparer les substances huileuses des eaux. Après traitement, les eaux rejoignent ensuite le réseau des eaux pluviales. Les boues résultant du traitement dans le décanteur-séparateur sont récupérées par pompage par une société de vidange. A noter que le décanteur-séparateur est muni d'une trappe d'accès.

3.2.1.3 Analyse des risques de pollution

Dans ce paragraphe on traitera le risque de pollution chronique, le risque de pollution accidentelle étant traité dans l'étude de danger (Partie 4).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Le fonctionnement des installations de Filtréco est susceptible d'entraîner 2 types de pollutions :

- pollution industrielle par le ruissèlement des eaux chargées en huiles usagées (pollution chimique) ;
- pollution domestique par le rejet des eaux usées (pollution bactériologique).

Eaux usées domestiques

Les risques de pollutions des eaux, les mesures existantes afin de limiter les impacts potentiels ainsi que l'analyse de l'impact est présenté ci-après (Tableau 8).

Tableau 8. Risques de pollution des eaux, mesures existantes et analyse des impacts.

POLLUTIONS POTENTIELLES	MESURES EXISTANTES	ANALYSE DES IMPACTS
Risque de pollution des eaux souterraines par les rejets domestiques	Bac à graisse, Fosse toutes eaux	Pas de risque de pollution sous réserve du bon entretien de la fosse

Procédure d'entretien de la fosse septique :

La fosse septique du bâtiment où se situe Filtréco est gérée par la copropriété composée des propriétaires des différents docks et dont le gérant est le propriétaire du dock n°3 (M. Patrick Sigonnez). La fosse est vidangée régulièrement (3 fois par an environ) par une société de vidange. Cet entretien est géré par le gérant de la copropriété et celui-ci conserve les documents relatifs.

La société spécialisée récupère par pompage depuis la fosse vers un camion-citerne les éléments présents dans la fosse.

Procédure de contrôle du niveau de remplissage de la cuve

Un dispositif de jaugeage permet de contrôler le niveau de remplissage de la cuve. Ce contrôle est effectué régulièrement par les techniciens de Filtréco à raison de 2 fois par mois minimum. En effet, la vitesse de remplissage de la cuve est faible car la quantité d'huile retirée d'un filtre pressé est de 500 ml environ.

A chaque contrôle du niveau de remplissage de la cuve effectué, le niveau de remplissage de l'enceinte de rétention est contrôlé.

Eaux usées industrielles

La liste des pollutions potentielles liées aux eaux usées industrielles sont données dans le Tableau 9.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Tableau 9. Risques de pollution liés au traitement des filtres, mesures existantes et analyse des impacts.

POLLUTIONS POTENTIELLES	MESURES EXISTANTES	ANALYSE DES IMPACTS
Fuites d'huile depuis les fûts de stockage des filtres à huile non traités et pollution des sols	Les fûts sont stockés à l'intérieur du dock, sur des bacs de rétention	Pas de risque de pollution sous réserve de mettre immédiatement les fûts dès leur arrivée sur les bacs de rétention
- Fuite d'huile au niveau de la presse à huile	- le sol du dock est constitué d'une dalle en béton	- salissure de la dalle - pas de risque de pollution
- Egouttures d'huile lors de la manipulation des filtres depuis les fûts jusqu'à la presse puis depuis la presse jusqu'aux fûts se retrouvant dans les eaux usées industrielles => pollution des eaux souterraines et des sols	- un bac de rétention est situé sous la presse -des kits (lingettes et boudins) absorbants sont à disposition -débourbeur-séparateur traitant les eaux de lavage	
Fuite depuis la cuve de stockage d'huiles usagées => pollution des eaux souterraines et des sols	- cuve enterrée dans une enceinte de rétention étanche bétonnée - la cuve est sécurisée (dispositif de jaugeage, détecteur de fuite) - contrôle tous les 5 ans - 4 inspections visuelles par an	Pas de risque de fuite dans les sols et les eaux sous réserve de vérification de la cuve après vidange, récupération possible dans l'enceinte bétonnée où est située la cuve et si la cuve est vérifiée régulièrement
Fuite depuis les fûts de stockage de chiffons souillés => pollution des sols	- le sol à l'extérieur est goudronné (parking, sortie latérale) – -des kits (lingettes et boudins) absorbants sont à disposition - les fûts sont placés sur des bacs de rétention	Très faible risque de pollution des sols
Fuite depuis le débourbeur-séparateur => pollution des eaux souterraines et des sols	- Vidange des boues et nettoyage une fois par an minimum - vérification visuelle 4 fois par an - obturateur automatique en sortie de séparateur - séparateur vérifié une fois par an lors de la vidange	Pas de risque de pollution sous réserve du bon dimensionnement du débourbeur-séparateur et de la vidange régulière des boues via la vérification du débourbeur

Conformément à l'annexe de la délibération n°237-2011/BAPS du 1^{er} Juin 2011, les capacités des rétentions sur lesquelles sont placés les fûts, sont au moins égales à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100% de la capacité du plus grand réservoir (200 litres),
- 50% de la capacité globale des réservoirs associés (400 litres),

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Les cuvettes de rétention (qui portent 4 fûts de 200 litres) ont donc une capacité de 400 litres.

L'enceinte de rétention de la cuve d'huiles a une capacité de 7m³ environ.

3.2.2 MESURES REDUCTRICES

Les mesures réductrices supplémentaires envisagées pour réduire le risque de pollution des eaux et des sols sont présentées ci-après (Tableau 10).

Tableau 10. Mesures réductrices supplémentaires envisagées pour réduire le risque de pollution des eaux et des sols.

ANALYSE DES POLLUTIONS	MESURES PREVENTIVES SUPPLEMENTAIRES	ANALYSE DES IMPACTS
Fuites d'huile depuis les fûts de stockage des filtres à huile	Augmentation du nombre de lavage de la dalle	Pas de risque de pollution
Fuite d'huile au niveau de la presse à huile Egouttures	L'achat d'une nouvelle presse est prévu à court terme (même type et mêmes caractéristiques que l'actuelle – un presse neuve permettra d'éviter les risques de fuites liés à l'usure)	Pas de risque de pollution sous réserve du bon entretien et de la bonne utilisation de la presse, ainsi que de la vidange régulière du bac de rétention d'huile sous la presse
Fuite depuis le débourbeur-séparateur	-Augmentation du nombre de contrôles visuels -Augmentation de la fréquence de vidange -Augmentation du volume du débourbeur (changement pour un plus grand)	Pas de risque de pollution sous réserve du bon fonctionnement

Un prélèvement pour analyse de la concentration d'hydrocarbures rejetés après traitement par le débourbeur-séparateur sera réalisé une fois par an. Les résultats seront conservés par Filtréco et transmis sur demande à l'Inspection des Installations Classées.

Le mode de prélèvement consiste à remplir des bouteilles d'échantillonnage en plastique pour les paramètres physico-chimiques et en verre pour les hydrocarbures totaux. Les paramètres mesurés seront principalement : pH, MES, DCO, Hydrocarbures, température, phénols, SEC, cyanure, métaux.

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3.3 QUALITE DE L'AIR

Une pollution atmosphérique résulte de l'émission de gaz ou de particules, toxiques ou odorants dans l'air, risquant de compromettre la santé publique ou la qualité de l'environnement, ou de nuire au patrimoine agricole, forestier ou bâti.

3.3.1 ANALYSE DU RISQUE DE POLLUTION DE L'AIR

Les risques de pollutions de l'air, les mesures existantes afin de limiter les impacts potentiels ainsi que l'analyse de l'impact est présenté ci-après (Tableau 11).

Tableau 11. Risques de pollution de l'air, mesures de prévention existantes et analyse des impacts.

POLLUTIONS POTENTIELLES	MESURES EXISTANTES	ANALYSE DES IMPACTS
Dispersion des poussières issues du nettoyage des filtres à air	Conduite d'évacuation reliée de façon hermétique (joints d'étanchéité) au sac de récupération des poussières Zone de travail dans cabine de confinement mis en dépression Dispositif d'aération (Annexe 6)	Pas de risque de pollution de l'air sous réserve de la vérification de l'état d'étanchéité du système à chaque changement de sac

3.3.2 MESURES REDUCTRICES



Dans le but de prévenir le risque de dispersion de poussières, les mesures mises en place sont les suivantes :

- Travail dans la cabine de confinement de la zone de traitement des filtres à air pour l'isoler du reste du dock
- Travail en dépression avec système d'aération adéquate.
- Lavage des sols par aspiration au minimum 2 fois par semaine ;
- Usage de surfactant sur les filtres à air pressés ;
- Vérification chaque semaine de l'étanchéité des machines par un contrôle visuel de la présence ou non de poussières sur les machines ;
- Nettoyage des machines à l'éponge pour ôter toute poussière présente tous les jours ou tous les 2 jours ;
- Vérification de l'état des joints d'étanchéité par le technicien de la société ;
- Changement des joints 1 fois par an lors du changement de sac.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- Travail en combinaison avec lavage de la combinaison après chaque cession de traitement des filtres

Pour s'assurer du bon fonctionnement des machines utilisées, les prescriptions du constructeur sont respectées.

Il faut noter également :

- que toute fuite sur les flexibles des centrales d'air est audible du fait de la sortie d'air comprimé (les fuites potentielles sont donc repérables et réparables immédiatement) ;
- que les flexibles de la centrale d'air disposent de date de changement et que ceux-ci sont systématiquement remplacés à la date indiquée.

A cela s'ajoute le port d'un masque de protection respiratoire FFP3 par les employés lors de la réalisation du changement de sac lorsque celui-ci est plein.

En cas de défaillance du système d'aération (**Annexe 6**) de la cabine de la zone de traitement des filtres à air, l'alarme se déclenche par le biais d'un capteur de pression et le déprimogène de secours (capacité identique au premier) se met automatiquement en route. Puis, l'exploitant fait procéder aux réparations du système par ADS-NC.

3.4 LES COMMODITES DU VOISINAGE

3.4.1 IDENTIFICATION DES NUISANCES SONORES

Certains des équipements utilisés génèrent du bruit, notamment la centrale d'air et le sas de nettoyage servant au dépoussiérage des filtres à air.

Les équipements produisant du bruit et leurs caractéristiques sonores sont les suivantes :

Equipement	Niveau sonore (d'après la documentation technique)
Compresseur rollair DE 062	Entre 61 et 65 dB (A) à 1m
Sécheur d'air	< 85 dB
Electro-pompe Viscomat	< 70dB « A » à la distance de 1 m

La documentation technique des principaux équipements est fournie en **Annexe 6**.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3.4.1.1 Présentation de la campagne de mesures

Cadre réglementaire

L'article 6 de la Délibération N°741-2008/APS du 19 Septembre 2008 (Limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) prescrit que les mesures de bruit se font aux "emplacements définis de façon à apprécier le respect des Valeurs Limites d'émergence dans les zones où elle est réglementée".

Les critères de définition des Zones à Emergence Réglementée sont précisés par l'article 4 de la même délibération, et doivent respecter les émergences admissibles diurne et nocturne définie à l'article 5, et permettant de s'assurer que le niveau de bruit n'excède pas 70 dB(A) de jour et 60 de nuit. Enfin, il est rappelé à l'exploitant que ces mesures doivent être réalisées dans le respect des normes NF S31-010 et NF S31-010/A1.

Matériels

Le matériel utilisé pour réaliser les mesures de contrôle des niveaux sonores des installations de traitement de la carrière de Pont Des Français est composé :

- D'un sonomètre analyseur de type 2250, classe 1 (Brüel et Kjaer),

Remarque : Ce type de sonomètre permet la réalisation de mesurages acoustiques conformes aux dernières normes internationales et est dédié aux mesurages de précision dans les domaines d'application suivants : bruits dans l'environnement, bruit au poste de travail, applications industrielles.

- D'un calibreur de type 4231 (Brüel et Kjaer). La documentation technique en **Annexe 6**.

Procédure de mesures

Les mesures de contrôle des niveaux sonores ont été réalisées dans le respect complet de la **Norme NFS 31-010** et de la **Délibération N°741-2008/APS du 19 Septembre 2008** (Limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Déroulement général de la campagne de mesures

Les mesures ont été réalisées le 9 décembre 2011 par un opérateur de la société EMR. La première phase d'enregistrement a été lancée à 9h55 à 10h25 (30min), pendant le fonctionnement de l'établissement. Le second enregistrement a été réalisé sur le même point de 10h35 à 11h05 (30min) et hors fonctionnement de l'établissement. De 11h20 à 12h50 (30min) a été réalisé un second mesurage pendant le fonctionnement des installations sur un second point. Enfin, le dernier enregistrement a été réalisé sur ce même point de 11h55 à 12h25, hors fonctionnement de l'établissement.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Tableau 12 : Résultats des calibrages avant et après chaque mesure de bruits.

Mesure	Point	Date	Valeur avant mesure dB(A)	Valeur après-mesure dB(A)	Différence
1	01	09/12/2011	93.86	93.86	0.0
2	01	09/12/2011	93.85	93.86	0.1
3	02	09/12/2011	93.85	93.85	0.0
4	02	09/12/2011	93.86	93.86	0.0

Les valeurs lues lors des calibrages présentent une différence toujours strictement inférieure à 0,5 dB(A). Conformément à la norme NF S31-010, il n'a donc pas été pas nécessaire de recommencer les mesurages.

Enregistrements et durée des mesures

Il est défini dans la **Délibération n°741-2008/BAPS du 19 septembre 2008** et dans la **Norme NS 31-010** que « *les mesurages peuvent être effectués de façon continue ou par intermittence pendant un intervalle d'observation, de durée telle que les résultats puissent être considérés comme représentatifs de la situation acoustique considérée* ».

La durée cumulée des intervalles de mesurages sur un même point ne devant pas, en principe, être inférieure à 30min (Norme NFS 31-010), il a été mis en place des mesurages de 30 minutes en continu pour chaque point de mesure, en période de fonctionnement de l'établissement et hors période de fonctionnement de l'établissement.

Au total, 4 mesures ont été réalisées, pour une durée cumulée de mesurage s'élevant à 2h.

3.4.1.2 Localisation et caractérisation des points de mesures

Configuration du site

L'établissement Filtréco se situe dans la zone industrielle et commerciale de la ZICO de Païta, accessible par la Voie Express VE2.

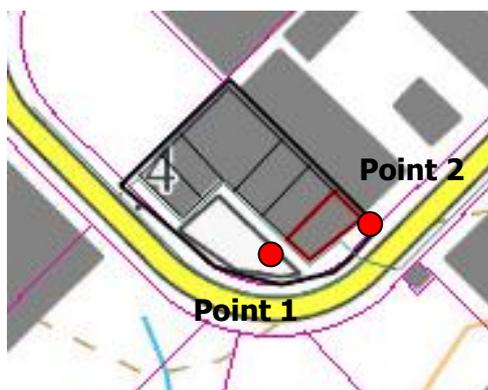
La parcelle sur laquelle est implanté l'établissement est composée de 6 docks abritant diverses entreprises de construction de maison et de toiture, un snack et un magasin de produit discount. Cette parcelle est desservie par la voie urbaine 36 (route de Gadji).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Dans un rayon de 100m autour de cette zone sont présents un grands nombre de terrain inoccupés.

Localisation et caractéristiques des points de mesures

Les points de mesures ont été géo référencés. Ces points sont localisés sur la carte ci-dessous.



Le premier point (01) est situé sur le parking de la société, à 10 m de la route d'accès et à 30m de la source. Le second point (02) est localisé à 5m de la route et moins de 10m de la source.

Figure 8: Carte de localisation des points de mesures en limites de propriété de l'établissement Filtréco.

3.4.1.3 Résultats de la campagne de mesures

Rappel sur la terminologie

Les définitions des principaux termes utilisés ci-après sont rappelées dans le présent paragraphe. Elles sont issues de la Norme NFS 31-010 et de la Délibération N°741-2008/APS du 19 Septembre 2008.

Pression acoustique : la propagation d'un son modifie la pression du milieu au point considéré. En mesurant cette pression, il est possible de déterminer le niveau acoustique de la source au point considéré : c'est le niveau de pression acoustique L_p .

Ce niveau de pression acoustique correspond à un niveau pondéré A noté dB(A) ce qui est équivalent à ce que l'oreille entend.

Niveau de pression continu équivalent pondéré : Le Leq , sur un intervalle de temps donné, correspond à un niveau sonore fictif qui serait constant sur toute la durée de l'intervalle de mesure et qui contiendrait la même énergie sonore que le niveau fluctuant observé.

Bruit ambiant : bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné, composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignés.

Bruits particuliers : composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et que l'on désire distinguer du bruit ambiant notamment parce qu'il est l'objet d'une requête (ensemble de bruits émis par l'établissement considéré).

Bruits résiduels: bruit ambiant, en l'absence du (des) bruit (s) particulier (s), objets (s) de la requête.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Présentation des résultats des mesures de bruit sur les points de mesures

Les principales caractéristiques des mesures sont présentées au Tableau 13.

Tableau 13 : Principales caractéristiques des mesures réalisées sur l'établissement Filtréco en limite de propriété.

Mesure	Point	Date	Heure début	Heure fin	Durée	Observations
1	01	09/12/2011	09h55	10h25	30min	Fonctionnement de l'établissement
2	01	09/12/2011	10h35	11h05	30min	Hors fonctionnement établissement
3	02	09/12/2011	11h20	12h50	30min	Fonctionnement de l'établissement
4	02	09/12/2011	11h55	12h25	30min	Hors fonctionnement établissement

Les résultats généraux par points de mesure sont présentés ci-après pour chaque point de mesure en période de non fonctionnement et de fonctionnement de l'établissement.

Il est important de noter que les valeurs de niveau de pression acoustique équivalent (LAeq) présentées sont les valeurs lues et non arrondies.

Les résultats finaux (arrondis au ½ dB le plus proche) sont présentés ci-dessous.

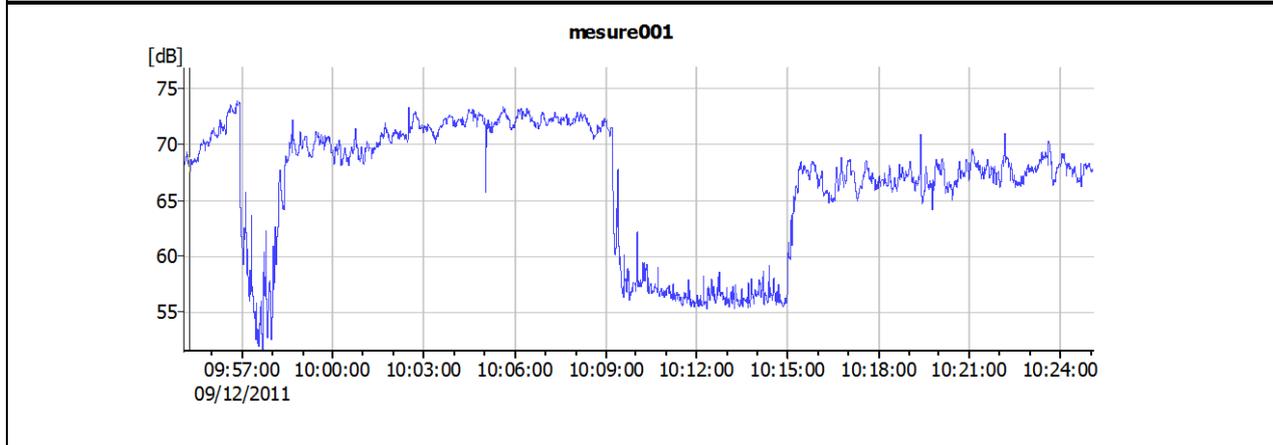
Localisation: Point 01 MESURE 1	
Objectif (s) de la mesure	Mesurer le bruit ambiant en limite de propriété
Remarque (s) sur la mesure	Point 01 Enregistrement de 09h55 à 10h25 - Fonctionnement de l'établissement

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

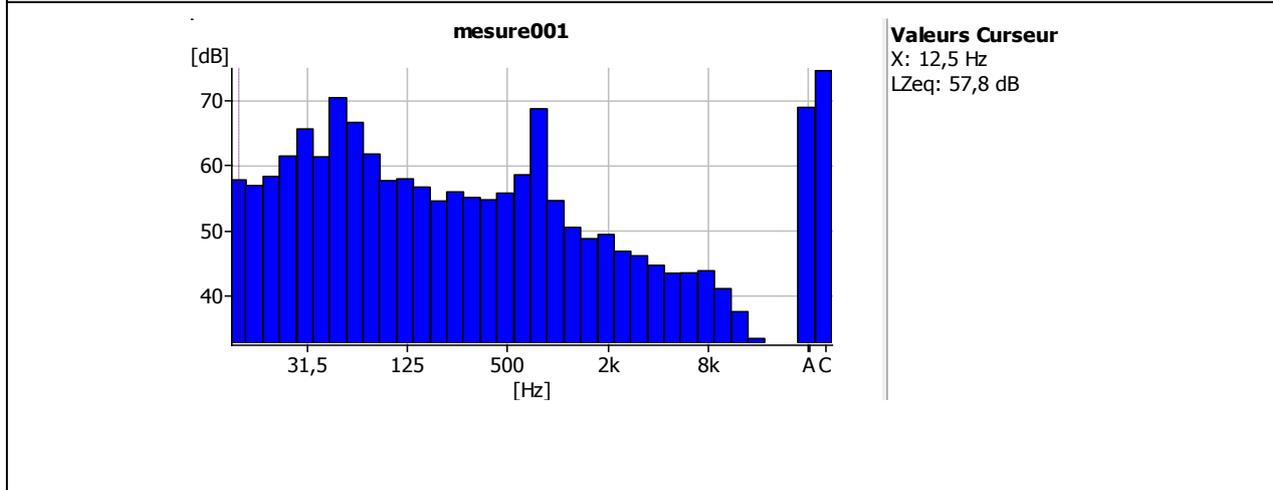
Principales caractéristiques climatologiques	Vent contraire, de force faible – conditions défavorable pour la propagation sonore
---	---

Résultats de la mesure	Date	Début	Durée	Surcharge [%]	LAeq [dBA]	LAFmax [dBA]	LAFmin [dBA]
	09/12/11	09h55	30min	0.0	68.8	74.4	51.0

--



--



	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Localisation:	
Point 01 MESURE 2	

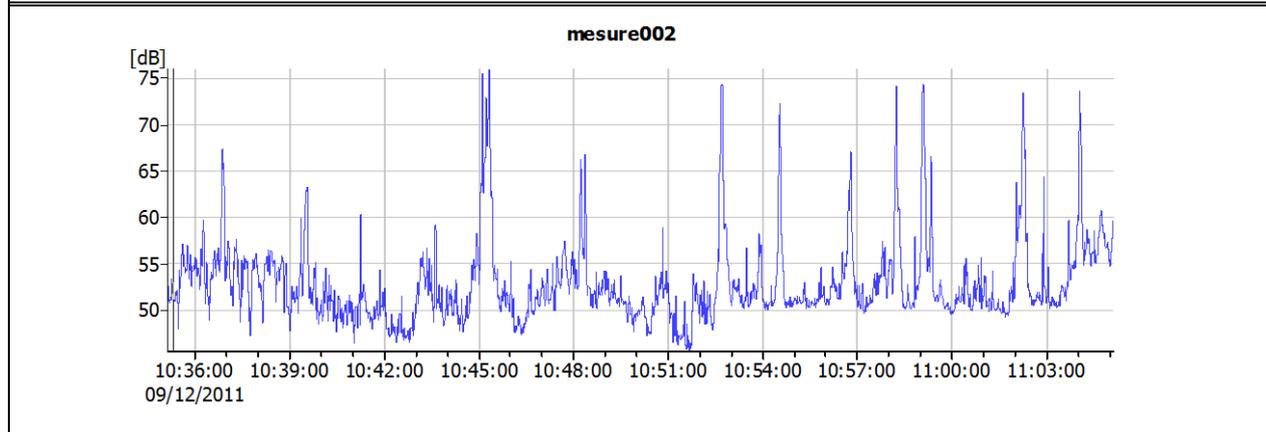
Objectif (s) de la mesure	Mesurer le bruit résiduel en limite de propriété
----------------------------------	--

Remarque (s) sur la mesure	Point 01 Enregistrement de 10h35 à 11h05 – Hors fonctionnement de l'établissement
-----------------------------------	--

Principales caractéristiques climatologiques	Vent peu contraire, de force faible – conditions défavorable pour la propagation sonore
---	---

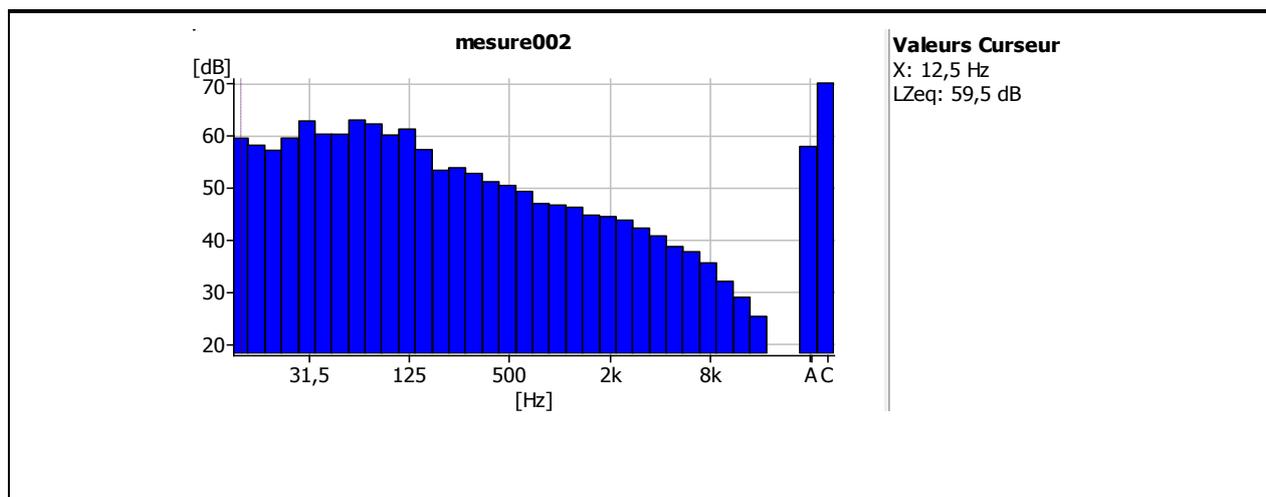
Résultats de la mesure	Date	Début	Durée	Surcharge [%]	L _{Aeq} [dBA]	L _{AFmax} [dBA]	L _{AFmin} [dBA]
		09/12/11	10h35	30min	0.0	57.9	78.7

--



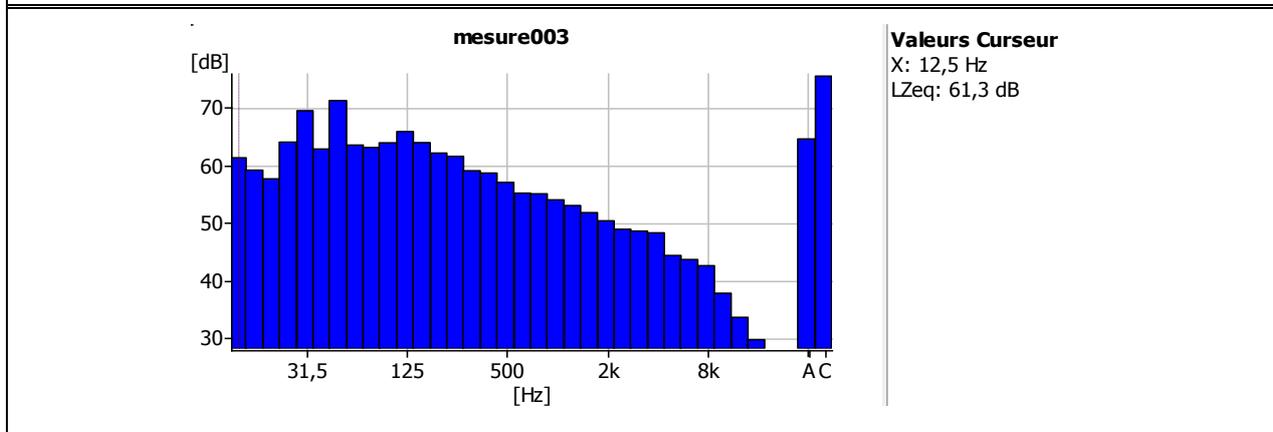
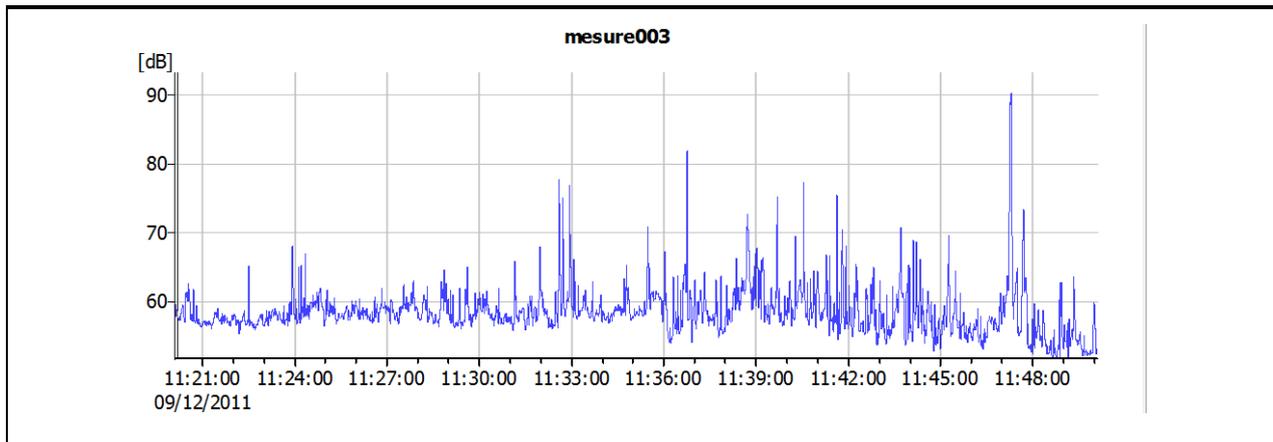
--

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	



Localisation:							
Point 02 MESURE 3							
Objectif (s) de la mesure	Mesurer le bruit ambiant en limite de propriété						
Remarque (s) sur la mesure	Point 02 Enregistrement de 11h20 à 12h50 – Fonctionnement de l'établissement						
Principales caractéristiques climatologiques	Vent contraire, de force faible – conditions défavorable pour la propagation sonore						
Résultats de la mesure	Date	Début	Durée	Surcharge [%]	LAeq [dBA]	LAFmax [dBA]	LAFmin [dBA]
	09/12/11	11h20	30min	0.0	64.6	92.7	51.0

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre		Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta

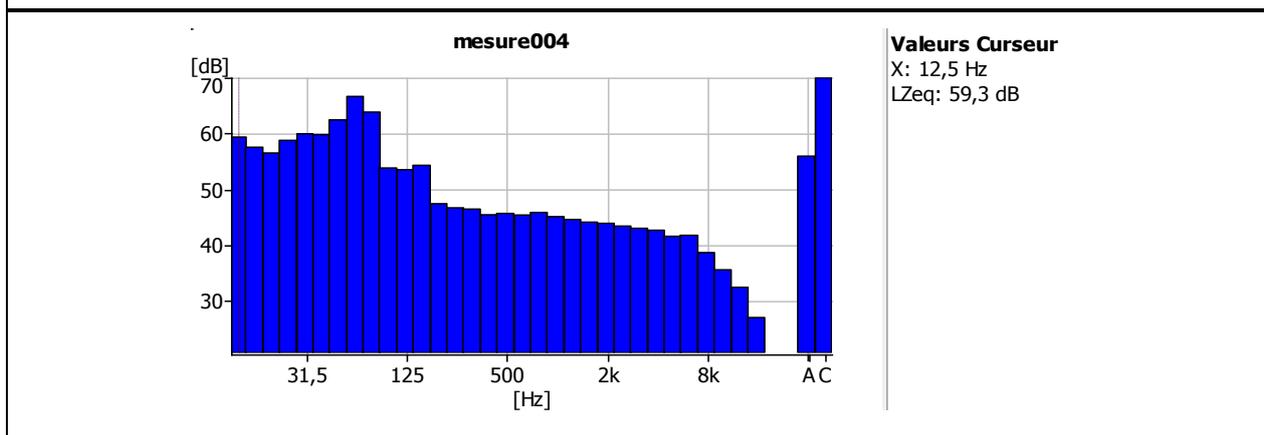
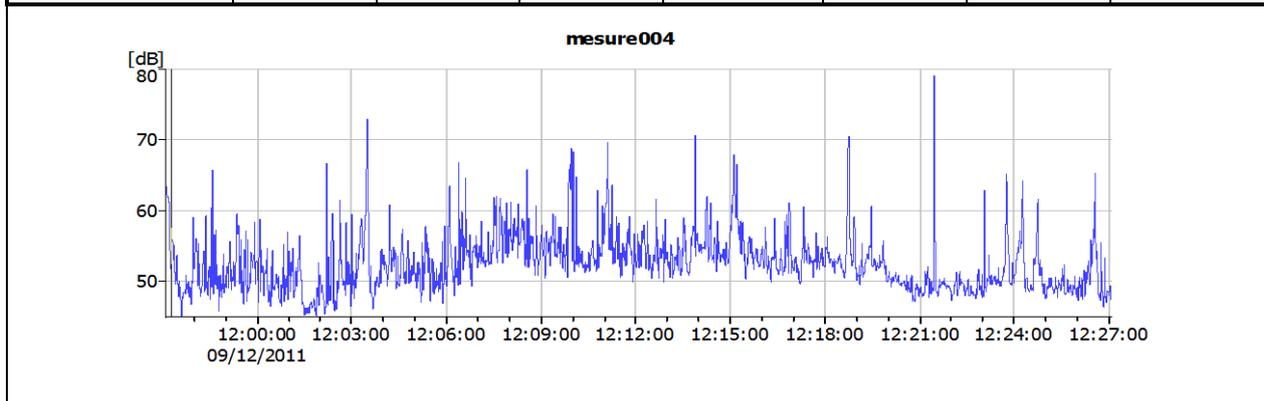


<p>Localisation:</p> <p>Point 02 MESURE 4</p>	
<p>Objectif (s) de la mesure</p>	<p>Mesurer le bruit résiduel en limite de propriété</p>
<p>Remarque (s) sur la mesure</p>	<p>Point 02 Enregistrement de 11h55 à 12h25 – Hors fonctionnement de l'établissement</p>

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre		Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta

Principales caractéristiques climatologiques	Vent contraire, de force faible – conditions défavorable pour la propagation sonore
---	---

Résultats de la mesure	Date	Début	Durée	Surcharge [%]	L _{Aeq} [dBA]	L _{AFmax} [dBA]	L _{AFmin} [dBA]
		09/12/11	11h55	30min	0.0	55.9	83.5



Analyse des résultats

Bruit ambiant, résiduel et émergence en limite de propriété

La méthode de contrôle est utilisable pour :

- détecter une émergence supérieure à 3dB(A) ;
- mettre en évidence l'absence d'émergence en dB(A) si aucun des deux niveaux ne fluctue de plus de 2 dB(A) et si la différence de niveau détectée entre le bruit ambiant et le bruit résiduel est inférieure ou égale à 1dB(A).

Les résultats finaux des mesures doivent être arrondis au ½ dB(A) le plus proche dans tous les cas, hors procédures de calibrage (conformément à la norme NF-S31-010).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Ces résultats sont présentés au tableau suivant (Tableau 14) et les émergences en dB(A) sont calculées pour chaque point de mesure en limite de propriété.

L'émergence est la différence entre le bruit mesuré pendant le fonctionnement de l'établissement (bruit ambiant) et le bruit mesuré en période de non fonctionnement de l'établissement (bruit résiduel). La présente campagne de mesure de bruits a pour objectif de caractériser le bruit résiduel et de déterminer l'émergence en limite de propriété de l'établissement Filtréco.

Au point de mesure 1, le niveau sonore enregistré hors fonctionnement de l'établissement est de 58.0 dB(A), l'émergence est de 11dB(A). Le bruit émis par les installations de la société Filtréco est considéré comme « régulier », les pics étant liés à la circulation sur la route à 10m du point récepteur et aux travaux environnants (chantier de construction dans la zone).

Au point de mesure 2, le niveau sonore enregistré hors fonctionnement de l'établissement est de 56.0dB(A), l'émergence est de 9.0dB(A). Les pics sont toujours liés aux activités du chantier de construction (à 20m du point récepteur) et à la route (à 5m du point récepteur).

Le bruit ambiant et le bruit résiduel mesuré dans le cadre de cette étude sur chaque point de mesures présente une variabilité fonction de l'apparition de phénomènes générant ponctuellement des émissions sonores au moment de l'intervalle de mesurage. La variabilité en fonction de la localisation du point de mesure est faible.

Les critères de définition des ZER (Zone à Emergence Réglementée) sont précisés par **l'article 4 de la Délibération N°741-2008/APS du 19 Septembre 2008 (Limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)**. Ils doivent respecter les émergences admissibles diurne et nocturne définie à l'article 5.

Les mesures de bruits réalisées pendant le fonctionnement de l'établissement Filtréco permettent de s'assurer ici que le niveau de bruit n'excède pas 70 dB(A) de jour. La société ne travaillant pas pendant la nuit, aucune mesure de bruit ambiant n'a été réalisé dans ces créneaux horaires (21h – 6h).

Tableau 14 : Résultats finaux obtenus (bruit ambiant, bruit résiduel et émergence) au cours de cette campagne de mesures de bruits.

Point	Etat	Date	Niveaux sonores dB(A)		Emergence dB(A)
1	Fonctionnement des installations	09/12/2011	Bruit ambiant	69.0	11.0
1	Non fonctionnement des installations	09/12/2011	Bruit résiduel	58.0	
2	Fonctionnement des installations	09/12/2011	Bruit ambiant	65.0	9.0

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Point	Etat	Date	Niveaux sonores dB(A)		Emergence dB(A)
2	Non fonctionnement des installations	09/12/2011	Bruit résiduel	56.0	

Echelle de bruit et gêne pour l'oreille humaine

Les niveaux sonores émis pendant le fonctionnement de l'installation présentent une fréquence comprise de manière générale entre 20 et 450 Hz, gamme des basses fréquences et sons graves. L'oreille humaine est beaucoup moins sensible aux basses fréquences qu'aux fréquences moyennes (400 – 1500 Hz) et aigues (1500 – 5000 Hz) (Figure 9).

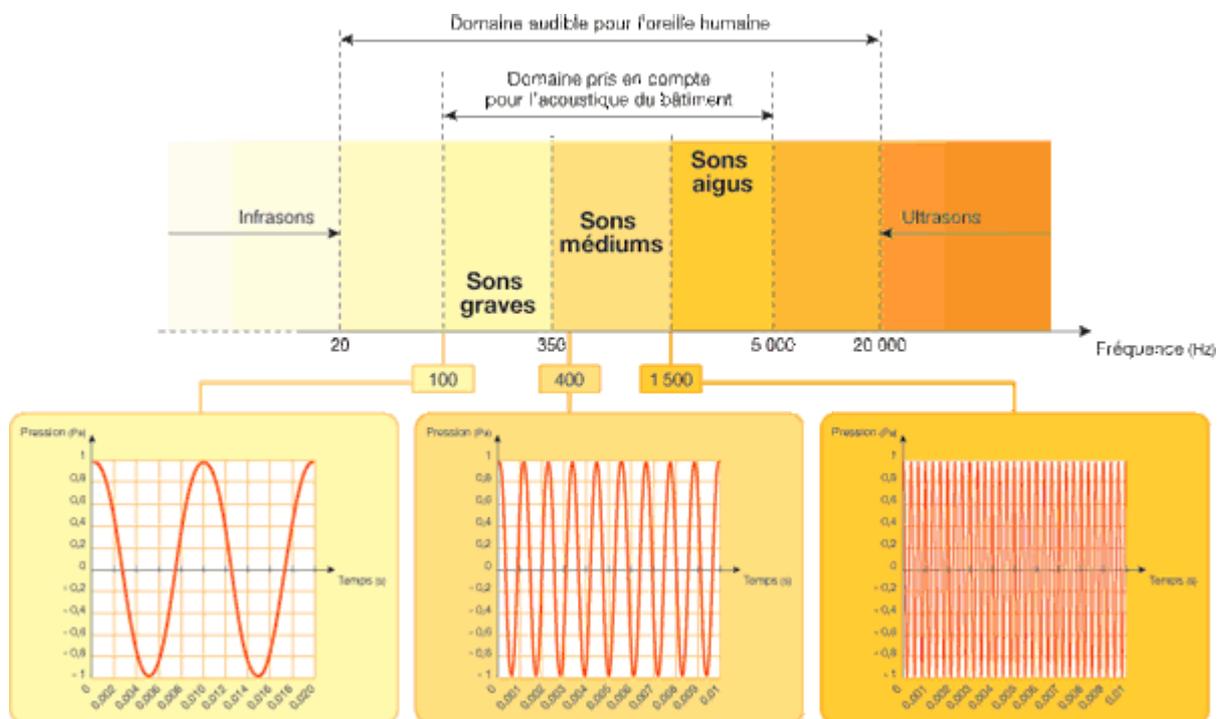


Figure 9 : Caractéristiques d'un son par sa fréquence – échelle graves – médiums – aigus (Source : www.Spectra.fr).

Pour rappel, les sons audibles se situent entre 0dB (seuil d'audition) et 140dB. Le seuil de douleur se situe aux alentours de 120dB.

Dans le cas de la Société Filtréco, le niveau de bruit ambiant mesuré n'excède pas 70dB(A), ce qui correspond à un bruit caractérisé de « gênant ». Hors fonctionnement de l'établissement, le bruit résiduel est estimé à 60dB(A), niveau sonore correspondant aussi à un bruit gênant. Il est important de préciser que la gêne est une notion subjective, ressentie de manière très variable d'un individu à

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

l'autre. En conséquence, aucune échelle de niveau sonore n'est véritablement objective, si élaborée soit-elle et ne peut donner une indication absolue de la gêne occasionnée.

L'article 5 de l'arrêté n° 97/409 du 7 mars 1997 relatif à la lutte contre le bruit précise que "les responsables des établissements, ateliers et magasins de toute nature, publics ou privés, doivent veiller à ce qu'aucun bruit émanant des bâtiments et exploitations n'occasionne de gêne tant par son intensité, sa fréquence, sa répétition ou sa durée".

Selon la *délibération de l'assemblée de la Province sud n°741-2008/BAPS du 19 septembre 2008* relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles indiquées dans le tableau ci-dessous (Tableau 15).

Tableau 15. Limites admissibles des émissions sonores (en décibels) dans l'environnement par les ICPE soumises à autorisation et dans les zones à émergence réglementée.

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 6 heures à 21 heures, sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 21 heures à 6 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
≤ 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)
> 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Cependant, la société Filtréco est localisée sur une zone à émergence non réglementée. Le bruit émis est caractérisé de « gênant » pour l'oreille humaine pendant et hors fonctionnement de l'entreprise.

Il est important de rappeler que le dock de Filtréco, situé dans une zone industrielle, est entouré de sociétés génératrices d'émissions sonores.

3.4.2 IMPACTS

Il est important de préciser à nouveau que le bruit émis et enregistré sur le site est caractérisé de « gênant » (notion subjective), que la société fonctionne (entre 65 et 69 dB (A)) ou pas (entre 56 et 58 dB (A)). De plus, la machine permettant le nettoyage des filtres à air, et qui génère les émissions sonores les plus importantes, est utilisée de manière irrégulière tout au long de la journée (quelques heures en fonction du nombre de filtres à traiter) et toujours dans les heures de fonctionnement de l'entreprise. Aucune habitation n'a été identifiée à proximité directe de l'installation Filtréco.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

L'impact sonore des activités de Filtréco reste donc très modéré. Seules les entreprises voisines peuvent être gênées par le bruit généré.

3.4.3 MESURES REDUCTRICES

Pour réduire l'impact du bruit généré, les installations de Filtréco ne fonctionneront que pendant les heures d'ouverture.

3.5 PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

Filtréco est situé dans une zone industrielle non habitée. Ces installations n'ont donc aucun effet sur le paysage, puisque les bâtiments sont intégrés dans un ensemble industriel. Cette parcelle ne possède aucune particularité paysagère propre et/ou remarquable.

L'exploitant sera tenu de maintenir les abords de son local en parfait état de propreté et de rangement et également l'aire goudronnée extérieure.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3.6 COUTS DES MESURES

Le tableau suivant résume les principales mesures, citées précédemment, engendrant des coûts notables, qui seront mises en œuvre afin de prévenir, réduire ou compenser les impacts potentiels du projet sur son environnement.

Les coûts indiqués sont donnés à titre indicatif et sous toutes réserves. Les coûts réels dépendront de la durée effective de l'exploitation, des matériaux choisis et des différentes options techniques retenues.

Remarque : Les mesures citées dans le présent rapport et n'engendrant pas ou peu de coûts supplémentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

Tableau 16 : Coût des mesures en faveur de la protection de l'environnement

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP) ²
Mise en place d'un DSH	Environ 160 000 xpf pour le 3l/s
Curage du DSH	Environ 70 000 F / intervention + conditionnement en cubitainer Traitement : 38 000 F/m ³
Fosse toutes eaux	Environ 400 000 F (prix entreprise) pour 6000L avec 2x6 septodiffuseurs
Vidange de la fosse toutes eaux	Environ 60 000 F / intervention (pompage, transport + traitement)
Mise en place d'une dalle béton pour l'aire de lavage	Coût infrastructures : 6 759 012 XPF
Reprise de la dalle de béton à l'intérieur du dock pour récupération des effluents	Coût équipement : 539 172 XPF
Mise en place d'une cabine de confinement	Les devis des travaux sont présentés en Annexe 4 .
Mise en place d'une clôture	
Trappes de désenfumage	Coût équipements et pose : 989 132 F

² Les prix énoncés sont à titre indicatif.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

4 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION

En fin d'exploitation, la société Filtréco procédera à la réalisation des opérations de remise en état du site suivantes :

- ⇒ évacuation totale des déchets domestiques et industriels stockés :
 - les déchets domestiques seront enlevés pour rejoindre l'ISD de Gadji ;
 - les déchets de type poussières seront traités par une société agréée pour la gestion des déchets d'amiante (ADS-NC) ;
 - les palettes, plastiques et autres déchets non souillés seront emmenés à l'ISD de Gadji ;
 - les chiffons souillés par des hydrocarbures et les graisses seront envoyés en Nouvelle-Zélande ;
 - les filtres à huiles pressés seront envoyés en Nouvelle-Zélande.
- ⇒ vidange, nettoyage, dégazage de la cuve de stockage des huiles et de la tuyauterie d'alimentation puis récupération de l'enceinte et nettoyage des canalisations de soutirage menant à la cuve ;
- ⇒ vidange des boues du déboureur-séparateur et leur incinération à Doniambo ;
- ⇒ nettoyage des sols par une société de nettoyage spécialisée.

Conformément au code de l'environnement de la Province Sud (article 415-10), l'arrêt définitif de l'exploitation et des installations sera notifié au Président de l'assemblée de la Province Sud au moins 3 mois avant la cessation d'activité en fournissant :

- la notification ;
- un dossier en 4 exemplaires comprenant principalement : les plans à jour des terrains, un mémoire relatif à l'état du site, les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires, les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles polluées le cas échéant, les mesures d'évacuation ou d'élimination des produits dangereux, les mesures de suppression des risques d'incendie et d'explosion.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

PARTIE IV : ETUDE DE DANGERS

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Le présent chapitre a été établi afin de :

- Déterminer les potentiels de dangers de la station de transit de déchets métalliques non dangereux ;
- Evaluer les zones de dangers ;
- Déterminer la criticité (probabilité, gravité) des scénarios d'accidents majeurs ;
- Déterminer l'acceptabilité de la présence des cibles situées à proximité.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

La société Filtréco a pour activité principale le traitement des filtres à huiles et à air.

Le site se situe sur la zone industrielle de Païta (ZICO) à proximité de la voie express VE2.

Les installations sont situées dans un dock, dans un bâtiment composé de 5 autres docks.

Le dock est constitué d'une structure en ossature brique et une toiture métallique répondant aux caractéristiques exigées pour un usage industriel et artisanal ;

Il est composé de :

- Une mezzanine servant de bureaux et de zone d'accueil des clients
- D'une zone de travail en rez-de-chaussée, elle-même composée de :
 - Aire de travail intrinsèque
 - Zone de stockage des filtres à air à traiter ou traités
 - Zone de stockage des filtres à huile à traiter ou traités.
 - Zone de stockage des fûts (fûts de graisses usagées et de chiffons souillés).

L'espace extérieur permet l'entreposage de deux conteneurs pour le stockage des fûts de graisses et chiffons souillés et de batteries.

Le principal potentiel de dangers présents sur le site est la propagation d'un incendie externe (dû à l'environnement industriel ou au feu de broussaille).

1.2 ELEMENTS VULNERABLES

Il n'y a pas dans les alentours de quartiers résidentiels. La plus proche habitation est à 300 m.

Il n'y a pas dans les alentours d'établissement scolaire ou hospitalier.

Les docks à proximité sont dédiés à des activités artisanales et industrielles. Les docks faisant partie du même bâtiment, hébergent des sociétés de construction de maisons, toitures et charpentes et d'autres activités diverses.

1.3 SCENARIO D'ACCIDENT

Suite à une analyse élémentaire des risques, aucun scénario d'accident majeur ou inacceptable n'a été retenu.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

1.4 MESURE DE MAITRISE DE RISQUE

Afin de réduire la survenue d'un incendie, la société Filtréco a mis en place les mesures suivantes :

- Entretien des abords du site,
- Site maintenu fermé par un portail lors de l'absence de la personne responsable du dépôt.
- Et respect des procédures : respect des procédures de conformité des déchets, formation du personnel, mise en place d'une benne à l'écart pour les déchets non conforme, interdiction de fumer, connaissance des risques liés à l'essence.

1.5 CONCLUSION

Le centre de traitement de déchets présente des potentiels de risques essentiellement liés aux incendies extérieurs (départ d'incendie dans un autre dock) et à la gestion de déchets liquides polluants.

L'analyse des risques montre que les mesures de prévention et de lutte sont suffisantes pour maîtriser les situations dangereuses dont les principales sont l'incendie (interne et externe) et la pollution accidentelle.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

2 INTRODUCTION

L'objectif de cette étude est d'identifier les phénomènes accidentels impliquant les installations, les procédés et les produits présents sur le site d'exploitation de Filtréco afin d'en évaluer les conséquences sur le milieu environnant (humain et naturel). Par ailleurs, l'étude justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets des accidents identifiés.

Cette étude de dangers ne porte pas sur les risques auxquels sont exposés les travailleurs aux postes de travail, cet aspect étant traité au travers de la Notice d'Hygiène et de Sécurité qui constitue la partie V du présent dossier.

On entend par danger, ce qui menace ou compromet la sûreté, l'existence des personnes ou de l'environnement proche du site. Ce terme n'est pas à confondre avec celui de risque qui définit la probabilité qu'un danger affecte, plus ou moins gravement, un individu ou son environnement. Dans le but de limiter ce risque ou ce danger, on procède à des actions préventives : l'ensemble de ces mesures traduit la prévention.

Dans ce dossier, il est notamment précisé la consistance et l'organisation des moyens de secours privés dont dispose le responsable de site, et des moyens de secours publics dont il peut s'assurer le concours, en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre.

Par conséquent, cette présente notice juge de la sécurité de l'installation. Elle identifie précisément les accidents susceptibles d'intervenir, et prend en compte l'environnement en tant qu'élément à protéger et en tant que cause externe potentielle d'accident. Elle décrit également la nature et l'extension des conséquences que peut avoir un accident éventuel pour l'environnement et les populations concernées, et justifie des mesures envisagées en matière de prévention.

Conformément au code de l'environnement, la présente étude de dangers intègre une analyse de risques qui prend en compte la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des accidents potentiels.

Un des objectifs de cette étude est d'informer le public lors de l'enquête publique et de fournir à l'administration les éléments nécessaires à l'élaboration des prescriptions techniques qui sont imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Le contenu de l'étude de dangers est adapté aux activités exercées sur la société Filtréco, à savoir la prise en charge et le stockage de certains types de déchets.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

La méthodologie globale de l'étude de dangers est résumée dans le tableau ci-après. Elle est adaptée aux installations et s'efforce de suivre le plan type du ministère de l'environnement français.

Tableau 17: Méthodologie globale de l'étude de dangers

1	Environnement du site	+	Activités/installations du site
2	Retour d'expérience - accidentologie		
3	Analyse préliminaire des risques		
4	Causalité externe au site	+	Causalité interne au site
5	Hiérarchisation et détermination de la criticité des situations dangereuses		
6	Analyse détaillée de réduction des risques		
7	Evaluation des conséquences sur l'environnement		
8	Détermination des mesures de maîtrise des risques		
9	Adaptation des moyens de prévention et d'intervention au(x) risque(s) résiduel(s)		

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3 INSTALLATION – PROCEDES – PRODUITS

3.1 DESCRIPTIONS DES INSTALLATIONS, PROCEDES ET UTILITES

La description détaillée des installations est définie dans la partie II relatif à la description de l'environnement du site, des installations, du procédé et des utilités.

3.2 IDENTIFICATION DES PRODUITS ET QUANTITES STOCKEES

Le tableau ci-dessous liste les produits qui sont stockés sur le site ainsi que les quantités en présence et leur usage.

Tableau 18 : Nature, quantité, usage et lieu de stockage des produits utilisés

Produit	Quantité maximale	Lieu de stockage et usage
Huile usagée	Cuve de 3000L	Cuve de stockage enterrée simple enveloppe dans un sarcophage en béton Stockage à l'extérieure
Carburant (gazole et essence)	jerrican de 20L d'essence jerrican de 20L de gazole	Stockage au niveau des fûts vides sur rétention
Surfactant	2 bidons de 20 litres	Stockage au niveau de la cabine de confinement

3.3 PHASES DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

3.3.1 DEMARRAGE / MISE A L'ARRET

Les opérateurs disposent pour chaque installation de procédure de démarrage et mise à l'arrêt permettant un fonctionnement en sécurité.

3.3.2 APPROVISIONNEMENT/DEPOT DECHETS

Les approvisionnements se font par camions de manière régulière : collecte des déchets s'effectue sur appel du producteur ou sur visite de l'exploitant. Les produits utilisés pour l'exploitation des activités sont amenés par le client sur son site avec un véhicule de la société.

3.4 DISPOSITIFS DE PROTECTION ET PREVENTION

3.4.1 CONCEPTION DES DOCKS

Le dock n'abrite pas de locaux habités ou occupés par des tiers. Les abords du dock et de la clôture sont entretenus.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Les murs extérieurs et les murs séparatifs entre les docks sont en aggro de 20 cm coupe-feu de degré de plus d'une heure (REI 60). Le sol est en béton étanche coupe-feu de degré 1 heure (REI 60).

Le rideau métallique n'est pas résistant au feu, mais il ne participe pas à la sectorisation des installations en cas d'incendie.

Nature de la porte secondaire est une porte blindée.

3.4.2 CONCEPTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Les installations électriques sont réalisées conformément à la délibération n°51/CP du 10 mai 1989 relative à la réglementation du travail. Les installations électriques ont été certifiées par le COTSUEL (Cf. **Annexe 16**).

D'après l'arrêté n°1867 du 13 juillet 1989 fixant la périodicité des vérifications des installations électriques, le dock de la société fait partie du 2^{ème} groupe, c'est-à-dire que les installations électriques sont vérifiées tous les trois ans par un organisme de contrôle. Le registre de sécurité est complété à chaque visite. Un rapport de contrôle est émis relevant si nécessaire les non-conformités et listant les actions pour y remédier. Les installations sont entretenues sur la base de ces éléments.

3.4.3 MISE A LA TERRE

La cuve enterrée de 3000 litres est une cuve rotomoulée nervurée en polyéthylène (Cf. **Annexe 6**). La cuve ne nécessite pas une mise à la terre.

3.4.4 SIGNALISATION

Le dock est interdit à toute personne étrangère à la société. Il est interdit de fumer ou d'apporter du feu sous une forme quelconque. Des panneaux d'interdiction sont affichés à l'entrée du dock.

3.4.5 CONFORMITE DES MACHINES / ARRET D'URGENCE

L'ensemble des machines sont en conformité avec les normes CE.

Compte-tenu des risques faibles des installations (procédés simples, petites unités) et de leur indépendance géographique ou fonctionnelle, certaines installations disposent de leur propre arrêt d'urgence :

- la centrale d'air comprimé ROLLAIR
- la machine de nettoyage des filtres à air

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3.4.6 PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Les aires de réception, d'entreposage, de tri et de regroupement de déchets sont situées dans le dock. Le sol est en béton de 20 cm d'épaisseur étanche et incombustible équipé d'un siphon relié au déboureur-séparateur d'hydrocarbures (2000 litres – 3l/s). Les fûts de déchets dangereux sont placés sur des rétentions amovibles.

Les fûts pleins fermés ou vides sont stockés sur deux hauteurs au maximum. Les zones de stockage et le contenu des fûts sont identifiables par des panneaux de signalisation et des étiquettes portant en caractères lisibles, le nom des déchets et le(s) symbole(s) de danger.

La cuve de stockage enterrée d'huile usagée est placée dans un caisson en béton étanche.

L'aire de lavage est reliée au déboureur-séparateur d'hydrocarbures (2000 litres – 3l/s).

L'activité de nettoyage des filtres à air n'émet pas de poussières grâce aux machines de nettoyage étanche, au local de travail confiné et dépressurisé.

3.4.7 DETECTION INCENDIE

Le dock exploité par la société Filtréco est équipé d'un détecteur de fumées et d'une alarme. La vérification du matériel est annuelle.

3.4.8 MOYEN D'INTERVENTION

La zone de stockage des déchets est sectorisée.

Le site est défendu par une borne incendie située sur le réseau public à 109 m vers le nord du site.

Pour lutter contre un départ d'incendie, la société Filtréco dispose d'extincteurs adaptés aux risques répartis comme suit :

- deux extincteurs 6 kg poudre ABC aux entrées principales du dock,
- un extincteur 6L eau pulvérisée sur la mezzanine,
- un extincteur 2kg CO₂ près de l'armoire électrique à l'entrée principale du dock,
- un extincteur 6 kg poudre ABC à l'extérieur au niveau de la cour.

Extincteurs

L'extincteur est le moyen le plus efficace de lutte contre les débuts d'incendies.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Le choix d'un extincteur se détermine en fonction du produit extincteur qu'il contient (eau, poudre, CO₂) et du type de feu. Il existe quatre types de feux : A, B, C et D. Pour chacun de ces feux, correspond un produit extincteur.

Tableau 19 : Choix de l'extincteur en fonction du type de feu

TYPE DE FEU		TYPE D'EXTINCTEUR		
	Feux de matières solides (bois, carton, ...)	Eau	Poudres	-
	Feux de liquides, solides, liquéfiables (essence, huiles, paraffine, graisses, ...)	Eau + additifs	Poudres	CO ₂ : neige carbonique
	Feux de gaz (acétylène, butane, propane, ...)	-	Poudres	-
	Feux de métaux (magnésium, aluminium, ...)	-	Poudres spéciales	-

Après l'utilisation d'un extincteur, celui-ci est rechargé, même s'il contient encore du produit extincteur.

Les extincteurs sont vérifiés annuellement par un organisme agréé. Le registre de sécurité est signé à chaque visite de contrôle. La plaque de contrôle de l'extincteur est renseignée par la date de la visite de contrôle et la prochaine date.

La société dispose de deux téléphones dans les bureaux situés en mezzanine, ainsi que des téléphones portables.

3.4.9 SURETE ET PROTECTION DU SITE

La zone extérieure du site est clôturée par une clôture rigide de 2 m de hauteur, implantée en limite de propriété. Deux portails extérieurs en clôture rigide permettent de verrouiller l'accès à la zone extérieure ainsi qu'à la porte de derrière du dock. Le volet roulant et la porte du dock sont maintenus fermés en dehors des horaires d'ouverture.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

4 RECENSEMENT DES INTERETS A PROTEGER

La description de l'état initial du site et des alentours est présentée dans l'étude d'impact (Partie III). A partir du contexte naturel et humain décrit en détail dans l'étude d'impact, nous présentons les intérêts à protéger.

4.1 POPULATION

En cas d'accident significatif (incendie, pollution du sol et des eaux de ruissellement) depuis le site, la population alentours devra être prévenue et évacuée si nécessaire :

- Les personnes travaillant sur le site
- Les personnes travaillant dans les autres docks du lot n°41
- les tiers, c'est-à-dire les personnes fréquentant les abords du site.

Il n'y a pas dans les alentours d'établissement scolaire ou hospitalier.

4.2 INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, EQUIPEMENTS PUBLICS ET COMMERCE

Le site est situé en zone industrielle. Les biens matériels à considérer pour l'étude de danger et que la sécurité civile devra protéger sont les installations Filtréco, les installations du lot n°41, les installations alentours et les voies de communication.

4.3 MILIEU NATUREL

Le site n'est situé à proximité d'aucun écosystème protégé ou patrimonial.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

5 ACCIDENTOLOGIE

5.1 ACCIDENTOLOGIE METROPOLITAINE

5.1.1 INTRODUCTION

L'étude d'accidentologie présentée ci-après a été réalisée à partir de la base de données ARIA du Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industriels (BARPI) du Ministère chargé de l'Environnement, base de données accessible sur Internet (<http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/>).

La description des accidents est extraite de l'inventaire des accidents technologiques et industriels survenus entre 2000 et 2014.

L'analyse élémentaire des accidents passés met en évidence les équipements, comportements et modes opératoires "à risques", ainsi que les causes et les conséquences principales associées à ces accidents.

Les thèmes recherchés sont les suivants :

- « Recyclage filtre » : Pas de résultat
- « Filtre air » : Pas de résultat
- « Filtre amiante » : Pas de résultat
- « Amiante environnementale » : Pas de résultat
- « Huiles usagées » : 24 accidents.
- « Collecte de batteries » : 30 résultats

La liste de sélection des accidents liés à l'exploitation de ce type d'installations dans la base de données ARIA sont présentées en **Annexe 15**.

5.1.2 ACCIDENTS SELECTIONNES

5.1.2.1 Huiles usagées

A partir du mot de recherche « Huiles usagées » proposé par la base de données du BARPI, 24 accidents ont été identifiés.

Parmi ces accidents recensés par le BARPI, 7 accidents ont été retenus car ils présentent des aspects similaires aux opérations et aux équipements sur site. Ces accidents ont été analysés de manière élémentaire.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

5.1.2.2 Collecte de batteries

A partir du mot de recherche « Collecte de batteries » proposé par la base de données du BARPI, 28 accidents ont été identifiés.

Parmi ces accidents recensés par le BARPI, 7 accidents ont été retenus car ils présentent des aspects similaires aux opérations et aux équipements sur site. Ces accidents ont été analysés de manière élémentaire.

5.1.3 ENSEIGNEMENTS TIRES

5.1.3.1 Huiles usagées

Sur les 7 accidents sélectionnés, les causes se répartissent ainsi :

- Anomalie d'organisation (1) ;
- Défaillance matérielle (3),
- Non connu (3).

En termes de conséquences, un même accident peut donner lieu à plusieurs types d'évènements (incendie et explosion, incendie et pollution des eaux, etc.).

- Incendie (2);
- Rejet polluant dans l'environnement (4)
- Petites explosions (1) ;

Un accident est dû à l'opération de vidange (fuite de flexible).

Conclusion :

Au regard de l'étude d'accidentologie, l'évènement le plus fréquent est le rejet polluant dans l'environnement avec des impacts sur le milieu terrestre et aquatique (épandage d'huiles ou des eaux d'extinction). Les moyens déployés sont essentiellement des kits anti-pollution et des boudins absorbants. Le temps d'intervention des pompiers varie d'1h à 12h.

5.1.3.2 Collecte de batteries

Sur les 7 accidents sélectionnés, les causes se répartissent ainsi :

- Anomalie d'organisation (2 – déversement d'acide ; surchauffe des batteries par contact avec les cosses par la présence de câbles restés branchés) ;

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- Défaillance de conception (1 – bâtiment non protégé thermiquement) ;
- Malveillance (2) ;
- Non connu (2).

En termes de conséquences, un même accident peut donner lieu à plusieurs types d'évènements (incendie et explosion, incendie et pollution des eaux, etc.).

- Incendie (6);
- Rejet polluant dans l'environnement (3) ;

Conclusion :

Au regard de l'étude d'accidentologie, l'évènement le plus fréquent est l'incendie avec des impacts sur le milieu naturel (par dégagement de fumée, mauvaise retenue des eaux d'extinctions ou épandage d'acide). Les moyens déployés sont essentiellement des kits anti pollution et des boudins absorbants. Le temps d'intervention des pompiers varie d'1h à 60h.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

6 ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

6.1 METHODOLOGIE GENERALE

Le but de ce paragraphe "Méthodologie générale" est l'identification et l'analyse de l'ensemble des risques internes et externes liés aux installations. Avant de s'intéresser directement aux installations, l'identification des potentiels de dangers consiste à faire l'inventaire exhaustif des risques.

En premier lieu, il s'agit d'utiliser les sources bibliographiques et les bases de données pour étudier les accidents qui surviennent dans un site de stockage et de traitement de déchets et d'en tirer des enseignements. Dans un second temps, il s'agit de détecter les causes d'accidents sur les installations, liées à leur environnement extérieur du site, que cet environnement soit naturel, humain ou industriel. C'est l'objet du paragraphe intitulé "*Risques liés à l'environnement*". Sont ainsi étudiés : risques liés aux cyclones, à la foudre, au séisme, aux raz-de-marée, aux glissements de terrain, aux feux de broussailles, etc.

En troisième lieu, on s'intéressera aux risques liés aux produits chimiques mis en œuvre au niveau de l'exploitation, ainsi qu'aux risques liés aux installations de la société Filtréco.

6.2 DEFINITION DES POTENTIELS DE DANGERS

La définition d'un potentiel est donnée par *la Circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003.*

Cette définition est la suivante : "Système (naturel ou créé par l'homme) ou disposition adoptée et comportant un (ou plusieurs) " danger(s) " ; dans le domaine des risques technologiques, un "potentiel de danger" correspond à un ensemble technique nécessaire au fonctionnement du processus envisagé.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

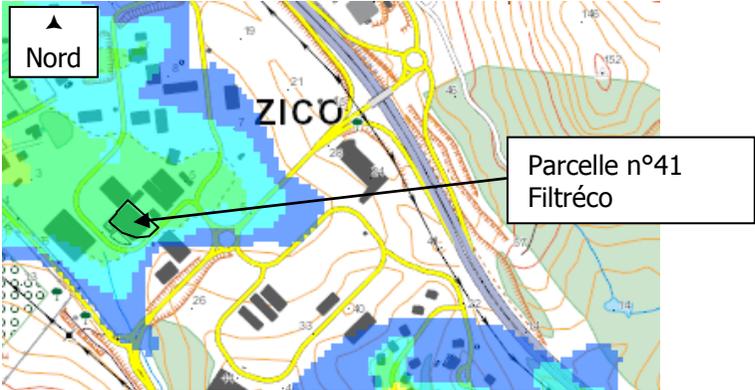
6.2.1 RISQUES GENERES PAR L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Les risques générés par l'environnement naturel n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques.

Tableau 20 : Risques générés par l'environnement naturel et potentiels de dangers retenus

Risques générés par l'environnement naturel	Risques	Potentiel de danger
Inondations	Ce risque est important en saison humide (janvier, février et mars principalement).	<p>Écoulement naturel des eaux de ruissellement dans la direction Sud.</p> <p>Installations situées en zone inondable (aléa moyen)</p> <p>Absence d'inondation lors du passage de la dépression tropicale Freda (2/01/13, 200mm/24h à Dumbéa)</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>
Mouvements de terrain	Ce risque est lié aux fortes précipitations et aux tremblements de terre.	<p>La construction du bâtiment correspond aux règles de construction applicable localement. Les réseaux de collecte des eaux de ruissellement ont été dimensionnés par un bureau d'étude spécialisé en VRD.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>
Vent fort et cyclone	La description des phénomènes cycloniques sur la zone d'implantation des installations est présentée en Partie 3 « Etude d'impact ».	<p>En cas de cyclone, les procédures d'alerte et de mise en sécurité de l'installation sont respectées, c'est-à-dire l'arrêt de l'activité.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>
Foudre	Le niveau kéraunique en Nouvelle-Calédonie indique que le site de Nouméa est peu exposé au phénomène de foudre. Le risque d'impact lié à la foudre est également faible.	Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Risques générés par l'environnement naturel	Risques	Potentiel de danger
	L'arrêté métropolitain du 04/10/10 modifié fixe les rubriques ICPE soumises à l'étude foudre (texte non applicable en Nouvelle-Calédonie).	
Raz de marées	La Nouvelle-Calédonie peut éventuellement être affectée par un raz-de-marée généré par un séisme associé à la faille située au Nord-est de l'île.	<p>Le site est situé à environ 1 km du bord de mer à vol d'oiseau.</p> <p>D'après les données Géorep (Gouvernement de Nouvelle Calédonie), la société Filtréco est concernée par un risque moyen pour le risque tsunami. Mais sachant que l'échelle de risque ne prend pas en compte que le site se situe sur la côte Ouest de la Grande Terre, le risque est nul.</p>  <p style="text-align: center;"><i>Figure 10: Risque tsunami sur la zone d'étude (géorep.nc, sans échelle)</i></p> <p>La détermination de ce risque est faite par analyse de la topographie et de la proximité avec l'océan.</p>

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Risques générés par l'environnement naturel	Risques	Potentiel de danger
		Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.
Rayonnement solaire	Départ de feu associé à l'échauffement d'un matériau	<p>Ce type de départ de feu n'a pas été recensé à proximité immédiate.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>
Feux de broussailles	Le feu est une problématique importante de la côte Ouest de la Grande Terre.	<p>Le site est situé en zone industrielle avec un accès non réglementé.</p> <p>D'après les données disponibles de l'Observatoire de l'Environnement un feu a eu lieu en 2003 à 700m et un feu en 2006 à 1,23 km. Il s'agit de départ de feu en zone naturelle et non industrielle. A terme, les lots de la zone seront tous occupés et les espaces verts seront entretenus.</p> <p>Ce risque est retenu comme un potentiel de danger jusqu'à l'occupation des terrains vacants.</p>
Intrusion d'animaux indésirables	Le cerf Rusa est une espèce envahissante largement répandue sur la côte Ouest.	<p>La base de données ARIA ne recense aucun accident/incident relatif à l'intrusion d'animaux indésirables. En cas de détection d'animaux, la société Filtréco fera appel à une entreprise spécialisée.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>

En résumé, les risques potentiels générés par l'environnement naturel ne sont pas retenus.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

6.2.2 RISQUES GENERES PAR L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET HUMAIN

Tableau 21 : Risques générés par l'environnement industriel et humain et potentiels de dangers retenus

Risques générés par l'environnement industriel et humain	Risques	Potentiel de danger
Chute d'aéronef	Incendie - explosion	Le site ne se situe pas à proximité d'un aéroport ou aérodrome. Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.
Circulation routière	Collision, écrasement, choc Ce risque est majoritairement la cause de fuite de polluant et de dommage corporel. Cela occasionne également la perte de bien matériel et potentiellement une perte de productivité.	Le site n'est pas situé à proximité immédiate de la RT1. La route d'accès à la ZICO est limitée à une vitesse de 30 km/h. L'accès général à l'installation est aménagé de façon à garantir une circulation sécurisée à l'ensemble des véhicules et adapté au trafic attendu. Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.
Voisinage industriel	Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les établissements les plus dangereux sont soumis à la réglementation ICPE. L'explorateur cartographique de la DIMENC recense les installations ICPE.	Les ICPE présentent à proximité de Filtréco sont : <ul style="list-style-type: none"> - A 55 mètres, une installation soumise à déclaration (dock avec matière combustible). - A 180 mètres, une installation soumise à autorisation (déchets) Par ailleurs, les docks mitoyens aux installations Filtréco stockent des matières combustibles. Le risque de propagation d'un incendie d'origine

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Risques générés par l'environnement industriel et humain	Risques	Potentiel de danger
		industrielle ne peut pas être écarté.
Perte d'alimentation en électricité	Arrêt des équipements électriques.	Aucun équipement électrique n'est considéré comme indispensable au maintien de l'intégrité du site. Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.
Perte d'alimentation en eau	Impossibilité d'éteindre un feu d'envergure (branchement au réseau incendie de la ville).	La défense incendie est de la responsabilité de la commune. Elle doit mettre en place des moyens équivalents avec l'aide des pompiers. Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.
Intrusion de personnes	<p>On distingue deux types d'intrusion : pour vol ou pour acte de malveillance.</p> <p>Les risques induits pour l'intrusion d'individus dans l'enceinte du site, concernent aussi bien le site que les individus eux-mêmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Dégradation ou vols de matériels ; ♦ Dégradation des systèmes de sécurité (clôture, portails,) ; ♦ Incendie volontaire ; ♦ Agression physique. <p>Sans connaissance des risques et des consignes de sécurité associées, ces individus risquent de mettre</p>	<p>La société Filtréco n'a pas été victime d'acte de vandalisme jusqu'à présent. Le matériel, ou les déchets présentant un valeur marchande comme les batteries peuvent susciter l'intrusion. Les actes de vandalisme les plus courants sont le vol, la dégradation de matériel et l'incendie.</p> <p>La société Filtréco stocke le matériel et les déchets dans le dock fermé en dehors des heures d'ouverture et/ou dans deux conteneurs fermés et situés sur la zone externe clôturée.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Risques générés par l'environnement industriel et humain	Risques	Potentiel de danger
	en danger leur propre santé.	
Intervenants extérieurs	<p>Les intervenants extérieurs, non conscients des risques ou non informés des procédures de sécurité, peuvent engendrer des perturbations ou des incidents dans le déroulement habituel des activités de l'installation.</p> <p>Les éventuels incidents causés sur les activités de l'installation ont une occurrence proportionnelle au nombre de personnes extérieures à l'exploitation présentes dans l'enceinte de l'installation. Le risque dépend également de la localisation et de l'activité de ces personnes.</p>	<p>Les entreprises extérieures doivent se conformer aux règles de la société Filtréco. Le gérant veille à ce qu'il y ait le minimum d'interférence entre les interventions extérieures et l'activité de l'installation.</p> <p>Ce risque n'est pas retenu comme un potentiel de danger.</p>

En résumé les risques potentiels générés par l'environnement industriel et humain retenus sont la propagation d'un incendie d'un site industriel voisin.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

6.2.3 RISQUES LIES AUX PRODUITS

6.2.3.1 Huiles usagées

Synthèse des risques

Les huiles usagées collectées lors de la dépollution sont appelées des « huiles noires » : huile moteur, huile de boîte de vitesse, huile de transmission, huile hydraulique. Ces huiles se composent d'une huile de base à laquelle des additifs ont été mélangés leur conférant leurs propriétés physiques et chimiques qui doivent être préservées au cours de leur utilisation. Avant l'emploi, les huiles sont constituées de 80% à 90% d'huile lubrifiante de base et de 10% à 20% d'additifs. Durant l'usage, leur composition change en raison de certains facteurs, tels que la modification physique et chimique des molécules (à cause de l'élévation de température de certaines parties du moteur), la dégradation des additifs, l'addition de métaux provenant de l'usure du moteur et l'infiltration de substances étrangères (comme des solvants, des glycols et de l'essence). La composition d'une huile usagée est donc très variable et difficile à définir d'autant plus que les huiles sont collectées en mélange.

Les caractéristiques générales des huiles usagées automobiles sont :

- Produit combustible;
- Densité plus faible que l'eau, peu soluble,
- Peu biodégradable
- Dangereux pour l'environnement (nous avons retenu la classe A pour le classement dans la nomenclature ICPE).

Les huiles usagées sont plus concentrées que les huiles neuves en certains polluants dangereux pour l'environnement et la santé : hydrocarbures aromatiques polycycliques (cancérogènes) et les éléments traces métalliques (arsenic, cadmium, chrome, plomb). Les huiles automobiles ne contiennent pas de PCB (Polychlorobiphényles) ni de composé halogène.

Les huiles usagées éliminées de façon inadéquate risquent de nuire à l'environnement.

- ♦ La combustion : les huiles brûlées produisent des fumées nocives pour la santé et l'environnement notamment composées d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre qui contribuent à la formation des pluies acides.
- ♦ La mise en décharge : les huiles jetées avec les ordures ménagères aboutissent au site d'enfouissement de l'ISD de Gadji accueillant des déchets non dangereux. L'impact est minimisé par le traitement des lixiviats par osmose inverse.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

- ♦ L'élimination au sol : le déversement d'huile au sol entraîne une contamination du sol mais également des eaux souterraines. Cette pollution se dégradera sur le long terme, tuera une grande partie de la biomasse du sol (on parle de sol stérile) et pourra migrer sur de longue distance par la pollution des eaux souterraines. Les ressources alimentaires avoisinantes peuvent être impactées entraînant des risques sanitaires. Un litre d'huile de vidange usagée pollue durablement un mètre cube de terre chaque année¹⁴.
- ♦ Les égouts : Les huiles se retrouvent directement dans les eaux de surface dans le cas d'un rejet direct dans le milieu naturel ou bien dans une station de traitement des eaux usées, endommageant le système épuratoire. Les huiles se déposent en film sur la surface de l'eau, modifiant les échanges gazeux entre l'eau et l'air, la luminosité, etc. et entraînant les morts des espèces aquatiques. Un litre d'huile usagée jeté dans la nature pollue une surface d'eau de plus de 10 000 mètres carrés, soit l'équivalent de deux terrains de football³.

Les huiles sont peu biodégradables (sur une longue période).

Risques liés à la présence d'huiles usagées sur le site d'étude

Les huiles usagées sont collectées au niveau de la presse de filtres à huile. Lorsque le bac de réception des huiles provenant du pressage des filtres est plein, une électropompe est activée afin de collecter ces huiles et de les acheminer vers la cuve de 3000L.

Le risque principal se résume aux risques de pollution du milieu naturel en cas de mauvaise manipulation ou de perte d'intégrité d'un flexible ou de la cuve de stockage.

6.2.3.2 Les carburants - Essence

Caractéristiques physico-chimiques

Les renseignements sur la nature des risques de l'essence sans plomb sont tirés de l'aide-mémoire technique de l'INRS⁴ et de la fiche de données de sécurité présentée en **Annexe 10**.

³ Source : Ademe

⁴ ED 989 Aide-mémoire technique « Combustibles et carburants pétroliers ».

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Numéro CAS	86290-81-5
Dangers	   F+ : Extrêmement inflammable T : Toxique N – Dangereux pour l'environnement Phrases de risque : R12, 45, 65, 38, 67, 51/53
Aspect	Liquide (20°C) de couleur jaune pâle ou vert (couleur naturelle) Odeur caractéristique
Composition	Constituée d'hydrocarbures paraffiniques, naphthéniques, aromatiques et oléfiniques avec principalement des hydrocarbures de C4 à C12 dont le benzène et le n-hexane Eventuellement des composés oxygénés (méthanol, MTBE, ETBE, TBA)
Teneur en soufre	< 0,005%
Teneur en hydrocarbures aromatiques	< 35 % vol.
Teneur en oléfines	< 18 % vol.
Pression de vapeur (20°C)	45 – 90 kPa de 20 à 40°C
Point éclair (°C)	< 0°C
Intervalle d'ébullition (°C)	25 à 220 °C
Température d'auto-inflammation (°C)	> 200 °C
Densité	0,7 à 0,78 par rapport à l'eau à 15°C
Solubilité dans l'eau	Pratiquement non miscible
LIE⁵ - LSE⁶	1 à 8 % vol.

Les vapeurs d'essence sont plus lourdes que l'air et peuvent donc s'accumuler dans des zones faiblement aérées jusqu'à atteindre le domaine d'explosivité.

Le tableau ci-dessous résume les risques de l'essence sans plomb mis en œuvre en fonction des conditions accidentelles.

Tableau 22: Risques liés au stockage d'essence sans plomb

<i>Hydrocarbure</i>	<i>Conditions pour l'inflammation de l'essence à température ambiante</i>	<i>Conditions pour l'explosion de l'essence</i>	<i>Remarques</i>
Essence	▪ Atmosphère de vapeurs comprises entre LII ⁷ ≃	▪ Formation de vapeurs par évaporation /	L'atteinte des conditions d'inflammabilité est possible

⁵ LIE : Limite Inférieure d'Explosivité

⁶ LSE : Limite Supérieure d'Explosivité

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

sans plomb	LIE et LSE <ul style="list-style-type: none"> Sources d'inflammation à faible énergie (décharge électrostatique, étincelle, flamme, points chauds) permettant l'inflammation de vapeurs 	aérosolisation en cas de perte de confinement sous pression <ul style="list-style-type: none"> Confinement (réservoir, obstacles externes, locaux, ...) Atmosphère de vapeurs comprises entre LIE et LSE Présence d'une source de faible énergie (minimale) 	dès la perte de confinement du produit ou de situation dégradée (pas en conditions normales de procédé). Inflammation facile à température ambiante en présence d'une source d'ignition Explosion à l'air libre possible en milieu faiblement ou fortement confiné en présence d'une source d'ignition
-------------------	---	---	--

Caractéristiques toxicologiques et écotoxicologique

PRODUIT CHIMIQUE	TOXICITE AIGÜE – PATHOLOGIE	
	HUMAINE	ECOTOXICITE
Essence sans plomb	<p>Effet d'une surexposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> Par inhalation : irritation des voies nasales et de la gorge ; signes digestifs avec des nausées et des vomissements ; dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, réduction de coordination, perte de connaissance) ; endommagement du foie et des reins Contact avec la peau et les yeux : Dessèchement, fendillement ou inflammation de la peau. Des contacts prolongés peuvent causer des dermatites. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation mais aucune lésion permanente. Ce produit contient du benzène reconnu comme cancérigène 	<p>Les fractions les plus légères du produit s'évaporent dans l'atmosphère et seront dégradées dans l'air par des processus de photo-oxydation.</p> <p>Le produit peut s'infiltrer dans le sol créant éventuellement une pollution des nappes souterraines.</p> <p>Dans l'eau, le gazole aura tendance à flotter (densité plus faible que l'eau) et à s'étendre à la surface à cause de la faible solubilité de certains de ses constituants mais quelques fractions solubles (contenant principalement des hydrocarbures aromatiques et des composés polaires) se diluent. Ces dernières sont responsables de la toxicité pour les espèces vivantes.</p> <p>Le produit est intrinsèquement biodégradable. La plupart des substances présentes dans le gazole sont connues comme étant dégradées par les micro-organismes. On pourra s'attendre, en conditions d'aérobies, à ce que les constituants légers soient rapidement biodégradés alors que les</p>

⁷ LII : Limite Inférieure d'Inflammabilité

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

PRODUIT CHIMIQUE	TOXICITE AIGÛE – PATHOLOGIE	
	HUMAINE	ECOTOXICITE
		<p>HAP le seront lentement (en quelques années). C'est pourquoi le gazole est classé nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R52/53).</p> <p>La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.</p>

Synthèse des risques

Les vapeurs d'essence sont plus lourdes que l'air et peuvent donc s'accumuler dans des zones faiblement aérées jusqu'à atteindre le domaine d'explosivité.

L'essence sans plomb est inflammable à la température ambiante (émanation de vapeurs).

Les effets sur l'environnement, et notamment sur l'environnement aquatique sont néfastes à long terme.

Risques liés à la présence de l'essence sans plomb sur le site

Les risques d'incendie et d'explosion surviennent essentiellement en cas de fuite de liquides inflammables ou d'accumulation de vapeurs dans des endroits non ventilés. L'essence est stockée en très petite quantité dans un contenant adapté de 20 litres.

Le risque est une erreur de manipulation lors d'opération de transvasement du carburant.

6.2.3.3 Les carburants - Gazole

Caractéristiques physico-chimiques

Les données de sécurité sont celles du gazole fournies par la Société de Services Pétrolières. Cependant, les propriétés et les risques liés au gazole distribué par les différents fournisseurs sont globalement invariants.

Numéro CAS	68334-30-5
Dangers	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  Xn – Nocif </div> <div style="text-align: center;">  N – Dangereux pour l'environnement </div> </div> <p>Phrases de risque : R40, 65, 66, 51/53</p>
Aspect	Liquide (20°C) de couleur jaune (couleur naturelle)

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

	Odeur caractéristique
Composition	Mélange complexe d'hydrocarbures aliphatiques (C10 – C22)
Teneur en soufre	≤ 0,005%
Teneur en hydrocarbures aromatiques	11 maxi (en Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique, HAP) % vol.
Solubilité dans l'eau	Pratiquement non miscible
Densité	0,9 par rapport à l'eau et à 15°C
Intervalle d'ébullition	150 à 380°C
Pression de vapeur	< 10 hPa à 40°C
Point éclair	> 55 °C
Température d'auto-inflammation	> 250°C
LIE - LSE	0,5 à 5%

Le gazole est un produit inflammable de 2^{ème} catégorie selon la définition de la réglementation des ICPE. Dans les conditions normales d'utilisation, le risque d'inflammation est faible du fait de la faible volatilité du gazole. Le gazole n'est pas considéré comme un liquide inflammable au sens de la réglementation des produits chimiques⁸.

Le tableau ci-dessous résume les risques du gazole mis en œuvre en fonction des conditions accidentelles.

Tableau 23: Risques liés au stockage du gazole

Hydrocarbure	Conditions pour l'inflammation du gazole liquide à température ambiante	Conditions pour l'explosion de gazole	Remarques
Gazole	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la température du liquide supérieure à 64°C Sources d'inflammation à haute énergie (flamme, points chauds) permettant la formation et l'inflammation de vapeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Formation de vapeurs par aérosolisation ou dépassement de la température d'ébullition (> 70°C) Confinement (réservoir) Atmosphère de vapeurs comprises entre LIE et LES Présence d'une source de faible énergie (minimale) 	<p>L'atteinte des conditions d'inflammabilité n'est possible qu'en cas d'accident ou de situation dégradée (pas en conditions normales de procédé).</p> <p>Inflammation difficile à température ambiante</p> <p>Explosion à l'air libre quasi-impossible</p>

⁸ Suivant l'arrêté métropolitain du 20 avril 1994 modifié, pris en application de la directive 67/548 /CEE

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Caractéristiques toxicologiques et écotoxicologique

PRODUIT CHIMIQUE	TOXICITE AIGÛE – PATHOLOGIE HUMAINE		ECOTOXICITE
Gazole	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les vapeurs sont modérément irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. L'exposition prolongée à des vapeurs très concentrées peut causer des signes d'irritation oculaire et des voies supérieures, des signes digestifs avec des nausées et des vomissements et une dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence). ▪ Le contact prolongé et répété de ce produit avec la peau peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermite. ▪ Il est à noter que le gazole ne contient pas de benzène, le point initial d'ébullition de ce carburant étant très supérieur à la température de distillation du benzène. 		<p>Les fractions les plus légères du produit s'évaporent dans l'atmosphère et seront dégradées dans l'air par des processus de photooxydation.</p> <p>Le produit peut s'infiltrer dans le sol créant éventuellement une pollution des nappes souterraines.</p> <p>Dans l'eau, le gazole aura tendance à flotter (densité plus faible que l'eau) et à s'étendre à la surface à cause de la faible solubilité de certains de ses constituants mais quelques fractions solubles (contenant principalement des hydrocarbures aromatiques et des composés polaires) se diluent. Ces dernières sont responsables de la toxicité pour les espèces vivantes.</p> <p>Le produit est intrinsèquement biodégradable. La plupart des substances présentes dans le gazole sont connues comme étant dégradées par les micro-organismes. On pourra s'attendre, en conditions d'aérobies, à ce que les constituants légers soient rapidement biodégradés alors que les HAP le seront lentement (en quelques années). C'est pourquoi le gazole est classé nocif pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R52/53).</p> <p>La bioaccumulation potentielle de ce produit dans l'environnement est très basse.</p>

Synthèse des risques

Le premier risque est le caractère d'inflammabilité : le gazole est relativement difficile à enflammer dans des conditions normales de température et de pression. Cependant, en cas de libération accidentelle, le produit va se répandre en phase liquide et le principal danger reste malgré tout le feu de nappe s'il y a présence d'une source d'énergie suffisante pour réchauffer le produit (émission de vapeur) telle qu'une flamme nue.

Le deuxième risque à considérer concerne les impacts environnementaux en cas de déversement d'une quantité importante de gazole directement dans le milieu eau.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Risques liés à la présence du gazole sur le site

Comme pour l'essence sans plomb, le gazole est contenu dans un jerrican de 20L. Les risques d'incendie et d'explosion surviennent essentiellement en cas de fuite de liquides inflammables ou d'accumulation de vapeurs dans des endroits non ventilés. Le gazole est stocké en très petite quantité.

Le risque est une erreur de manipulation lors d'opération de transvasement du carburant.

6.2.3.4 Surfactant

Caractéristiques physico-chimiques

Les renseignements sur la nature des risques du surfactant sont tirés de la fiche de données de sécurité présentée en **Annexe 10**.

Numéro CAS/nom chimique	Mélange (copolymère vinylique et eau)
Dangers	Phrases de risque : _
Aspect	Liquide (20°C) de couleur blanc laiteux Légère odeur
Composition	Constituée de copolymère (50-60%) et d'eau (40-50%)
Point d'ébullition	>100°C
Point de congélation	< 0°C
Densité	1.05-1.10 par rapport à l'eau =1
Solubilité dans l'eau	Entièrement soluble dans l'eau jusqu'au durcissement

Synthèse des risques

Le surfactant est un liquide qui, à l'air libre, se solidifie. Le taux d'évaporation du liquide est faible (<1 BuAc) et une fois durcie est inodore. Le produit liquide est entièrement soluble dans l'eau (jusqu'à durcissement). La toxicité du produit n'est pas indiquée mais les résultats sur l'écotoxicité ne sont obtenus qu'avec le produit pur, non dilué : le produit est donc peu dangereux pour la santé. Enfin, il n'existe pas de valeurs limites d'exposition au sens du droit du travail.

Risques liés à la présence de surfactant sur le site

Etant composé à environ 50% d'eau, le surfactant n'est pas combustible.

Le produit est considéré comme non dangereux. Cependant, il doit être manipulé dans un endroit aéré. En cas d'incendie, il peut émettre des vapeurs toxiques. Ce produit est stocké en petites quantités.

Le risque est une erreur de manipulation avec déversement du produit au sol.

6.2.3.5 Fiches de données de sécurité

Les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits et des gaz présents sur le site sont fournies en **Annexe 10**. Les règles de classement et d'étiquetage des produits chimiques dangereux cités précédemment sont basées, pour les substances, sur l'arrêté du 20 avril 1994 modifié.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

6.2.4 RISQUES LIES AUX PROCEDES ET INSTALLATIONS / EQUIPEMENTS

Les dangers présentés par les installations et les activités sont directement associés aux dangers des produits utilisés, des conditions de pression et température des procédés.

Le tableau ci-après présente les phénomènes dangereux. Il s'agit uniquement d'une analyse qualitative prenant en compte les risques liés aux produits et aux conditions opératoires.

EQUIPEMENT	EVENEMENT REDOUTE	PHENOMENE DANGEREUX
Stockage en fûts de déchets souillés aux huiles	Renversement accidentel	Ecoulement des huiles dans le réseau EP
Stockage des huiles en cuve enterrée	Perte d'intégrité	Ecoulement de l'huile dans les sols
Stockage des batteries usagées	Renversement accidentel	Ecoulement des huiles dans le réseau EP

7 EVALUATION DES RISQUES

7.1 METHODE D'ANALYSE DETAILLEE DE REDUCTION DES RISQUES

7.1.1 PRINCIPE DE LA METHODE

L'analyse des risques internes liés à l'exploitation et externes a été réalisée à l'aide d'une méthode inductive qui s'inspire de l'analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité.

Chaque risque a fait l'objet d'une appréciation qualitative relative :

- ♦ Vis-à-vis de son occurrence (retour d'expériences sur des sites comparables) ;
- ♦ Vis-à-vis de sa gravité, soit de ses conséquences sur les environnements naturels, matériels et humains.

Les niveaux relatifs retenus pour appréhender la criticité de chaque risque sont les suivants (arrêté du 29 septembre 2005) :

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Tableau 24 : Echelle d'occurrence

Niveau	Occurrence	Précisions
E	Evènement possible mais extrêmement peu probable	L'évènement n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'installations
D	Evènement très improbable	L'évènement s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité
C	Evènement improbable	L'évènement a déjà été rencontré dans le secteur d'activité de ce type d'installation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité
B	Evènement probable	L'évènement s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation
A	Evènement courant	L'évènement s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Tableau 25 : Echelle de gravité

Niveau	Gravité	Conséquences humaines	Conséquences matérielles	Conséquences environnementales
0	Modéré	Pas de zones de létalité à l'intérieur et hors de l'établissement	N'entraînent ni accident, ni conséquence dommageable pour les équipements	Pollution très localisée et ne générant pas d'effet à long terme sur l'environnement
1	Sérieux	Effets létaux pour le personnel proche	Domage de l'équipement concerné seul	Pollution d'ampleur limitée pour laquelle la mise en œuvre de moyens d'intervention adaptés permettrait d'éviter l'apparition d'effets sur l'environnement
2	Important	Effets létaux pour l'ensemble du personnel de l'installation	Domages du process de l'équipement et son environnement proche	Pollution présentant un impact notable sur l'environnement
3	Catastrophique	Des effets irréversibles sur le personnel de l'installation	Domages sur les installations	Pollution de grande ampleur
4	Désastreux	Des effets irréversibles sur la vie humaine pouvant avoir des conséquences hors des limites de l'installation	Entraînent des accidents graves, pouvant avoir des conséquences sur les limites de l'installation	Pollution de très grande ampleur

7.1.2 ACCEPTABILITE DU RISQUE

Une fois le risque défini et mesuré, la notion de niveau acceptable apparaît.

La méthode d'évaluation des conséquences d'un risque en fonction du couple gravité / occurrence permet d'étudier le caractère acceptable d'un risque.

Les données statistiques sur l'accidentologie montrent que les accidents les plus fréquents sont dans la

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

majorité des cas bénins.

La politique sécurité de l'installation sera alors basée sur deux axes :

- ♦ prévention, pour réduire l'occurrence d'un événement,
- ♦ protection, pour réduire la gravité donc limiter les effets et les conséquences d'un événement.

Le tableau ci-après présente une analyse détaillée des risques liés aux activités de l'établissement.

Les occurrences avant (O) et après (O') prises en considération des mesures de prévention sont notées de E (événement extrêmement peu improbable) à A (événement courant).

Les gravités avant (G) et après (G') prises en considération des mesures de protection sont notées de 0 (nulle) à 4 (majeure).

7.1.2.1 Hiérarchisation et acceptabilité des risques

Après avoir identifié les situations considérées comme inacceptables, les situations à améliorer (par prévention et/ou par protection), ou encore les situations acceptables pouvant faire l'objet d'amélioration, il est nécessaire de définir la criticité des risques. La grille de criticité résultant de cette étude permettra de déterminer le, ou les, scénario(s) d'accident étant ou se rapprochant le plus du scénario d'un risque majeur.

Les échelles d'occurrence et de gravité ayant chacune 5 niveaux, la grille de criticité comporte 25 cases.

OCCURRENCE	A	A-0	A-1	A-2	A-3	A-4
	B	B-0	B-1	B-2	B-3	B-4
	C	C-0	C-1	C-2	C-3	C-4
	D	D-0	D-1	D-2	D-3	D-4
	E	E-0	E-1	E-2	E-3	E-4
	ECHELLE	0	1	2	3	4
GRAVITE						

Les niveaux d'occurrence vont de A (très fréquent) à E (extrêmement improbable).

Les niveaux de gravité vont de 4 (désastreux) à 0 (modéré).

Les zones de couleur rouge impliquent que le risque doit être jugé comme 'inacceptable'. Les zones de couleur orange correspondent à un risque 'majeur'. Le cas échéant pour ces deux zones, des solutions compensatoires doivent être étudiées et proposées. Les zones de teinte jaune correspondent à des

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

situations 'à améliorer' autant que faire se peut. Les zones vertes représentent un risque 'mineur' et peuvent éventuellement faire l'objet d'amélioration. Enfin, pour les zones de couleur bleue, le risque est considéré comme 'acceptable', du fait du type d'activités de l'installation, des moyens de prévention et de protection...

La quantification des risques a été réalisée sans, puis avec prise en compte des mesures de prévention/protection mises en œuvre sur l'installation, afin de dégager le risque résiduel représentatif ainsi que les éléments importants pour la sécurité de l'installation et du personnel.

Les chiffres de la grille correspondent au N° de l'accident de la première colonne du tableau d'acceptabilité.

7.1.2.2 Découpage fonctionnel des activités

Concernant la société Filtréco, il n'y a plusieurs activités sur le site :

- Stockage des filtres à air et huiles usagés en attente de traitement
- Traitement des filtres à huile
- Remplissage/vidange de la cuve à huiles usagées
- Traitement des filtres à air
- Stockage et/ou mise en fûts des chiffons souillés
- Stockage des batteries et des graisses
- Conditionnement des batteries sur palette

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

7.2 TABLEAUX D'ANALYSE DES RISQUES

7.2.1 STOCKAGE DES FILTRES EN ATTENTE DE TRAITEMENT

Opérations : Stockage des filtres															
Zone: Aire de stockage des filtres non traités															
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE				
1	Fuite des systèmes de confinement des filtres à huile	Fuite d'un fût contenant les filtres à huile	Epanchage d'huile sur le sol	B	1	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des fûts de filtres à huiles sur bac de rétention Dalle de béton avec connexion à un DSH 	<ul style="list-style-type: none"> Kit anti-pollution 	C	0	Epanchage localisé d'huile sur le sol	Moyenne à rapide				
2	Rupture des contenants des filtres à air	Fuite des sachets plastiques contenant les filtres à air	Emission de poussières potentiellement amiantifères	B	1	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de sac en plastique hermétique 	<ul style="list-style-type: none"> Masque 	C	0	Emission localisée de poussière amiantifère	rapide				
3	Incendie du stockage des filtres non traités	Création d'un point chaud (travaux avec point chaud, court-circuit, foudre ou explosion)	Pollution du sol et des eaux (surface et souterraine)	C	2	<ul style="list-style-type: none"> Personnel formé aux risques Accès interdit à toute personne étrangère à la société Interdiction de fumer Pas de travaux avec point chaud sur la zone de stockage Site clôturé et portail fermé à clef Contrôles périodiques des équipements électriques et mécaniques Mise à la terre des équipements Entretien des abords 	<ul style="list-style-type: none"> Conception des docks avec des murs coupe-feu 1h Borne incendie dans la zone des 200 mètres extincteurs à l'atelier de dépollution (4 extincteurs; ABC 6kg, CO₂ 2kg et eau pulvérisée 6L) Formation des opérateurs aux premiers gestes en cas d'incendie Trappes de désenfumage Parking accessible par une voie « engin » de 3 mètres de large 	D	1	Incendie localisé-	Moyenne à rapide – fonction des quantités de filtres mis en jeu et des conditions climatiques				
4		Imprudence cigarette	Pollution atmosphérique	C	2							D	1		
5		Malveillance : incendie volontaire	Propagation de l'incendie / incendie généralisé du bâtiment	C	2									D	1
6		Feu extérieur	Dommages corporels Dégradation des équipements	B	2										

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Opérations : Stockage des filtres											
Zone: Aire de stockage des filtres non traités											
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
							<ul style="list-style-type: none"> Traitement des eaux d'extinction des installations par un DSH 				

7.2.2 TRAITEMENT DES FILTRES A HUILE

Opérations : Traitement des filtres à huile											
Zone : zone de traitement des filtres à huiles											
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
7	Epanchage d'huile	Erreur de manipulation des filtres à huile lors du pressage	Pollution du sol et des eaux (surface et souterraine)	B	2	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur formé à la conduite du chariot élévateur et aux risques Chariot élévateur vérifié annuellement Bac de récupération adapté au contenant et au volume collecté Stockage sur bac de rétention 	<ul style="list-style-type: none"> Aire de travail imperméabilisée Eau de lavage de la dalle traitée par un DSH Kit d'intervention anti-pollution 	C	0	-Epanchage localisé	Lente à rapide selon le volume
8		Perte de confinement du bac de récupération des huiles		B	2			C	0		
9		Perte de confinement des fûts de stockage des filtres traités		B	2			C	0		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

7.2.3 TRAITEMENT DES FILTRES A AIR

Opérations : Traitement des filtres à air											
Zone : Cabine de traitement des filtres à air											
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
10	Emission de poussières amiantifères hors du dock	Erreur de manipulation des filtres à air lors de la sortie des sacs hermétiques	Pollution de l'air Contact de substances dangereuses par un tiers personne	C	1	<ul style="list-style-type: none"> Opérateur formé aux risques Traitement dans un espace confiné en dépression Port d'une combinaison étanche Douche de la combinaison après chaque opération de traitement Ajout de surfactant sur le filtre traité Nettoyage des équipements et de sol par aspiration Sac de poussière mis dans un deuxième sac puis dans un fût hermétique 	<ul style="list-style-type: none"> Système de filtration de l'air 	D	0	Emission localisée de poussières amiantifères	Rapide
11		Mauvaise étanchéité des sacs de récupération des poussières		C	1			D	0		

7.2.4 REMPLISSAGE/VIDANGE DE LA CUVE A HUILE

Opérations : Remplissage/vidange de la cuve											
Zones: Cuve à huile											
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
12	Epanchage d'huile	Fuite du flexible entre le bac de récupération des huiles de la presse et la cuve	Pollution du sol et des eaux (surface et souterraine)	C	2	<ul style="list-style-type: none"> Flexible vérifié lors de la maintenance de la presse (vérification annuelle) Vérification annuelle de la pompe Nettoyage hebdomadaire du niveau de la cuve Opération de vidange 	<ul style="list-style-type: none"> Pompage de la rétention et évacuation vers un centre de traitement spécialisé et autorisé Kits anti-pollution Cuve simple enveloppe dans un sarcophage béton 	D	0	-Epanchage localisé	Lente à rapide selon le volume
13		Défaut de l'électropompe		C	2			D	0		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Opérations : Remplissage/vidange de la cuve
Zones: Cuve à huile

N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
14		Trop plein de la cuve		C	2	effectuée par une entreprise spécialisée		C	1		
15		Mauvaise manipulation lors de la vidange de la cuve		D	2			D	1		

7.2.5 STOCKAGE DES CHIFFONS SOUILLES, DES GRAISSES ET DES BATTERIES

Opérations : Stockage

N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
16	Incendie	Création d'un point chaud (travaux avec point chaud, court-circuit, foudre ou explosion)	Pollution du sol et des eaux (surface et souterraine)	C	2	<ul style="list-style-type: none"> Personnel formé aux risques Accès interdit à toute personne étrangère à la société Interdiction de fumer Pas de travaux avec point chaud sur la zone de stockage Site clôturé et portail fermé à clef Entretien des abords Contrôles périodiques des équipements électriques et mécaniques Mise à la terre des équipements Vérification de l'enlèvement des câbles 	<ul style="list-style-type: none"> Conception des docks avec des murs coupe-feu 1h Borne incendie dans la zone des 200 mètres extincteurs à l'atelier de dépollution (4 extincteurs; ABC 6kg, CO2 2kg et eau pulvérisée 6L) Trappes de désenfumage Formation des opérateurs aux premiers gestes en cas d'incendie Parking accessible par une voie « engin » de 3 mètres de large Traitement des eaux d'extinction des installations par un DSH Présence de kit anti-pollution acide 	D	1	Incendie localisé-	Moyenne à rapide – fonction des quantités de filtres mis en jeu et des conditions climatiques
17		Imprudence cigarette	Pollution atmosphérique	C	2						
18		Malveillance : incendie volontaire	Propagation de l'incendie / incendie généralisé du bâtiment	C	2						
19		Feu extérieur	Dommages corporels	B	2						
20		Surchauffe des cosses de batteries	Dégradation des équipements	B	2						



CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT
NOUVELLE CALEDONIE

DOC – N°

CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1

TYPE

Demande d'autorisation d'exploiter

Titre

Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta

Opérations : Stockage											
N°	SITUATION DANGEREUSE	CAUSES	EVENEMENT REDOUTE ET CONSEQUENCES ASSOCIEES	O	G	MESURES DE PREVENTION	BARRIERES DE PROTECTION / MAITRISE DES CONSEQUENCES	O'	G'	RISQUES OU SCENARIO RESIDUEL	CINETIQUE
						fixés sur les cosses					
21	Epanchage de produits polluants (graisses, plomb acide)	Mauvaise manutention des batteries	Pollution du sol et des eaux (surface et souterraine)	B	2	<ul style="list-style-type: none"> Formation du personnel Entretien du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> Kits anti-pollution acide Kit anti-pollution huile Aire de travail imperméabilisée Eau de lavage de la dalle traitée par un DSH Manipulation des batteries avec équipements (gants, lunettes, habits de coton) : évite les erreurs de manipulation suite à une blessure 	C	1	Epanchage localisé	Faible
22		Fuite des bacs de rétention		B	2			C	1		
23		Mauvaise manipulation des fûts		B	2			C	1		

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

7.3 HIERARCHISATION ET CRITICITE DES SITUATIONS DANGEREUSES

7.3.1 RAPPEL SUR LE PRINCIPE DE COTATION DES SITUATIONS DANGEREUSES ANALYSEES

Toutes les situations dangereuses sont reportées en fonction de leur couple [O,G] dans la matrice de criticité en prenant en compte les performances des mesures de prévention, détection et protection prévues pour réduire l'occurrence du risque et/ou la gravité des effets qui y sont associés :

Grille de criticité des différents scénarios sans mesures de prévention et de protection :

OCCURRENCE	A					
	B		1/2	6/7/8/9/19/20/21/22/23		
	C		10/11	3/4/5/13/14/16/17/18		
	D			15		
	E					
	ECHELLE	0	1	2	3	4
GRAVITE						

Grille de criticité des différents scénarios avec mesures de prévention et de protection :

OCCURRENCE	A					
	B					
	C	1/2/7/8/9	6/14/19/20/21/22/23			
	D	10/11/12/13	3/4/5/15/16/17/18			
	E					
	ECHELLE	0	1	2	3	4
GRAVITE						

L'analyse des risques montre qu'il n'y a pas de risques résiduels inacceptables ou majeurs.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

7.3.2 SELECTION DES SCENARIOS D'ACCIDENTS MAJEURS

7.3.2.1 Définitions

La notion d'accident majeur est définie de façon réglementaire dans l'article 2 de l'arrêté du 10 mai 2000. Cette définition reprenant les éléments présentés dans la directive 96/82/CE dite SEVESO II est reportée ci-dessous :

Accident majeur : un évènement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entraînant pour la santé humaine ou pour l'environnement, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, un danger grave, immédiat ou différé, et faisant intervenir une ou plusieurs substances dangereuses.

L'INERIS dans son rapport W - 6 "Eléments importants pour la sécurité (EIPS)" propose la définition suivante :

Scénario d'accident majeur : Séquence d'évènements qui, si ils ne sont pas maîtrisés, s'enchaînent ou se combinent jusqu'à l'apparition de dommages majeurs au niveau des cibles de l'environnement.

7.3.2.2 Méthodologie

Au regard de ces définitions, applicables en particulier pour les ICPE « Seveso », et au vu des sources de dangers présentes sur le site, de l'accidentologie et de l'analyse détaillée de réduction des risques (acceptabilité et criticité), nous pouvons observer qu'il n'y a que des risques résiduels acceptables.

Aucun scénario d'accident majeur n'est à analyser.

 CAPSE <small>CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE</small>	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

8 MOYENS DISPONIBLES ET ORGANISATION DES SECOURS

Ce chapitre synthétise les moyens humains et matériel disponible par la société Filtréco et l'organisation des secours, en cas d'accident décrit dans le chapitre 3.4.

8.1 MOYENS HUMAINS

8.1.1 PERSONNEL INTERNE

La société emploie deux personnes pour les activités et une secrétaire. Ces personnes sont formées aux tâches qui leurs sont attribuées ainsi qu'à la sécurisation du site (interdiction de fumer, maintien du site fermé lors des absences...)

Des formations spécifiques sont dispensées pour la gestion des situations d'urgence. Le personnel est formé à l'utilisation d'un kit d'intervention en cas d'épandage de liquides inflammables hors des zones de rétention. Il est également formé aux techniques de lutte contre un départ de feu et à la sécurité incendie.

En cas de problème, le personnel doit appeler la gérante de la société.

8.1.2 PERSONNEL EXTERNE

La liste des personnes à alerter et à informer en cas d'accident est affichée dans le dock.

Elle comporte notamment les coordonnées des services compétents pour intervenir et des personnes à prévenir dans les plus brefs délais, ainsi que les coordonnées de l'Inspection des Installations Classées.

Tableau 26 : Principaux moyens de secours extérieurs

Nature des secours	Téléphone	Distance – durée du parcours
Gendarmerie de Païta	44 87 36	4 km
Pompiers	18	
SAMU	15	
Centre hospitalier territorial de Nouméa Hôpital Gaston Bourret	25 66 66	4,7 km
Ambulances Nouméa ambulances	25 21 00 / 24 91 16	800 m
Direction de l'Environnement de	20 34 00	-

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Nature des secours	Téléphone	Distance – durée du parcours
la province Sud Service des installations classées		

8.2 MOYENS MATERIELS

8.2.1 MOYENS INTERNES – MOYENS D'ALERTE

Pour la communication interne et externe, sur site deux téléphones sont disponibles dans les bureaux, ainsi que des téléphones portables.

8.2.2 MOYENS DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE INTERNE

Le tableau suivant présente les principaux moyens de surveillance et de lutte dont ceux de premières interventions internes présents dans l'installation. Le plan de localisation des moyens de lutte contre le feu est présenté en **Annexe 13**.

Tableau 27 : Principaux moyens de lutte et de surveillance interne

Moyens de lutte	Nombre	Caractéristiques
Tableau électrique	-	L'électricité sera coupée selon le lieu et la gravité du sinistre
Clôture	1	La zone extérieure est sécurisée par une clôture de type AXIS de 2m de hauteur.
Accès au site	2	Le dock possède deux entrées : un rideau et une porte donnant sur la zone extérieure, elle-même fermée par un portail de 5,4m en Axis de 1,80m de hauteur. Les accès sont toujours maintenus fermés en dehors des heures d'ouverture.
Engin pour le déplacement des fûts et autres charges lourdes	1	un chariot élévateur thermique
Détecteur de fumée avec alarme	1	Placé en toiture
Trappes de désenfumage	2	Représente 2% de la surface au sol, soit 3,3 m ² pour 165 m ² à désenfumer.
Extincteurs	3	Deux extincteurs 6kg poudre ABC Un extincteur 6L eau pulvérisée sur la mezzanine Un extincteur 2kg CO2 près de l'armoire

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Moyens de lutte	Nombre	Caractéristiques
		électrique
Produits absorbants	1	Spill-kit et sac d'Enretech-1
Poteau incendie	1	Un poteau incendie (PI 100) est situé à une centaine de mètres du dock.
Aire de rétention	5	Le dock est équipé de rétention amovible pour stocker les fûts et les presses sont placées sur rétention. La cuve de stockage des huiles usagées est placée dans une rétention en béton
Système de traitement des eaux	1	Un débourbeur séparateur d'hydrocarbures de 3 l/s traite les eaux collectées dans le dock et l'aire de lavage.
Arrêt d'urgence	2	Un arrêt d'urgence sur le compresseur et la machine de nettoyage des filtres à air.

Les moyens de sécurité incendie subissent une maintenance préventive et corrective et sont contrôlés périodiquement. Les extincteurs et les systèmes d'alarme et de détection de fumée sont contrôlés annuellement. Les visites périodiques sont consignées dans le registre de sécurité.

8.2.3 DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAUX D'EXTINCTION

Le dimensionnement des besoins en eaux de lutte contre l'incendie est calculé selon les standards d'extinction d'un feu d'hydrocarbures avec mousse en jet direct (Guide GESIP reprenant la réglementation métropolitaine). Ainsi, nous retenons que pour l'extinction d'un feu de flaque d'huile, 7 litres/minutes/m² d'eau d'extinction pendant 15 minutes (temps standard) sont nécessaires. Cette donnée est majorante par rapport à la norme NF EN 13565-2 de juillet 2009 (entre 4 et 7 litres/min/m² selon la classe d'émulseur) et les taux d'application de mise en œuvre des pompiers (5 litres/minutes/m²).

Le dock fait une surface au sol de 165 m². Le besoin en eau d'extinction est de 17,3 m³ pendant 15 minutes. Les derniers essais réalisés en août 2014 par les Pompiers de Païta relèvent aux deux hydrants les plus proches du site les mesures suivantes : ZIC 02 : 137 m³/h à 7,4 bars et ZIC 01 : 132 m³/h à 7,4 bars. Les poteaux incendie sont dimensionnés pour répondre aux besoins.

8.2.4 MAITRISE DES EAUX DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE

Le dock n'est pas en rétention. Les eaux d'extinction s'écouleront dans le réseau public jusqu'au bassin d'orage situé sur le lot n°26 de la ZICO de Païta dont le volume est d'environ 3000 m³ (données de la mairie de Païta). Les eaux d'extinction seront échantillonnées pour analyse et si nécessaire pompées pour traitement.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

8.3 ORGANISATION DES SECOURS

8.3.1 ORGANISATION INTERNE

8.3.1.1 Procédure d'alerte

La stratégie générale de lutte contre l'incendie appliquée sur le site est la suivante :

- en premier lieu par le personnel présent sur le site au moyen d'extincteurs, sur un départ de feu détecté visuellement. Le personnel est tenu d'appeler la gérante de Filtréco en cas de départ de feu.
- en second lieu, si le départ de feu n'est pas rapidement stoppé ou en cas de feu généralisé ou de feu externe menaçant les installations du site : évacuation du site, appel des moyens de secours publics pour intervention renforcée. La personne présente sur les lieux attend les secours pour présenter la situation et renseigner les pompiers.

8.3.1.2 Analyse du sinistre après l'intervention

Pour tout accident ou sinistre d'origine interne, et quel que soit sa gravité, un rapport d'analyse est constitué et comporte les éléments suivants :

- lieu de l'accident ;
- date et heure du constat ;
- nom du (ou des) témoins(s) ;
- durée de l'intervention ;
- moyens mis en œuvre ;
- personnes ayant participé et/ou ayant été prévenues ;
- conséquences sur les personnes ;
- conséquences sur l'environnement ;
- dommages matériels ;
- mesures à envisager : nouvelles mesures préventives, réparations à effectuer.

Ce rapport est élaboré par la direction de l'entreprise après consultation du personnel du site présent lors du déclenchement du sinistre, ainsi que des personnes ayant participé à sa maîtrise. Ce rapport complet est transmis à l'Inspection des Installations Classées.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Pour les accidents d'origine externe, un rapport d'analyse similaire est mis à jour. Il est diffusé à l'ensemble des personnes et des organismes susceptibles d'être concernés.

La diffusion de l'information permet de mettre en place des mesures concertées visant à éviter le renouvellement de ce type d'événement.

8.3.2 DISPOSITIONS POUR LES MOYENS EXTERNES

Si, malgré les mesures prises, un accident survient et met en péril tant la sécurité du personnel que de l'environnement, le personnel devra intervenir dans les plus brefs délais et faire, autant que besoin, appel aux moyens de secours extérieurs.

Si le sinistre ne peut pas être maîtrisé, il est fait appel automatiquement aux moyens externes.

Les accès de l'installation aux secours extérieurs sont toujours dégagés. Ils peuvent rapidement intervenir sur l'activité ou la zone concernée en empruntant les voiries internes de l'installation.

9 CONCLUSION

L'analyse des risques montre que les mesures de prévention et de lutte sont suffisantes pour maîtriser les situations dangereuses dont les principales sont l'incendie (interne et externe) et la pollution accidentelle.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

PARTIE V : NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

1 PRESENTATION DES INSTALLATIONS

1.1 PRESENTATION DES ACTIVITES

La société Filtréco réalise le recyclage des filtres à air et filtres à huile usagés respectivement par un procédé de nettoyage et par un traitement par pressage permettant de récupérer les huiles usagées. L'entreprise assure également le regroupement, le conditionnement pour l'exportation des déchets de chiffons souillés aux hydrocarbures et les batteries au plomb.

1.2 LE PERSONNEL

Cette société en plus de la gérante, emploie 2 salariés à temps complet, chargés de réaliser les différentes opérations de recyclage des filtres.

La société est ouverte du lundi au jeudi de 7h00 à 16h00 et le vendredi de 7h00 à 14h00.

2 EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

L'évaluation des risques comprend :

- une identification des dangers : le danger est la propriété ou capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs ;
- une analyse des risques, résultat de l'étude des conditions d'exposition des travailleurs à ces dangers.

Elle est transcrite et mise à jour dans un dossier d'évaluation des risques constitué à cet effet, les résultats de l'évaluation des risques.

L'évaluation des risques est révisée au moins tous les trois ans ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

La mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises de moins de 11 salariés est fixée au 1^{er} janvier 2013.

La société Filtréco est en train de rédiger son évaluation des risques professionnels qui sera achevée en fin d'année 2014.

3 LES MESURES D'HYGIENE

3.1 INSTALLATIONS SANITAIRES

Réglementation

« Un emplacement devra être spécialement aménagé [...] pour la prise des repas pour permettre de se restaurer dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité », et « les chefs d'établissement doivent mettre à la disposition de leur personnel les moyens d'assurer la propreté individuelle » (Article 67 et 69 de la délibération n°34/CP du 23 février 1989 relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène).

Une pièce située au fond du dock est dédiée au personnel pour la prise des repas. Celle-ci comprend un évier, une fontaine d'eau, un four, une gazinière et une table avec des chaises. Cette pièce donne accès à une salle de bain avec toilettes, un lavabo ainsi qu'une douche.

3.2 AMBIANCE DES ZONES DE TRAVAIL

Le travail se fait majoritairement à l'intérieur de l'établissement pour ce qui concerne le traitement des filtres et en dehors de celui-ci (cour) puisque la zone de stockage des fûts de chiffons souillés et graisse ainsi que les batteries est située à l'extérieur du dock, près de la porte de sortie arrière.

3.2.1 NETTOYAGE DES LIEUX

La propreté des locaux est être vérifiée par le responsable du local pour identifier la présence éventuelle de déchets qu'il faudra récupérer pour qu'ils soient ramassés, ou bien la présence de tâches d'huile au sol qui risquent d'être à l'origine de la chute de plain-pied d'un opérateur. Pour la bonne réalisation du traitement des filtres ainsi que pour éviter tout risque d'accident, il est nécessaire que l'ensemble du local et que tous les plans de travail soient maintenus propres et libres de tout élément pouvant gêner la manipulation des machines.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

Le nettoyage du sol est réalisé 2 fois par semaine au moyen d'un rinçage au jet d'eau (l'eau et les taches d'huile étant évacuées vers un orifice central d'évacuation menant les eaux usées vers un déboureur décanteur).

3.2.2 ATMOSPHERE DES LOCAUX

Le local est ventilé de manière naturelle et suffisante pour permettre le maintien d'une bonne qualité d'air intérieur. En effet, l'entrée principale est constituée d'une grande ouverture surmontée par un rideau métallique qui reste ouvert de manière continue en journée. Une porte située à l'arrière du dock reste également ouverte en continu. Cela crée donc un courant d'air permanent au sein du local. En aucun cas, ces 2 ouvertures ne devront être fermées durant les heures de travail.

De plus, du fait de la présence de liquides inflammables (stockage des huiles usagées), il est formellement interdit de fumer dans les locaux de travail du fait du risque d'incendie. Un affichage rappelle cette interdiction de fumer.

Un dispositif de confinement muni d'un extracteur d'air a été mis en place au niveau de la zone de traitement des filtres à air. Ce dispositif de confinement est muni d'un système d'aération adapté aux poussières d'amiante (Cf. documentation technique en **Annexe 6**). En cas de défaillance du système, l'alarme se déclenche par le biais d'un capteur de pression et le déprimogène de secours (capacité identique au premier) se met automatiquement en route. Puis, l'activité de traitement des filtres est stoppée et ce jusqu'à ce que les réparations aient été effectuées.

3.2.3 ECLAIRAGE DES LOCAUX

Règlementation

« Les locaux fermés affectés au travail, leurs dépendances et notamment les passages et escaliers doivent être éclairés dans des conditions suffisantes pour assurer la sécurité du travail et de la circulation. » (Article 93 de la délibération n°34/CP relative aux mesures générales en matière de sécurité et d'hygiène)

Un éclairage suffisant permet d'éviter les risques de chute mais également de fatigue visuelle. L'éclairage des locaux de Filtréco est composé de tubes fluorescents placés de manière à éclairer suffisamment l'espace que ce soit au niveau des zones de passage ou des aires de travail. D'autre part, l'ouverture principale étant de grande taille, celle-ci permet un apport de lumière naturelle important à l'intérieur des locaux.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

3.2.4 PROTECTION CONTRE LE BRUIT

Réglementation

« Lorsque l'exposition sonore quotidienne subie par un travailleur dépasse le niveau de 85 dB(A) ou lorsque la pression acoustique de crête dépasse le niveau de 135 dB, des protecteurs individuels doivent être mis à sa disposition. » (Article 4 de l'arrêté n°8015-T du 2 décembre 1991 relatif à la protection des travailleurs contre le bruit).

Pour le traitement des filtres à air, une machine de soufflage est utilisée à l'intérieur du local. Celle-ci est utilisée sur des temps très courts, et n'est pas de nature à engendrer des volumes sonores fortement nuisibles pour la santé du personnel. Cependant, pour assurer la santé des employés, le port de casque anti-bruit ou de bouchons d'oreilles est obligatoire pour toutes les opérations bruyantes. Ceux-ci sont fournis aux employés par la direction.

4 LES MESURES DE SECURITE

4.1 ELABORATION DES CONSIGNES DE SECURITE

Réglementation : « Tout exploitant établit et tient à jour un document de sécurité et de santé dans lesquels sont déterminés et évalués les risques auxquels le personnel est susceptible d'être exposé. », Article R.142-9-1 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie.

« L'employeur conserve les attestations, les consignes, les résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à sa charge au titre de la santé et de la sécurité du travail, datés et mentionnant l'identité de la personne et de l'organisme chargé du contrôle ou de la vérification ainsi que celle de la personne ou de l'organisme l'ayant effectué. », Article R.422-1 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie.

4.1.1 LES DOCUMENTS DE PREVENTION

Dans le local, les consignes d'urgence sont affichées en trois endroits du bâtiment : près des machines, au niveau de l'entrée principale et au niveau de l'entrée située à l'arrière du dock.

Les documents de prévention comprennent également la conduite à tenir en cas d'accident de type pollution ou incendie notamment.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

4.1.2 LES REGISTRES

Un registre de sécurité a été mis en place. Celui-ci est complété avec les principales informations suivantes : les dates des contrôles périodiques réglementaires des véhicules, machines et engins ainsi que le nom de la personne ou organisme les ayant réalisés, les éléments concernant les accidents survenus sur le site et en dehors (date, personnes impliquées, circonstances, conséquences, mesures mises en œuvre).

D'autre part, l'ensemble des bordereaux de suivi des déchets, ainsi qu'un tableau de suivi des types de déchets avec les volumes transportés et leur destination sont conservés, archivés, tenus à jour et tenus à disposition pour consultation.

4.2 FORMATION ET INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE

4.2.1 GENERALITES

Réglementation

« L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité, au bénéfice [...] des travailleurs qu'il embauche, des travailleurs qui changent de poste de travail, à la demande du médecin du travail [...]. », (Article Lp.261-10 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie).

Le personnel est informé des risques auxquels il est exposé, des comportements et des gestes les plus sûrs, des modes opératoires pouvant avoir une incidence sur la sécurité, des dispositifs de protection et de secours ainsi que de leur mode d'emploi, via des formations en sécurité du travail et des rappels périodiques.

Réglementation

« Il est interdit de préposer à la conduite des appareils de levage, de toute nature, des ouvriers que leurs connaissances imparfaites des consignes et des manœuvres, leur état de santé, leurs aptitudes physiques et visuelles ou auditives, rendent impropres à remplir ces fonctions. », Article Lp. 261-12 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie.

Les employés utilisant le chariot élévateur pour réaliser le déplacement des fûts, est formé à la conduite des chariots en sécurité et dispose d'une autorisation de conduite délivrée par Filtréco.

L'ensemble du personnel est informé de la conduite à adopter en cas d'incendie, de pollution ou d'accident. Enfin, une partie des salariés est formée au secourisme.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

4.2.2 POSTES A RISQUES

Les travaux et tâches à risques, requérant des compétences spécialisées, sont réalisés par des personnes qualifiées, d'entreprises spécialisées.

4.2.3 LES ENTREPRISES EXTERIEURES

Toute entreprise extérieure intervenant sur le site sera systématiquement informée des procédures et consignes de sécurité mises en place.

4.2.4 SUIVI MEDICAL

Réglementation

D'après l'article R. 263-12 du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, « *tout salarié bénéficie d'un examen médical une fois tous les deux ans pour s'assurer du maintien de son aptitude au poste de travail occupé. Pour les salariés exposés à des risques professionnels particuliers prévus à l'article R. 263-13, cette périodicité est réduite à un an. En dehors de cette périodicité, tout salarié peut bénéficier d'un examen médical sur sa demande et tout employeur peut demander l'examen médical d'un salarié en vue de vérifier l'aptitude de ce dernier à son emploi.* »

Le personnel de Filtréco fait l'objet d'un examen médical périodique par les services de la médecine du travail.

4.3 CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DES APPAREILS DE LEVAGE

Concernant les installations électriques, celles-ci ont été réalisées en janvier 2010 et ont été certifiées conformes le 08 décembre 2010 par le COTSUEL (Attestation de conformité présentée en **Annexe 16**).

Réglementation

« *Le chef d'établissement doit faire exécuter les épreuves, examens et inspection par des techniciens dûment qualifiés et spécialisés appartenant soit à l'établissement lui-même, soit à un organisme exerçant régulièrement cette activité particulière.* », Article 34 de la délibération n°36/CP du 23 février 1989 relative aux mesures particulières de sécurité applicables aux appareils de levage.

De même pour les vérifications périodiques des machines et des engins de levage (chariot élévateur), Filtréco fait appel à une entreprise agréée pour la réalisation de ces contrôles.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

5 RISQUES SPECIFIQUES DE FILTRÉCO

5.1 POSTE DE TRAITEMENT DES FILTRES A AIR

Le risque principal existant par rapport au poste filtre à air est lié à l'utilisation du sas de nettoyage et à l'utilisation du compresseur et surtout à la présence potentielle d'amiante environnementale.

Cas particulier de l'amiante

Réglementation

D'après la délibération n°82 du 25 août 2010 relative à la protection des travailleurs contre les poussières issues de terrains amiantifères dans les activités extractives, de bâtiment et de travaux publics, « l'employeur prend les mesures nécessaires, notamment en matière d'organisation du travail et de conditions de travail, pour assurer la prévention des maladies professionnelles susceptibles d'être causées par l'exposition aux poussières d'amiante, en maintenant l'exposition des travailleurs aux poussières d'amiante au niveau le plus faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre » (article 3).

Les filtres à air traités sont potentiellement concernés par la présence de fibres d'amiantes. En effet, les véhicules desquels sont extraits les filtres à air destinés au recyclage peuvent être des engins affectés à des travaux réalisés sur des terrains amiantifères (amiante environnementale). Il existe donc un risque potentiel de contamination des employés de la société manipulant ces filtres. Suite aux recommandations de la CAFAT (courrier du 17 septembre 2010, **Annexe 17**), la société FILTRÉCO a mis en place l'utilisation de masques de protection respiratoire filtrants de type FFP3 (Cf. documentation technique en **Annexe 17**) et de combinaison. Ces masques jetables sont des masques haute protection arrêtant au minimum 99% des particules de taille 0.6 µm présentes dans l'air. Leur utilisation peut se faire pour une concentration ne dépassant pas 20 fois la valeur limite d'exposition pour un travail de 15 minutes (*Les appareils de protection respiratoire*, INRS, 2002).

L'imprégnation des poussières, leur conditionnement dans des sacs, le lavage des sols à l'eau ainsi que des équipements, figurent également parmi les mesures de protection émises par la CAFAT. Ces mesures sont appliquées par Filtréco. Filtréco a recours à des machines spécifiques de nettoyage avec confinement du filtre d'aspiration à la source de son contenu, ce qui minimise le risque. De plus, le confinement de la zone de traitement des filtres à air permettra de conscrire le risque à cette zone spécifique en l'isolant du reste du dock. Ce dispositif de confinement est muni d'un système

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

d'aération. En cas de défaillance du système l'alarme se déclenche par le biais d'un capteur de pression et le déprimogène de secours (capacité identique au premier) se met automatiquement en route. Puis, l'activité de traitement des filtres est stoppée et ce jusqu'à ce que les réparations aient été effectuées.

5.2 POSTE DE TRAITEMENT DES FILTRES A HUILE

Sur la machine de presse des filtres à huile, un risque de pincement/coincement existe si le couvercle de celle-ci n'est pas fermé. Avant la mise en marche de la machine, il est donc impératif de vérifier ce point et de ne pas l'ouvrir tant que celle-ci n'est pas stoppée.

5.3 RISQUES LIES A LA PRESENCE D'HUILES USAGEES

Les risques liés à la présence d'huiles sont :

- les chutes de plain-pied en cas de présence d'huile sur le sol ;
- le risque d'incendie : les huiles sont des produits inflammables ;
- le risque d'inhalation pouvant causer maux de tête, perte de connaissance, vertiges ;
- le risque d'ingestion pouvant causer des brûlures digestives, des irritations, un empoisonnement ;
- en cas de contact avec la peau, de possibles irritations cutanées.

Pour limiter ces risques, il est nécessaire :

- de porter des vêtements à manches longues ainsi que des chaussures de sécurité, et des gants pour manipuler les filtres sur la presse ou manipuler les fûts ;
- de changer de vêtements si ceux-ci sont imprégnés d'huile ;
- de se laver les mains régulièrement ;
- d'avoir pris connaissance des Fiches de Données Sécurité des produits stockés et manipulés présentant un risque ;
- de porter un masque dans le cas où l'opérateur doit travailler près d'une grande quantité d'huile ;
- de prévenir les services d'urgence en cas d'ingestion.

Réglementation

« L'étiquetage [...] est apposé sur tout récipient, sac ou enveloppe contenant les substances ou préparations dangereuses. Cet étiquetage indique le nom et l'origine de la substance ou préparation,

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

les dangers que présente son emploi et les précautions à prendre pour s'en prémunir. », d'après l'article R. 261-2 du code du travail.

Pour des raisons de sécurité et réglementaires, un étiquetage des produits présents doit être réalisé. Un marquage est apposé sur chaque fût de stockage appartenant à la société Filtréco, avec le numéro de téléphone de la société ainsi qu'un numéro d'identification pour chaque fût (Figure 11)



Figure 11. Photo d'un fût de stockage et de l'étiquetage qu'il comporte (EMR, 2010).

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

5.5 RISQUE LIE A LA MANIPULATION DE BATTERIE

Pour des raisons de sécurité, la manipulation des batteries se fait avec les équipements suivants afin de limiter toute exposition aux produits chimiques contenus dans les batteries:

- Habits en coton
- Port de gants
- Port de lunette

5.6 RISQUES SPECIFIQUES A LA MANUTENTION MANUELLE

5.6.1 GENERALITES

La manutention manuelle de charge présente des risques pour le travailleur. De même, de mauvaises postures de travail, associées à une mauvaise utilisation de l'espace sur le poste de travail, peuvent engendrer des risques de fatigue, des problèmes dorsolombaires, ou encore l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

Pour éviter de voir apparaître ce type de problèmes ainsi que de limiter les efforts physiques, il est nécessaire :

- d'aménager l'espace de travail ;
- de limiter les efforts (diminuer les déplacements, réduire le poids des charges à porter...) ;
- d'adopter un rangement logique du poste de travail (plan de travail à la bonne hauteur, liberté des mouvements, éviter les collisions avec d'autres opérateurs...) ;
- de s'équiper d'outils et de matériel permettant le transport d'objets lourds ;
- de connaître avant manipulation le poids, la nature et la disposition de la charge dans son emballage.

5.6.2 LIMITATION DE CHARGES

Réglementation

D'après l'arrêté n°2009-4271/GNC du 22 septembre 2009 relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorsolombaires pour les travailleurs, « l'employeur prend les mesures d'organisation appropriées ou utilise les moyens adéquats et notamment les équipements mécaniques, afin d'éviter le recours à la manutention manuelle des charges par les travailleurs. »

D'après l'article 8 de *l'arrêté n°2009-4271/GNC du 22 septembre 2009*, un travailleur ne peut être admis à porter des charges supérieures à 25 kg dans les conditions d'un port répétitif et à 30 kg dans

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

les conditions d'un port occasionnel. Lorsque des charges de poids supérieur devront être déplacées, un moyen de manutention mécanique sera utilisé. Un chariot élévateur est donc utilisé par Filtréco pour cette tâche.

5.6.3 FORMATION

Réglementation

D'après l'arrêté n°2009-4271/GNC du 22 septembre 2009 relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorsolombaires pour les travailleurs : « [...] L'employeur doit veiller à ce que les travailleurs reçoivent, en outre, une formation adéquate à caractère pratique sur les gestes et postures à adopter pour réaliser en sécurité les manutentions manuelles et des informations précises sur les risques qu'ils encourent plus particulièrement lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte [...]. »

Les principaux points à respecter pour le port de charges sont les suivants (Figure 12) :

- ✓ bien saisir la charge et de manière équilibrée, garder le dos droit et porter le regard à l'horizon ;
- ✓ porter la charge au plus près du corps ;
 - écarter légèrement les pieds ;
 - utiliser la force des jambes pour lever la charge ;

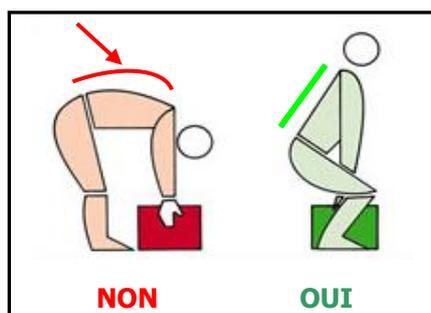


Figure 12. Illustration des bonnes et mauvaises postures en manutention manuelle.

5.7 RISQUES SPECIFIQUES LIES A LA MANUTENTION MECANIQUE

La société Filtréco est dotée d'un chariot élévateur diesel 2,5 tonnes de marque *MITSUBISHI*. Ce moyen de levage mécanique est utilisé pour le déplacement des fûts de stockage des filtres de 200 litres, groupés sur des palettes. Son utilisation est une alternative à la manutention manuelle. Il permet de lever des charges importantes de manière à garantir la sécurité des employés et amène un

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

gain de temps certain tout en facilitant le travail des opérateurs. Toutefois, son utilisation amène un certain nombre de règles de sécurité à respecter pour sa manipulation.

Les règles de sécurité à respecter lors de l'utilisation d'un engin de levage mécanique sont :

- respecter la plaque de charge, c'est-à-dire le poids maximum que l'engin peut soulever en fonction des dimensions de la charge ;
- en marche arrière, se retourner systématiquement pour contrôler que personne ne se trouve derrière l'engin ;
- toujours porter des chaussures de sécurité pour éviter les écrasements ;
- bien arrimer la charge ;
- rouler lentement ;
- ne pas laisser dépasser ses membres de la cabine ;
- ne jamais laisser les fourches en hauteur en déplacement ou à l'arrêt ;
- attacher sa ceinture ;
- ne pas transporter d'autre personne sur le chariot ni à l'arrière, ni sur les fourches ;
- ne pas faire contrepoids sur le chariot ;
- vérifier le chariot avant toute utilisation quotidiennement.

Il faut rappeler que le transport de personne avec un engin de levage nécessite l'utilisation d'une nacelle certifiée.

Le chariot élévateur fait l'objet d'une vérification périodique annuelle soit par un organisme certifié, soit par des techniciens qualifiés et spécialisés appartenant à l'entreprise elle-même (*article 34 de la délibération n°36/CP du 23 février 1989*). En plus de ces vérifications annuelles, le chariot élévateur doit subir une vérification par son conducteur quotidiennement avant chaque utilisation (*article 2 de la délibération n°56/CP du 10 mai 1989*). Enfin, pour des raisons de sécurité, l'utilisateur du chariot doit déposer les clés du chariot élévateur dans les bureaux en fin de service.

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Païta	

ANNEXES

Annexe 1 : Extrait Kbis et ridet de la société Filtréco / Extrait Kbis de la SCI Bebelles

Annexe 2 : Plan de situation (1/25 000^{ème})

Annexe 3 : Attestation de location du dock

Annexe 4 : Règlement ZICO / Permis de construire

Annexe 5 : Devis des travaux réalisés

Annexe 6 : Fiches techniques des équipements : Système d'aération de la cabine de confinement / Traitement des filtres à air / Traitement des filtres à huiles / Chariot élévateur thermique / Cuve Sorocal de 3000 litres

Annexe 7 : Caractéristiques du Débourbeur Séparateur d'Hydrocarbures / Note de dimensionnement

Annexe 8 : Bon de suivi des filtres à air

Annexe 9 : Bon de vidange de la cuve d'huiles usagées

Annexe 10 : Fiches de données sécurité

Annexe 11 : Bon d'enlèvement des déchets / Bon de suivi des déchets dangereux / Autorisations de mouvements de déchets transfrontaliers

Annexe 12 : Plan de situation avec le rayon des 100 mètres

Annexe 13 : Plan d'ensemble des installations avec le rayon des 35 mètres

Annexe 14 : Procédure de traitement des filtres à air

Annexe 15 : Accidentologie (données BARPI)

Annexe 16 : Certification installations électrique

Annexe 17 : Courrier de la CAFAT du 17/09/2010 (Prescription sur l'amiante environnementale) / Fiche technique EPI protection amiante

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 1 : Extrait Kbis et ridet de la société Filtréco

Extrait Kbis de la SCI Bebelles

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 2 : Plan de situation (1/25 000^{ème})

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 3 : Attestation de location du dock

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 4 : Règlement ZICO / Permis de construire

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 5 : Devis des travaux réalisés

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 6 : Fiches techniques des équipements :

Système d'aération de la cabine de confinement

Traitement des filtres à air

Traitement des filtres à huiles

Chariot élévateur thermique

Cuve Sorocal de 3000 litres

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 7 : Caractéristiques du Débourbeur Séparateur
d'Hydrocarbures / Note de dimensionnement

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 8 : Bon de suivi des filtres à air

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 9 : Bon de vidange de la cuve d'huiles usagées

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 10 : Fiches de données sécurité

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 11 : Bon d'enlèvement des déchets / Bon de suivi des déchets dangereux / Autorisations de mouvements de déchets transfrontaliers

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 12 : Plan de situation avec le rayon des 100 mètres

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 13 : Plan d'ensemble des installations avec le rayon des 35 mètres

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 14 : Procédure de traitement des filtres à air

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 15 : Accidentologie (données BARPI)

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 16 : Certification installations électrique

	DOC – N°	CAPSE 2014-2550-01_DDAE-001 rev 1
	TYPE	Demande d'autorisation d'exploiter
Titre	Filtréco – Centre de recyclage de filtres à air et à huile - Paita	

Annexe 17 : Courrier de la CAFAT du 17/09/2010 (Prescription sur l'amiante environnementale) / Fiche technique EPI protection amiante
